



Le succès par une vision à long terme



B E K B

B C B E

La BCBE et ses dialectes

Nous
sommes d'ici!

«Nous sommes d'ici!»

La BCBE se veut être la banque de tous les Bernois, germanophones et francophones, et de tous les Soleurois. Une banque à fort enracinement local. Ses collaborateurs ne s'adressent à la clientèle ni en anglais, ni jargon de banquier. Elle présente des solutions simples dans un langage intelligible, ce qui est le français ou l'allemand dans 96 % des cas.

De vraies
valeurs!

«De vraies valeurs!»

L'orientation régionale de la BCBE a fait ses preuves, et ce également par des temps incertains. C'est cet état de fait qui se manifeste dans notre partie illustrée: des conseillères et des conseillers tenant des pancartes rouges sur lesquelles figurent des expressions dialectiques reflétant les valeurs de la BCBE. En bernois, en soleurois et en français. Chacun dans sa propre langue, que ce soit celle de la vallée de l'Engstligen, de la ville bilingue de Bienne ou du Jura bernois.

Bien
volontiers!

«Ja, gärn!», «Bien volontiers!», «Jo, gärn!»

Parlant bernois, français et soleurois, le bonhomme BCBE de Ted Scapa, né en 1994, était déjà trilingue. Avec leurs pancartes rouges, les conseillers illustrent tant la continuité que les différentes régions linguistiques de la banque. Certains francophones connaissent d'ailleurs d'anciennes expressions locales telles que le «cent sous», qui désigne notre pièce de cinq francs. Évidemment, il est laissé à la discrétion de chacun de décider du registre de langue dans lequel il souhaite s'exprimer: patois régional ou français neutre.

A moere sine!

«A moere sine!»

«A moere sine» est l'expression adelbodenoise pour «penser à demain» qui n'est plus usitée que par les plus anciens indigènes. La BCBE contribue volontiers à la sauvegarde de nos spécificités linguistiques, car elles font partie de notre culture. Malheureusement, l'une d'elles, le patois, variété romande du français également dite «parler local», est précisément menacée. La BCBE affiche de bon gré la diversité de ses origines, soulignant par là l'importance des langues pour notre pays fédéraliste.

Cordialement, votre BCBE

Les sites



Repères

(en millions de CHF)

	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Somme du bilan	26 371	25 219	24 335
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt) ¹	20 608	19 748	20 474
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	20 205	18 505	17 971
Créances sur la clientèle sans les CDP	18 607	17 195	16 553
dont créances hypothécaires	17 795	16 211	15 610
Fonds de la clientèle au sens étroit de terme	21 668	20 480	19 622
dont épargne et dépôts	16 787	16 012	15 275
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 300	1 372	1 482
Provisions pour risques de défaillance (créances sur la clientèle)	619	641	638
Réserves pour risques bancaires généraux	586	571	607
Capital-actions	186	186	186
Capital propre	1 415 ²	1 379	1 293
Ration Tier 1 de la BRI selon taux standard suisse ³ (en pourcent)	17,8	18,3	18,0
Fonds nets générés (FNG)	107,8	120,0	118,0

	2012	2011	2010
Bénéfice annuel avant impôts	162,9	162,7	159,9
Bénéfice annuel après impôts	128,1	130,1	124,4
Distribution de dividende	98,8 ⁴	49,4	47,5
Attribution aux réserves	56,0 ⁴	81,0	77,0

	Fin 2012 en CHF	Fin 2011 en CHF	Fin 2010 en CHF
Évolutions du cours de l'actions nominative (9 320 000 actions au porteur à CHF 20 nominal)			
Cours en fin d'année	254.0	249.1	242.0
Cours annuel plafond	258.8	250.5	242.8
Cours annuel plancher	246.6	239.0	228.8
Dividende par actions nominative	5.30 ⁴	5.30	5.10
Dividende extraordinaire	5.30 ⁴		

	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 456	1 465	1 448
Collaboratrices et collaborateurs (corrige du temps partiel)	1 207	1 214	1 199
Nombre de sièges	79	79	78
Guichets mobiles (localités desservies)	18	18	17
Banque virtuelle	1	1	1
Contributions aux pouvoirs publics en millions de CHF			
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	34,8	32,6	35,5
Rémunération de la garantie de l'État au canton de Berne	3,4	3,3	3,2
Dividende versé au canton	50,9 ⁴	25,4	24,5

¹ Calcul selon Circ.-FINMA 08/2, pages 95

² Après utilisation du bénéfice selon proposition du Conseil d'administrations à l'Assemblée générale

³ Fonds propres pouvant être pris en compte en pour-cent des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

⁴ Selon proposition du conseil d'administrations à l'Assemblée générale

Les montants figurant dans le compte de résultat, bilan et tableaux sont arrondis.
Le total peut donc s'écarter de la somme des diverses valeurs.



B E K B | B C B E

Rapport et comptes annuels 2012

**Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée des actionnaires
sur l'exercice 2012**

Sommaire

5 Avant-propos

6 L'exercice 2012 en bref

I Vue d'ensemble

10 Organs et organigramme

10 Conseil d'administration

10 Directoire

10 Organes de révision

10 Cadres

12 Organigramme

14 Une politique commerciale à long terme qui porte des fruits

14 Création durable de plus-value

14 Stratégie actionnariale moderne

14 Approche entrepreneuriale

16 Proposition d'un dividende extraordinaire

18 Contexte délicat et positionnement de la BCBE

18 Conjoncture nationale

18 Évolution économique cantonale

18 L'environnement bancaire en pleine mutation

19 Multiples activités commerciales

22 L'exercice de la BCBE

22 Bilan

26 Compte de résultat

30 Liquidités, fonds propres

30 Politique de distribution des dividendes

30 Utilisation du bénéfice

33 L'importance de la responsabilité sociale et sociétale pour la BCBE

33 Pour la région

34 Pour l'environnement

36 Pour la qualité

38 La BCBE, un employeur responsable

38 Politique et effectif du personnel

38 Formation et perfectionnement

38 Relève et diversité

39 Politique salariale

II Gouvernement d'entreprise

42 Principes

43 Gouvernement d'entreprise

43 Structure du groupe et actionariat

43 Structure du capital

44 Conseil d'administration

49 Directoire

50 Défraiement, participations et prêts

52 Droits sociaux des actionnaires

53 Changement de contrôle et mesures de défense

53 Organe de révision

53 Politique d'information

III Rapport financier

55 Rapport financier

56 Bilan au 31 décembre 2012

57 Compte de résultat 2012

58 Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

60 Tableau de financement 2012

61 Tableau de financement 2011

62 Annexe au compte de résultat 2012

62 Commentaires relatifs à l'activité de la banque

68 Principes comptables et d'évaluation

75 Informations sur le bilan et hors bilan

96 Informations concernant le compte de résultat

98 Rapport d'indemnisation

Publication selon l'art. 663b^{bis} et l'art. 663c CO

102 Fonds nets générés (FNG)

103 Publications selon l'Ordonnance sur les fonds propres (Bâle II)

108 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

110 La BCBE en comparaison pluriannuelle

112 Action BCBE



Le président du Conseil d'administration, Jürg Rieben, et le président du Directoire, Hanspeter Rüfenacht.

Nos plus sincères remerciements

Chère lectrice, cher lecteur,

Si 2011 a été une année contrariante pour le secteur bancaire, 2012 l'était encore davantage. Les taux d'intérêts historiquement bas, l'endettement aux États-Unis et dans certains pays du sud de l'Europe, l'apathie de l'euro et le foisonnement des réglementations en Suisse étaient autant de défis à relever, y compris pour nous.

Même en cette période de vents contraires, la BCBE n'a pas dévié de son cap : une politique d'affaires axée sur le long terme et un objectif de rendement raisonnable, stratégie qui a fait ses preuves par le passé. Elle maîtrise ses risques et, conformément à sa politique de gestion des risques, sa base de fonds propres est aujourd'hui déjà alignée sur les prescriptions légales renforcées en la matière. Elle peut donc regarder vers l'avenir avec sérénité.

Serrer les dents et faire le dos rond porte des fruits. Notre politique d'affaires prudente, dont le rendement n'est pas la principale visée, nous a permis de réaliser un bon résultat 2012 et un excellent résultat décennal : la BCBE a dégagé un bénéfice annuel avant impôts de près de 163 millions de francs, une valeur proche de l'année passée, et ce dans un contexte plus délicat. L'objectif fixé il y a dix ans, à savoir générer un free cash flow de 800 millions à 1 milliard de francs, a été dépassé de plus de 25 %.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui, grâce à leur dévouement, ont rendu ce succès possible : en premier lieu, les collaborateurs de la BCBE, du personnel auxiliaire aux membres du Directoire et du Conseil d'administration en passant par les conseillers et les cadres. Pour autant qu'ils fassent partie de l'effectif depuis cinq ans au moins, ils recevront une prime de développement durable. Les actionnaires eux-aussi doivent profiter : une demande de dividende extraordinaire de 5.30 francs sera soumise à l'Assemblée générale. Nous entendons par là nous montrer reconnaissants envers eux pour leur précieux engagement et leur longue fidélité.

L'orientation sur le long terme de la banque étant fructueuse, le Directoire et le Conseil d'administration ont décidé, début 2013, de lancer un nouveau plan décennal. La réalisation des objectifs de ce troisième plan doit également déboucher sur une gratification en faveur des collaborateurs et des actionnaires. Vous le voyez : placer durablement sa confiance dans la BCBE est bénéfique !

Avec nos meilleures salutations,

Jürg Rieben
Président du Conseil d'administration



Hanspeter Rüfenacht
Président du Directoire



L'exercice 2012 en bref

La BCBE a largement dépassé son objectif décennal 2003–2012 et étendu son activité de base ; elle demande un dividende extraordinaire.

1. Orientation sur le long terme

La BCBE se focalise sur deux champs d'activité centraux, à savoir les affaires avec la clientèle privée et commerciale, en particulier avec les PME, d'une part, et le conseil en gestion de patrimoine, d'autre part. La politique d'affaires consiste à doter la banque d'une structure de bilan saine s'appuyant sur des fonds propres importants, à lui assurer un bon refinancement et une forte capacité bénéficiaire. Cette politique a de nouveau fait ses preuves en 2012. Les fonds nets générés (FNG) se sont montés pendant l'année sous revue à 107,8 millions de francs.

La BCBE poursuit un objectif financier clair, axé sur le long terme : elle se fixe des plans décennaux. Sur la période 2003 à 2012, elle entendait dégager un free cash flow de 800 millions à 1 milliard de francs. Avec un free cash flow généré de 1,26 milliard de francs, cet objectif a été largement dépassé. Les actionnaires profiteront de ce succès : une demande de versement d'un dividende extraordinaire de 5.30 francs par action en plus du dividende ordinaire de 5.30 francs sera soumise à l'Assemblée générale. Tous les collaborateurs ayant contribué à cette réussite depuis au moins cinq ans se verront gratifier d'une prime de développement durable.

2. Forte capacité bénéficiaire

En 2012, la BCBE a de nouveau réalisé un bon résultat. À 162,9 millions, le bénéfice annuel avant impôts se situe au niveau élevé de l'exercice précédent. Le produit des opérations d'intérêt a atteint lors de l'exercice sous revue 348,5 millions de francs, soit 1,7 % de moins qu'en 2011. Compte tenu du contexte durable de bassesse des taux d'intérêts, les risques liés aux variations des taux sont considérables. Afin d'amortir les conséquences d'une remontée des taux, des réserves de 31,1 millions de francs ont été constituées (2011 : 5,3 millions). Atteignant 74,2 millions, le produit des commissions du conseil en placements s'est rétracté de 6,8 %. Le produit du négoce – que la banque ne pratique que modérément – s'est chiffré à 22 millions de francs.

Les charges d'exploitation se sont étendues de 0,9 %, évolution due à l'augmentation d'effectifs consécutive au rachat du portefeuille hypothécaire de la Caisse fédérale de pensions Publica. Par surcroît, le nombre croissant de réglementations a engendré des coûts supplémentaires. Le rapport entre charges d'exploitation et produit d'exploitation s'est situé dans la fourchette objectif de 50 à 55 %.

3. Forte dotation en fonds propres

À la fin de l'exercice sous revue, le capital propre (sans les réserves pour risques bancaires généraux) s'est chiffré à 1,42 milliard de francs. La BCBE poursuit un objectif de rendement raisonnable (intérêt sans risque plus 2 à 4 %). La quote-part de fonds propres (y compris réserves pour risques bancaires généraux) par rapport à la somme de bilan est de 7,5 %. À 222,4 %, les exigences légales en matière de fonds propres sont largement dépassées. Le ratio Tier 1 de la BRI selon approche standard suisse (AS-CH) se situe à 17,8 % ; en tenant compte des correctifs de valeurs et des provisions, la substance porteuse de risque atteint 10 % de la somme du bilan.

4. Refinancement solide

La BCBE dispose d'une structure de financement saine. Les fonds de la clientèle au sens restrictif du terme (fonds d'épargne, obligations de caisse et autres engagements envers la clientèle) ont augmenté de 1,2 milliard de francs, à 21,7 milliards de francs, et dépassent les prêts à la clientèle. Les dépôts d'épargne représentaient à fin 2012 plus de 75 % des fonds de la clientèle au sens étroit du terme. Les avoirs en liquide de la clientèle demeurent importants. La somme de bilan s'est étendue à 26,4 milliards de francs, dépassant le résultat de l'année précédente de 4,6 %.

5. Développement des opérations de crédit

L'accent en matière de crédits a été mis sur les petits et moyens engagements envers les particuliers et les PME dans notre rayon d'activité. Les créances sur la clientèle ont augmenté à 20,2 milliards de francs ; les créances hypothécaires ont progressé de 1,6 milliard à 17,8 milliards de francs, 1,1 milliard correspondant au portefeuille hypothécaire de la Caisse fédérale de pensions repris au 1^{er} janvier 2012. Abstraction faite de ce dernier, la progression est de 2,9 %. Avec un concept d'encouragement reposant sur trois piliers (financement de nouvelles entreprises et de la croissance, financement du règlement de successions, financement de capital d'amorçage), des PME et de nouvelles entreprises innovatrices ont été soutenues.

6. Rôle majeur du conseil en gestion de patrimoine

Un afflux net d'argent frais de 84 millions de francs a été réalisé dans les valeurs patrimoniales sous gestion de la clientèle. Avec la progression de 0,8 milliard due à l'évolution du marché, les valeurs patrimoniales sous gestion se sont étendues à 20,6 milliards de francs. L'afflux net d'argent frais s'agissant de la fortune de la clientèle (fortune sous gestion et autres fonds gérés tels que les fonds de la clientèle) se montait au total à 422 millions de francs. Le portefeuille des fonds de placement a atteint 4,5 milliards de francs, en hausse de 0,4 milliard. Les valeurs en dépôt assorties d'un mandat de gestion intégral se sont montées à 4,6 milliards de francs, gagnant 0,2 milliard.

7. Banque en ligne complète, partenariats fructueux

La banque en ligne de la BCBE a encore renforcé sa position sur le marché. Avec trade-net.ch, elle offre à ses clients la possibilité de négocier eux-mêmes en bourse en ligne. Le paquet familial family-net.ch développé pour la Mobilière et proposé depuis 2005 est actuellement commercialisé dans des agences choisies de la Mobilière sur 43 sites.

8. Profond ancrage dans l'actionnariat

Depuis la décision du souverain en faveur de la transformation de la forme juridique de la BCBE en 1997, le cours de l'action nominative a plus que triplé. Mesurée au nombre de ses actionnaires, la BCBE compte, avec plus de 65 000 copropriétaires, parmi les dix principales sociétés en Suisse. Quelque 50 % des actions sont largement disséminées dans le public. Depuis la transformation de la BCBE en société anonyme décidée par le souverain bernois, le canton a pu comptabiliser une contribution financière d'environ 1,7 milliard de francs au total (remboursement de capital de dotation/capital-actions, placement d'actions, indemnisation des droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'État, dividendes et impôts). Les pouvoirs publics ont obtenu sous forme de dividendes, impôts et rémunération de la garantie de l'État 89,1 millions de francs en 2012.

9. Promotion soutenue de la relève

À la BCBE, un poste sur dix est une place de formation. Elle forme environ un quart de tous les apprentis de banque dans le canton de Berne. Les examens de fin d'apprentissage 2012 ont souri à tous les apprentis de la BCBE. La BCBE s'engage comme banque formatrice également en dehors de l'entreprise.

10. Responsabilité sociale

Dans le cadre de sa responsabilité entrepreneuriale, la BCBE s'engage en faveur d'un développement durable. Elle a consigné dans sa charte de développement durable des objectifs concernant les produits et services, l'écologie d'entreprise et la responsabilité sociale de la banque envers les collaborateurs et la société. Le système de management de l'environnement est certifié conforme à la norme ISO 14001. La BCBE a atteint en 2011 déjà son objectif en matière d'écologie d'entreprise, à savoir la neutralité carbone dans son propre espace économique et de vie. L'approche et l'action entrepreneuriales des collaborateurs sont encouragées moyennant une large délégation et coopération.



Sarah Froidevaux, 25 ans, conseillère clientèle privée à Bienne

« Une valeur sûre », voilà trois mots qui, selon Sarah Froidevaux, caractérisent idéalement la BCBE : un établissement disposant de fondations solides. « Actuellement, je ne me vois pas travailler pour une autre banque que la BCBE », assure cette Biennoise franco-phonique qui a appris le Suisse allemand au contact de la clientèle. Bien qu'elle maîtrise l'allemand standard, elle préfère aujourd'hui utiliser le dialecte. En français également, elle sait jongler entre les registres de langue. Avec les clients dont elle est le plus proche, elle se permet parfois un langage aux « couleurs seelandaises », utilisant notamment des expressions telles que « c'est droit ça ! » ou « ça joue ? ».

Vue d'ensemble

Sommaire

10	Organs et organigramme	33	L'importance de la responsabilité sociale et sociétale pour la BCBE
10	Conseil d'administration	33	Pour la région
10	Directoire	33	Engagement social et culturel
10	Organes de révision	33	Engagement économique
10	Cadres	34	Pour l'environnement
12	Organigramme	34	Engagement dans l'écologie d'entreprise
14	Une politique commerciale à long terme qui porte des fruits	36	Chiffres clé et notations
14	Création durable de plus-value	36	Prestations de service à caractère durable
14	Stratégie actionnariale moderne	36	Pour la qualité
14	Approche entrepreneuriale	38	La BCBE, un employeur responsable
16	Proposition d'un dividende extraordinaire	38	Politique et effectif du personnel
18	Contexte délicat et positionnement de la BCBE	38	Formation et perfectionnement
18	Conjoncture nationale	38	Des tests techniques garants de qualité
18	Évolution économique cantonale	38	Relève et diversité
18	L'environnement bancaire en pleine mutation	38	Augmentation de la quote-part de femmes parmi le personnel
19	Multiplés activités commerciales	39	Le bilinguisme, une richesse
19	Renforcement des opérations de crédit	39	Politique salariale
19	Partenariats solides avec les PME		
19	Conseil en gestion de patrimoine performant		
20	Trois canaux de distribution		
20	L'e-banking : simple et pratique		
20	Offre croissante autour de Soleure		
22	L'exercice de la BCBE		
22	Bilan		
22	Actifs		
24	Passifs		
26	Compte de résultat		
26	Produit d'exploitation		
28	Charges d'exploitation		
28	Bénéfice brut		
28	Amortissements sur l'actif immobilisé		
28	Correctifs de valeur, provisions et pertes		
28	Charges et produits extraordinaires		
30	Impôts		
30	Bénéfice de l'exercice		
30	Liquidités, fonds propres		
30	Politique de distribution des dividendes		
30	Utilisation du bénéfice		

Organs et organigramme

Conseil d'administration

Jürg Rieben

Président, D^r en droit, consultat de l'étude d'avocats Wenger Plattner, Basel –Zürich – Bern

Thomas Rufer

Vice-président, économiste d'entreprise HES, expert-comptable diplômé, propriétaire de la société en raison individuelle THR Consulting

Kathrin Anderegg-Dietrich

Notaire, propriétaire de sa propre étude

Daniel Bloch

Avocat, MBA, président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA

Rudolf Grünig

Professeur, D^r rer. pol., professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg

Sandra von May-Granelli

Notaire, propriétaire du centre de formation Feusi AG (jusqu'au 12 janvier 2012)

Jean-Claude Nobili

lic. rer. pol., ancien responsable du Directoire de la BCBE (depuis le 15 mai 2012)

Peter Siegenthaler

lic. rer. pol., D^r h. c., ancien responsable de l'Administration fédérale des finances (dès le 15 mai 2012)

Rudolf Stämpfli

D^r oec. HSG, président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli AG, éditeur

Rudolf Wehrli

D^r en phil. et D^r en théol., homme d'affaires, président d'economiesuisse

Directoire

Hanspeter Rüfenacht

Président du Directoire, responsable de la division Conseil et vente

Stefan Gerber

Responsable de la division Grands clients et région de Soleure

Johannes Hopf

Responsable de la division Production et exploitation

Alois Schärli

Responsable de la division Finances

Organes de révision

Organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et à la législation bancaire

Ernst & Young SA, Zurich

Révision interne

Robert Thommen

Cadres

Au cours du quatrième trimestre 2012, l'organisation des divisions a été resserrée, divers services fusionnés et le nombre des subdivisions directement subordonnées au Directoire réduit à vingt. Cette nouvelle organisation est valable depuis le 1^{er} janvier 2013 et est illustrée en pages 12 et 13.

En fait de personnel, Thomas Vock a repris en juin 2012 la direction de la subdivision Asset management / clientèle institutionnelle, jusqu'alors exercée par Hans Furthmüller, qui est parti en retraite. Depuis août 2012, Mark Haller est responsable de la subdivision Sourcing/Informatique. Depuis début 2012, Hanspeter Merz est secrétaire du Conseil d'administration et du Directoire, tandis que Catherine Duttweiler a pris les rênes de la subdivision Communication / Investor Relations.



Le Directoire

Stefan Gerber, Alois Schärli, Johannes Hopf et le président Hanspeter Rüfenacht (de g. à d.).

Organigramme



Révision externe

Révision interne
Robert Thommen

Production et exploitation
Johannes Hopf

Personnel/Formation
Max Haselbach

Traitement
Toni Michel

Organisation de l'exploitation
Peter Camponovo

Sourcing/Informatique
Mark Haller

Construction/Sécurité
Markus Hirschi

Immeubles
René Baumgartner

Entris Operations AG
Johannes Hopf

Grands clients et région de Soleure
Stefan Gerber

**Asset management/
Clientèle institutionnelle**
Thomas Vock

Grands clients commerciaux
Markus Jöhl

Marketing
Karl-Martin Wyss

Emmental/Haute-Argovie
Marcel Murat

Jura bernois
Frédéric Weingart

Soleure
Stefan Gerber

**Banque en ligne/
Partenariats**
Manfred Hauser

Une politique commerciale à long terme qui porte des fruits

La BCBE est une banque cantonale suisse classique. Elle concentre ses activités commerciales surtout sur le territoire cantonal et sur l'espace économique environnant, et est fortement ancrée dans sa région. Elle gère les patrimoines qui lui sont confiés avec un grand sens des responsabilités et accorde des crédits à des privés et des entreprises après un examen rigoureux. Elle fournit une contribution importante à l'évolution autonome du canton de Berne et assume un rôle économique et sociétal essentiel – en tant que partenaire et conseillère de PME et de personnes privées, en tant qu'employeur, banque de formation et contribuable, au courant de l'exercice 2012 également.

Création durable de plus-value

- Ce qui différencie la BCBE: sa stratégie est focalisée sur le succès à long terme. Elle table sur une création de plus-value durable en lieu et place de gains maximisés à court terme. Cela se manifeste à maints titres:
- La BCBE a axé ses objectifs sur dix ans. Fin 2012, elle a déjà mené à terme son deuxième plan décennal et a lancé maintenant un troisième plan: elle entend générer de 2013 à 2022 un free cash flow (FCF, fonds nets générés) de 900 millions à 1,1 milliard de francs.
- L'objectif de rendement à long terme de la BCBE se situe 2 à 4 % au-dessus d'un placement exempt de risque. Cela correspond à une stratégie low-risk exigeante.
- La BCBE dispose d'une structure de financement saine. L'octroi de nouveaux crédits dépend des remboursements d'avances existantes, l'afflux de fonds de la clientèle et le recours aux emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage. Le portefeuille de crédits doit être couvert par les fonds de la clientèle

et par les emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques sont au diapason avec le produit et les fonds propres existants.

- La BCBE est solidement dotée en fonds propres. Avec un degré de couverture des fonds propres de 222,4 %, les exigences de l'organe de surveillance sont nettement surpassées.
- La BCBE ne recherche pas non plus le succès à court terme s'agissant des relations d'affaires, mais met l'accent sur des partenariats durables.
- La BCBE se protège davantage contre les risques de variation des intérêts dans l'environnement actuel de bas intérêts, ceci avec des charges supplémentaires considérables à la clé. Elle relève que cette politique prudente est dans l'intérêt des actionnaires et de la clientèle.

Les chiffres de l'exercice 2012 reflètent la réussite de cette stratégie low-risk voulue également par vents contraires. Ils sont présentés à partir de la page 56 sous forme de tableaux et sont commentés en détail à partir de la page 22. La politique d'affaires de longue date est conforme à la stratégie actionnariale de l'actionnaire majoritaire, le canton de Berne.

Stratégie actionnariale moderne

Le canton de Berne et l'économie bernoise sont intéressés par une banque cantonale forte. Le Conseil-exécutif et le parlement l'ont souligné à maintes reprises et relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE s'agissant du renforcement de l'économie bernoise – une PME sur quatre et un particulier sur trois entretiennent des relations bancaires avec la BCBE. Par sa stratégie actionnariale, le canton entend maintenir une banque indépendante et performante, active dans toutes les régions, avec siège à Berne.

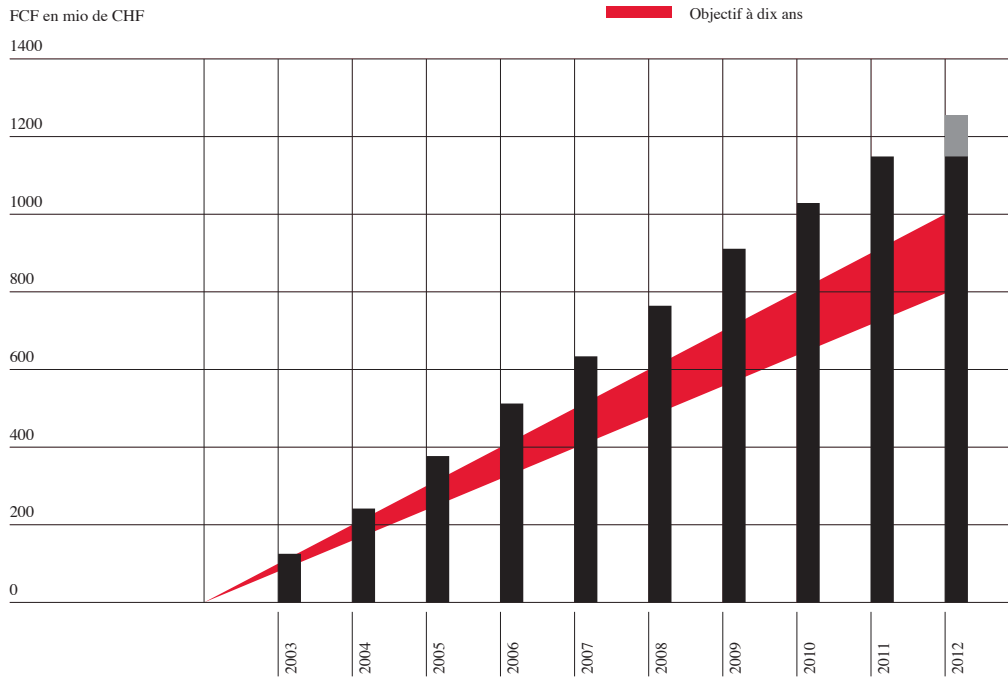
C'est en fait la raison majeure de son engagement financier.

En fondant la première banque cantonale, le canton avait fait office de pionnier en 1834. En la transformant en société anonyme de droit privé selon l'article 620 ss. CO, il a de nouveau endossé un rôle avant-gardiste en automne 1998. Cette mesure a permis au canton de se désengager financièrement au travers de la vente d'actions et de répartir plus largement le capital supportant les risques. En contrepartie, la part des actions placées dans le public a constamment augmenté, à désormais 48,5 %; avec plus de 65 000 actionnaires, la banque compte aujourd'hui parmi les dix principales sociétés publiques suisses en nombre d'actionnaires.

Approche entrepreneuriale

Le paquet d'actions résiduel – actuellement 51,5 % – reste auprès du canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque cantonale et assure la stabilité de l'actionnariat. Par une séparation claire entre propriétaire et direction de la banque, l'influence politique exercée sur la BCBE a été réduite et l'orientation commerciale de la banque renforcée. Dans le Conseil d'administration siègent des personnalités issues de l'économie et de la recherche. Les deux partenaires, le canton et la banque, ont ainsi gagné une liberté d'action supplémentaire. Une banque avec un bilan sain, une base de fonds propres importante et une direction d'entreprise performante représente la meilleure protection des créanciers. Le canton et la direction de l'entreprise ont défini conjointement la stratégie low-risk susmentionnée, et celle-ci s'est avérée judicieuse. Depuis 1996, le bénéfice net avant impôts a progressé d'année en année. Et depuis la décision positive de la population concernant la transformation de l'habit juridique

Objectif décennal dépassé de plus de 25 %



Réalisation d'un free cash flow de 1,26 milliard de francs de 2003 à 2012 : la BCBE a nettement dépassé la valeur supérieure de l'objectif décennal qu'elle s'était fixé, à savoir 800 millions à 1 milliard de francs. Les actionnaires et les collaborateurs en profiteront.

de la BCBE en 1997, le cours de l'action nominative a plus que triplé.

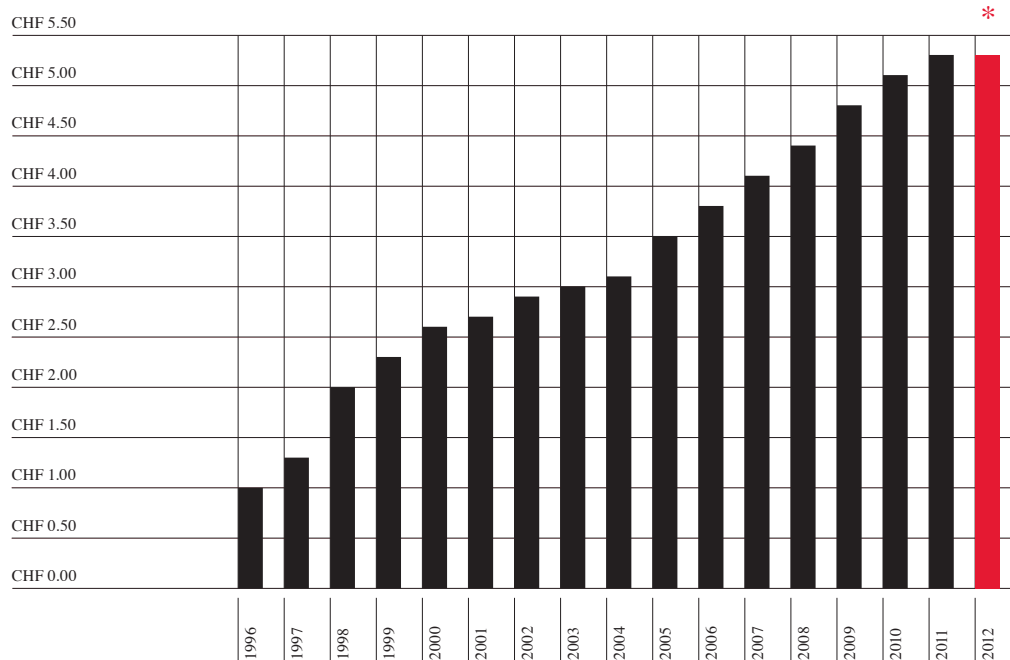
La suppression progressive de la garantie de l'État a constitué une continuation logique de la stratégie actionnariale et est intervenue à partir d'une position de force. Après une réduction à 100 000 francs par client, la garantie de l'État a été abolie à fin 2012. La protection légale du déposant, qui s'étend également à 100 000 francs, est appliquée à la BCBE comme dans d'autres banques. Pour les emprunts qui ont été émis avant 2006, la garantie de l'État reste en vigueur jusqu'à l'échéance finale.

Proposition d'un dividende extraordinaire

Les actionnaires ont profité ces dernières années des bons résultats. Lors de l'Assemblée générale en mai 2012, une augmentation de dividende de 5.10 à 5.30 francs a été décidée. De la sorte, le dividende a été relevé pour la quinzième fois consécutive (cf. graphique page 17). Pour autant que la BCBE ait atteint son objectif décennal en 2012 et généré un free cash flow de plus d'un milliard de francs, une distribution extraordinaire de 5.30 francs par action sera proposée à l'Assemblée générale de mai 2013 en sus du dividende ordinaire de 5.30 francs.

Pour la période de dix ans de 2003 à 2012 écoulée, les actionnaires peuvent ainsi obtenir un montant total de 86.05 francs (après le versement des 10.60 francs proposé maintenant pour l'année passée) – comprenant dividende, réduction de la valeur nominale et émission de droits de souscription. Qui-conque a acheté une action BCBE début 2003 aura vu la valeur de son investissement, compte tenu de l'augmentation de cours, se multiplier par 2,5.

Politique de distributions continue culminant en un dividende extraordinaire



* **Dividende extraordinaire demandé :** depuis 1996, la BCBE a augmenté chaque année le dividende distribué. Pour l'exercice 2012, une demande de versement d'un dividende de 5.30 francs ainsi que d'un dividende exceptionnel de 5.30 francs sera soumis à l'Assemblée générale.

Contexte délicat et positionnement de la BCBE

L'évolution conjoncturelle mondiale a été fortement marquée par la crise persistante en Europe. La population des pays périphériques de la zone euro s'est vue confrontée à un chômage accru. Les pays touchés ont essayé d'endiguer le nouvel endettement avec des mesures d'économies drastiques. L'évolution en Grèce a débouché sur de grandes incertitudes sur les marchés financiers vers le milieu de l'année, au point qu'un éclatement de la zone euro ait même été redouté. Ce n'est que la convention de la Grèce avec le Fonds monétaire international, ainsi que l'annonce de la Banque centrale européenne et du Federal Reserve Board of Governors (Fed) de continuer à soutenir les gouvernements avec une politique monétaire expansive que les marchés financiers ont retrouvé leur calme au deuxième semestre.

Conjoncture nationale

En Suisse, le PIB réel a progressé de 1 % en 2012, selon le pronostic hivernal du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Les impulsions de croissance ont surtout été le fait de la consommation privée et des investissements dans la construction. À l'exception de l'horlogerie et de l'industrie chimique/pharmaceutique, la majorité des branches exportatrices n'a pu au mieux que maintenir difficilement le chiffre d'affaires à l'étranger par rapport à l'année précédente. La branche du tourisme a souffert de la fermeté du franc suisse, en particulier les exploitations dans les régions de montagne, pour lesquelles le recul des touristes des pays voisins a été nettement perceptible. La Banque nationale suisse a poursuivi la politique monétaire expansive lancée en 2011 et a défendu avec succès le cours minimal de 1.20 franc par rapport à l'euro. Jusque dans la première moitié du mois de décembre 2012, le niveau des intérêts a baissé, et la courbe des intérêts s'est aplatie.

Pendant l'année sous revue,

- la Suisse a enregistré un taux de chômage de 2,9 % en moyenne ;
- les prix à la consommation ont connu un renchérissement annuel moyen de -0,7 % ;
- les prix du pétrole ont grimpé de 110 dollars étasuniens environ par baril en janvier 2012 à plus de 126 dollars en mars 2012, pour retomber les trois mois suivants au-dessous du seuil de 90 dollars, notant à nouveau à environ 110 dollars vers la fin de l'année ;
- le taux monétaire Libor à trois mois en francs suisses, à 0,05 % en début d'année, a grimpé passagèrement pour baisser à 0,01 % en fin d'année ;
- le rendement des obligations de la Confédération (cours au comptant pour les maturités à dix ans) a progressé au premier trimestre 2012 de 0,75 % à 0,96 %, avant d'atteindre un plancher historique en décembre pour se consolider vers la fin de l'année à 0,56 % ;
- la performance annuelle du Swiss Market Index s'est chiffrée à 15 %.

Évolution économique cantonale

La marche des affaires de l'industrie manufacturière a évolué de manière différenciée. L'horlogerie a profité d'une demande en hausse en Asie. Les entreprises des secteurs chimie et matières plastiques ont connu, en comparaison avec d'autres sociétés exportatrices, un assez bon exercice.

Les entreprises dépendantes du marché intérieur de l'UE et les exploitations touristiques axées sur les hôtes de l'UE ont souffert de la crise de l'euro. Le canton de Berne a enregistré, selon les indications de l'Office fédéral de la statistique, plus de 4,4 millions de nuitées de janvier à novembre 2012 (-4,3 % par rapport à 2011), l'Oberland plus de 3,2 millions (-5,4 %). En comparaison inter-

cantonale, Berne a occupé la deuxième place derrière les Grisons (4,6 millions de nuitées). Selon l'Office fédéral de la statistique, 38 922 logements ou 0,94 % (année précédente 0,94 %) du parc immobilier national était inoccupé. Dans le canton de Berne, on en dénombrait 6 264 ou 1,18 % sur la même période (1,26 %). L'indice du prix des transactions pour maisons individuelles, publié par Wüest & Partner, a progressé dans le canton de Berne de 2,4 % en 2012, celui des appartements en PPE de 4,1 %.

S'agissant du marché du travail bernois, la situation s'est améliorée au premier semestre 2012. Au diapason avec le tassement économique dans la zone euro, cette évolution a changé vers la fin de l'année. Le nombre de chômeurs dans le canton de Berne a baissé au premier semestre 2012, selon les indications du SECO, de 11 783 fin 2011 à 9 755 en juin 2012, pour remonter à 12 800 à fin décembre 2012. Le taux de chômage a baissé en conséquence de sa valeur initiale de 2,2 % à 1,8 % à la mi-2012, pour s'étendre à nouveau à 2,3 % jusqu'à fin 2012. Le taux de chômage moyen s'est situé dans le canton de Berne à 2,0 %, un taux identique à l'an passé.

L'environnement bancaire en pleine mutation

La concurrence entre les banques est demeurée vive. L'environnement a été caractérisé par les facteurs ci-après.

- Les engagements envers les clients sous forme d'épargne et de placements ont augmenté. La tenue de liquidités de la part des clients est restée importante.
- Les intérêts pour les hypothèques fermes se sont situés au-dessous des taux des années précédentes.
- Dans certains marchés partiels du secteur immobilier, des tendances de surchauffe ont été constatées.

- De nouvelles technologies de simplification et de rationalisation de la production ont encouragé des adaptations structurelles supplémentaires dans l'administration et la vente.

La BCBE poursuit sa focalisation sur le maintien et l'approfondissement de ses relations avec la clientèle, l'acquisition de nouveaux clients dans les cantons de Berne et de Soleure, le maintien de la qualité de son portefeuille de crédits, le placement aussi sûr que possible des fortes liquidités, la standardisation des processus de travail selon les normes ISO 9001 et 14001, le développement de la banque en ligne, ainsi que sur l'optimisation des charges d'investissement, corporelles et de personnel.

Multiplés activités commerciales

Renforcement des opérations de crédit

S'agissant des opérations de crédit, les petits et moyens engagements auprès de privés et de PME dans le marché de proximité ont été encouragés. Le recours aux crédits a augmenté à 20,2 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont gagné 1,6 milliard à 17,8 milliards de francs, dont 1,1 milliard correspond au portefeuille hypothécaire de la Caisse fédérale de pensions Publica, repris au 1^{er} janvier 2012. Abstraction faite de ce dernier, les créances hypothécaires ont augmenté de 2,9%. Plus de 95% des crédits sont octroyés par les conseillers dans les sièges.

Partenariats solides avec les PME

De jeunes entreprises et des PME innovatrices sont encouragées au travers d'un concept de soutien.

- Avec le premier pilier, la BCBE finance de jeunes entreprises et la croissance. Pour leurs besoins financiers, une limite-cadre inchangée de 175 millions de francs était à leur disposition en 2012. En fin d'année, 96 millions de francs avaient été attribués. Il reste donc encore une marge de manœuvre pour les financements futurs de jeunes entreprises et de PME innovantes.
- Le deuxième pilier est destiné au règlement des successions. À cet effet, la BCBE a fixé une limite-cadre de 50 millions de francs, dont 37 millions de francs avaient été accordés à fin 2012.
- Le troisième pilier, réservé au financement de capital d'amorçage, est proposé à des fondations et entreprises indépendantes. En font entre autres partie la Fondation pour l'innovation technologique (STI) et AM-Tec Kredit AG.

La BCBE s'engage pour les jeunes entreprises car ce sont elles qui créent les places de travail et d'apprentissage de demain. Si elles parviennent à s'établir durablement, elles généreront l'assiette fiscale future et contribueront à la croissance économique dans le canton de Berne.

Conseil en gestion de patrimoine performant

Au fil des ans, la BCBE a continuellement développé le private banking ainsi que le conseil à la clientèle de placement privée et institutionnelle. Les valeurs patrimoniales sous gestion ont augmenté à 20,6 milliards de francs. À cet égard, un afflux d'argent frais de 84 millions de francs a été enregistré. L'afflux net d'argent frais s'agissant de la fortune de la clientèle (fortune sous gestion et autres fonds gérés tels que les fonds de la clientèle) se montait au total à 422 millions de francs.

Dans le cadre de l'évaluation private banking 2012 effectuée par le magazine économique BILANZ, la BCBE a fait une forte impression pour la quatrième fois consécutive, décrochant la deuxième place. Cette distinction est le fruit à la fois de la qualité de ses conseils en placements et du remarquable travail d'équipe de ses conseillers à la clientèle et de ses gestionnaires de fortune.

Le segment clientèle institutionnelle, qui a été doté pendant l'année sous revue de l'attribut usuel de la branche «Asset management», a pratiquement doublé le montant des fortunes sous gestion ces dernières années. Il gère entre-temps des placements avoisinant sept milliards de francs. Le segment compte parmi les activités de croissance car les fortunes des caisses de pension sont amenées à augmenter au cours des dix années à venir, et que les exigences régulatrices se multiplieront, raison pour laquelle de plus en plus de spécialistes seront nécessaires. L'Asset management de la BCBE propose aux petites caisses de pensions, fondations et entreprises des stratégies de placement individuelles et taillées sur mesure. Les deux fonds, «BCBE Actions Value Suisse» et «BCBE Actions Suisse Small and Mid Caps Value» ont surpassé le SPI ces dernières années.

En 2009, la BCBE a par ailleurs fondé en collaboration avec Fund Street AG et HelveticStar Effekten AG une société en commandite, et a lancé avec le «BCBE FundStreet OTC Fund One» un fonds pour le marché OTC. Ce fonds investit dans des actions suisses non cotées et se prête comme instrument de placement pour des clients institutionnels avec une trésorerie professionnelle, ainsi que pour des investisseurs qualifiés.

Les fonds de la clientèle confiés à la BCBE en vue d'une gestion de patrimoine intégrale se montaient à 4,6 milliards de francs à fin 2012. Les placements dans les fonds se montaient à 4,5 milliards de francs. Les produits proposés sont principalement des fonds

Swisscanto. Swisscanto est une entreprise commune des banques cantonales et gère des fonds, d'autres placements collectifs et des mandats institutionnels totalisant plus de 50 milliards de francs. Avec l'introduction en 2004 d'une plateforme de négoce électronique pour les titres de petites et moyennes entreprises non cotés en bourse, la BCBE a augmenté la liquidité et la transparence dans le négoce hors bourse. Actuellement, les titres de 320 sociétés peuvent être négociés via cette plateforme.

La BCBE confirme respecter les normes Global Investment Performance Standards (GIPS®). La société au sens des GIPS® est définie en tant que BCBE et comprend la gestion de fortune institutionnelle ainsi que la gestion de fortune pour la clientèle privée de la BCBE. Ne sont pas compris les fonds de placement de la BCBE. Une liste exhaustive des composites ainsi que les composites reports peuvent être demandés auprès de la BCBE.

Trois canaux de distribution

La banque entend offrir un conseil et un suivi global, personnalisé et taillé à la mesure des besoins de la clientèle. Trois accès à la banque s'offrent à notre clientèle :

- les sièges bancaires fixes ;
- les banques mobiles ;
- la banque en ligne.

Les sièges bancaires fixes représentent toujours la forme d'accès la plus utilisée. Avec 79 sièges dans les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est géographiquement bien ancrée dans la région. Le réseau des sièges est continuellement adapté aux besoins de la clientèle, notamment en faisant jouer des partenariats locaux. La réhabilitation et la modernisation des établissements bancaires en banques ouvertes et conviviales, présentant une identité visuelle uniforme, a été au

centre des activités de construction. Dans les sièges de La Neuveville, Köniz et Belp, des espaces supplémentaires ont été créés pour les activités de conseil. À Soleure, le siège a été agrandi et transformé intégralement, afin de créer des places de travail supplémentaires et des locaux destinés aux affaires clientèle privée et commerciale. Dans le Seeland bernois, en Haute-Argovie, sur la rive droite du lac de Thoune et dans la région Thal/Gäu, des banques mobiles à coûts avantageux sont en service. Elles desservent actuellement dix-huit localités, dont Bützberg depuis juillet 2012.

Avec la banque en ligne, une banque directe avec une panoplie de produits exhaustifs à prix nets, un troisième canal de distribution est proposé à la clientèle. Celui-ci permet non seulement d'effectuer les opérations courantes par voie électronique en dehors des heures d'ouverture des guichets, mais aussi de négocier en ligne de manière autonome à tarif avantageux via trade-net.ch. Afin que les clients puissent accéder à la plateforme boursière en tout temps et en tout lieu, la banque en ligne a développé une App iPhone et un site Web mobile money-net.ch. Ce dernier offre, avec des produits standardisés dans les domaines du paiement, de l'épargne, de la prévoyance, du financement et du placement, une vaste palette de services vendus en ligne.

En outre, la banque en ligne a développé avec la Mobilière le paquet familial «family-net.ch» qui contient une hypothèque familiale, un compte maison, une assurance ménage ainsi que des services supplémentaires. Il est actuellement commercialisé en exclusivité dans 43 agences de la Mobilière.

L'e-banking : simple et pratique

L'e-banking est ouvert à tous les clients de la BCBE. Il permet la consultation des informations de compte et de dépôt, et l'exécution

d'ordres de paiement à partir du domicile. Outre la liste de compléments au mot de passe, une clé USB ainsi qu'un Internet Passport biométrique avec carte-signature sont proposés à la clientèle pour garantir un accès sécurisé au portail Internet. Le service e-banking via des appareils mobiles fera l'objet d'un développement continu.

Offre croissante autour de Soleure

En fin d'année 2012, 35 collaboratrices et collaborateurs parfaitement au fait des usages locaux conseillaient la clientèle dans le canton de Soleure : dans les sièges sis à la Hauptgasse et à la Gurzelngasse à Soleure et dans ceux de Granges, Balsthal et Hägendorf, ainsi que dans les banques mobiles desservant les communes de Oensingen, Egerkingen et Wangen près d'Olten. En sus du siège inauguré à Soleure en 1999, qui offre des prestations en matière de private banking, les autres sièges offrent à la clientèle épargne et hypothécaire ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises des services bancaires exhaustifs et un conseil personnalisé sur place.

La BCBE ouvrira un nouveau siège à Oensingen ; le nouvel emplacement remplacera l'actuelle banque mobile dès avril 2014.



Alois Moser, 52 ans, conseiller en gestion de fortune et responsable suppléant Private banking, Soleure

« Wüsse, as me sech druf cha verlo », le leitmotiv d'Alois Moser, signifie que ses clients doivent savoir qu'ils sont en de bonnes mains, car « la confiance est mère de toute collaboration », souligne-t-il. C'est pourquoi, pour cet expert bancaire originaire du district de Wasseramt, son accent « pur jus » est sa langue de travail officielle, bien qu'il soit polyglotte : « L'essentiel, nous dit-il, est que mon langage reflète mes racines. »

L'exercice de la BCBE

Le rapport donne une image précise de la fortune, de la situation financière et de la capacité bénéficiaire de la banque. Par ailleurs, toutes les réserves apparaissent clairement, tandis que les provisions ont été réparties en fonction des activités de l'établissement.

Précisons également que le rapport de gestion 2012 a été établi conformément aux dispositions légales en la matière (article 23-28 OLB) et aux directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). La clôture individuelle au 31 décembre 2011 a été opérée conformément aux directives FINMA (circ.-FINMA 08/2) d'établissement des comptes ainsi qu'à l'art. 6, al. 4 des directives concernant l'établissement des comptes de la SIX. La clôture individuelle est dans le même temps conforme à la clôture individuelle statutaire au sens du ch. marg. 1f des directives d'établissement des comptes. Les principes comptables et d'évaluation sont, quant à eux, expliqués en annexe aux comptes annuels (pages 68 à 74).

Bilan

La somme du bilan a augmenté de 1,2 milliard de francs à 26,4 milliards. Les créances totales sur la clientèle à fin 2012 représentent 76,7 % des actifs (2011 : 73,4 %), les immobilisations financières, le portefeuille de négoce et les participations 10,5 % (12,3 %), et les créances sur les banques 1,6 % (2 %). La BCBE ne détenait pas de placements sur le marché monétaire (1,4 %).

Au passif, les fonds de la clientèle au sens étroit du terme (engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, autres engagements envers la clientèle et obligations de caisse) totalisent 82,3 % de la somme du bilan (81,2 % un an auparavant), les fonds à long terme 4,9 % (5,4 %) et les engagements envers les banques 0,5 % (0,3 %). Les créances sur la clientèle sont

intégralement refinancées par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme.

Actifs

Les liquidités se sont élevées à 2,2 milliards de francs à la fin de l'année sous revue. Les créances résultant de papiers monétaires ont reculé de 350 millions, à 0,3 million de francs. Les créances sur les banques ont progressé à 426 millions de francs. De ce montant, 78 millions de francs concernent des opérations de mise et de prise en pension qui sont couvertes par des titres de débiteurs gouvernementaux. À fin 2012, 207 millions de francs étaient placés auprès d'établissements bancaires étrangers. La trésorerie a disposé en tout temps des liquidités nécessaires.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Conformément à la politique d'affaires et de crédit menée de longue date par la banque, les petits et moyens engagements dans le rayon d'action de la BCBE ont été favorisés. Les prêts à la clientèle (sans les CDP) se sont montés à 18,6 milliards de francs, soit 1,4 milliard de plus que l'année précédente. La qualité du portefeuille des crédits a pu être maintenue. Les provisions sur prêts s'élèvent à 619 millions de francs.

La répartition de l'ensemble des créances sur la clientèle selon les catégories de clients illustre le profond ancrage de la BCBE au sein de la population. La part des créances sur la clientèle privée a progressé à 70,6 %. La part de l'agriculture et de l'artisanat n'a pratiquement pas subi de modifications. La part de l'industrie, de la construction et des sociétés immobilières et financières a légèrement diminué, tandis que celle des collectivités de droit public a progressé. Les créances sur la clientèle hors créances hypothécaires se sont montées à 2,4 milliards de francs. Les

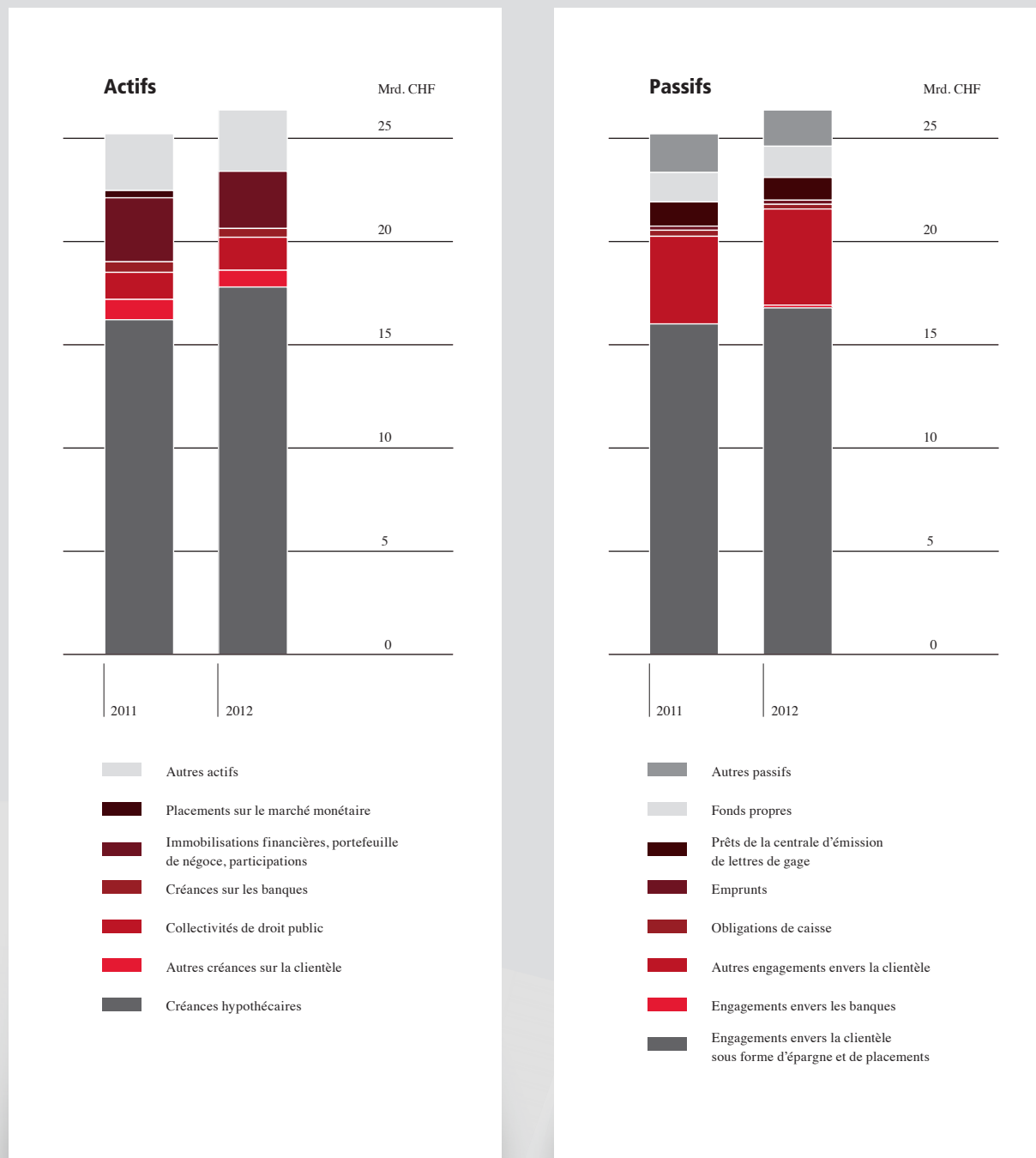
créances sur les collectivités de droit public qui en font partie se sont établies à 1,6 milliard. Les prêts d'ordre commercial sous forme de crédits en comptes courants et d'avances ont diminué à 812 millions de francs.

Les placements hypothécaires et les crédits garantis par gage hypothécaire réunis dans le poste « créances hypothécaires » ont grimé à 17,8 milliards de francs. Par rapport à l'année précédente, ils ont progressé de 9,8 %, dans un contexte de crédits inchangé et sous observation des critères de qualité du portefeuille de crédits. Les placements hypothécaires se sont accrus de 1,5 milliard de francs à 17,5 milliards de francs, dont 1,1 milliard correspond au portefeuille hypothécaire de la Caisse fédérale de pensions Publica, repris au 1er janvier 2012. Abstraction faite de ce dernier, les créances hypothécaires ont crû de 2,9 %. L'ensemble des prêts hypothécaires (hypothèques, prêts et crédits garantis par hypothèque) se montait en fin d'année à 17,8 milliards de francs ou à 88,3 % du total des prêts. À cette même date, 84,9 % des gages immobiliers garantissant les placements hypothécaires étaient attribuables au canton de Berne, les 15,1 % restants aux autres cantons. En raison du niveau encore plus bas des intérêts, les hypothèques fixes ont été conclues en priorité, et la demande d'hypothèques variables a encore fléchi. En tout, des hypothèques à taux fixe d'un montant de 4,1 milliards de francs ont été autorisées pendant l'année sous revue. À fin 2012, le volume des hypothèques à taux fixe se montait à 15,6 milliards de francs ou à 89,2 % des placements hypothécaires (2011 : 86,5 %). Les engagements supérieurs à 30 millions de francs se montent à moins de 5 % des prêts.

Immobilisations financières

Le portefeuille des immobilisations financières a reculé de 0,3 milliard à 2,7 milliards

Somme du bilan en progression de 1,2 milliard de francs



En 2012, les afflux de fonds de la clientèle se sont poursuivis: les créances sur la clientèle demeurent intégralement refinancées par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme. La somme du bilan a crû de 4,6%.

de francs. Les immobilisations financières se sont réparties à fin 2012 en obligations à raison de 91,5 %, en actions et autres placements à raison de 8,5 %. 87,7 % des immobilisations financières proviennent d'émetteurs domiciliés en Suisse. À fin 2011, la valeur comptable des obligations se chiffrait à 2,5 milliards de francs. Une importance toute particulière a une nouvelle fois été attachée à la diversification et à la solvabilité des débiteurs. Le portefeuille des actions et des parts de fonds de placement représentait à fin 2012 une valeur comptable de 114,8 millions de francs. Des gains de 13,1 millions de francs nets (2011 : 3,1 millions) ont pu être réalisés au travers d'aliénations. Fin 2012, le portefeuille d'immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit comprenait trois objets acquis en réalisation forcée d'une valeur de 0,2 million de francs. Ces immeubles non nécessaires à l'exploitation et destinés à être vendus sont portés au bilan des immobilisations financières.

Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Le négoce à propre compte de papiers-values et de leurs dérivés ne constitue pas une activité centrale de la BCBE. Le portefeuille destiné aux opérations de négoce s'est élevé à 8,7 millions de francs en fin d'année. Il se composait de métaux précieux à raison de 53,2 %, d'obligations à raison de 46,4 % et de titres de participation à raison de 0,4 %.

Participations

La valeur comptable des participations s'est établie à 33,7 millions de francs. La baisse par rapport à l'année précédente de 3,2 millions de francs résulte surtout d'une hausse de la participation à la Jungfraubahn Holding AG à la Swisscanto Holding SA. Le 30 juin 2012, la BioMedCredit AG a fusionné avec effet rétroactif au 31 mars 2012 avec la BioMedInvest AG I. La raison sociale de la nouvelle entité est BioMedInvest AG I.

Parmi les participations essentielles de la BCBE avec une part au capital de plus de 10 %, citons entre autres les actions de Real-Time Center AG (RTC) (96,9 %), celles de Legando AG (100 %), celles de Entris Operations AG (50,0 %), celles de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (10,7 %), celles de BioMedInvest AG I (34,3 %), celles de la Jungfraubahnen Holding AG (14,3 %) et celles de Victoria-Jungfrau Collection AG (12,1 %). De plus, la BCBE détient des participations dans Swisscanto Holding SA (7,6 %), dans Caleas AG (6,3 %) et dans Tornos Holding SA (4,3 %).

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles ont grimpé de 12,1 millions de francs, à 216,1 millions. La valeur comptable des immeubles bancaires faisant partie du portefeuille des immeubles s'est établie à 178,9 millions de francs. Aux investissements de 7,9 millions de francs ont fait face des transferts et amortissements de 8,9 millions de francs (page 80). La valeur comptable des autres immeubles s'est chiffrée sans changement à 13,4 millions de francs. Les autres immobilisations corporelles se sont montées à 9,8 millions de francs. Le goodwill activé par la reprise du portefeuille hypothécaire Publica est porté au bilan des actifs incorporels.

Compte de régularisation

Le compte de régularisation actif a reculé de 19,2 millions de francs, à 70,9 millions. Il se compose essentiellement d'intérêts courus.

Autres actifs

Les autres actifs ont augmenté de 3,8 millions de francs, principalement en raison de la progression du compte de règlement en rapport avec des valeurs de remplacement pour instruments de couverture.

Actifs non performants

Les positions actives dont les produits sont compromis (non performing loans) se montaient fin 2012 à 24,9 millions de francs, soit à 0,1 % des prêts (2011 : 0,1 %).

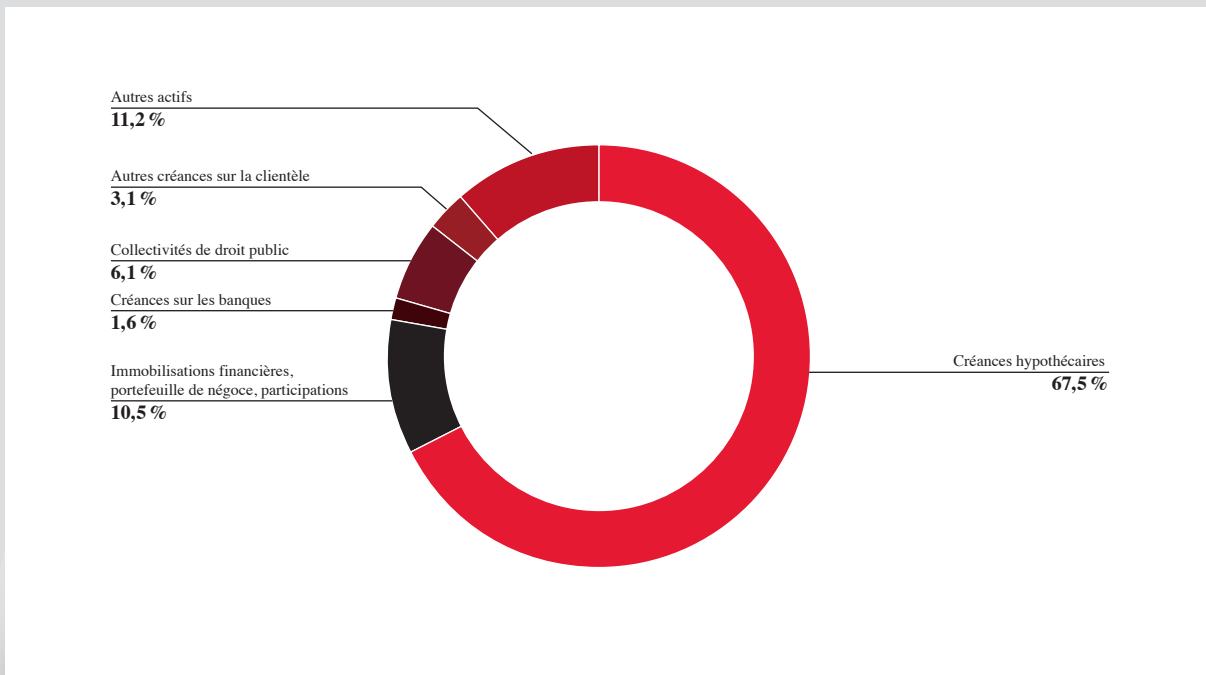
Passifs

Les engagements envers les banques ont gagné 68,8 millions de francs, à 135,4 millions.

Fonds de la clientèle

La répartition des fonds de la clientèle s'établissait à la fin de l'année 2012 selon le graphique en page 29. À nouveau, les clients se sont rabattus sur les placements en liquide. Les fonds de la clientèle au sens restrictif du terme (engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, obligations de caisse, autres engagements envers la clientèle) ont augmenté de 1,2 milliard de francs à 21,7 milliards de francs. Les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements ont augmenté de 4,8 % à 16,8 milliards de francs. Le taux d'intérêt de base sur fonds d'épargne jusqu'à 50 000 francs a été réduit à 0,25 % au cours de l'année sous revue ; la rémunération des comptes d'épargne-actionnaire jusqu'à 50 000 francs s'est montée à 0,5 % en fin d'année. Dans le cas de montants supérieurs, les taux du marché monétaire ont été appliqués. Les autres engagements envers la clientèle sous forme de comptes courants et de dépôts à terme ont gagné 11,5 % pour se porter à 4,7 milliards de francs. Le volume des obligations de caisse a baissé à 226 millions de francs. La rémunération annuelle moyenne des obligations de caisse a été de 1,68 % (2011 : 2,06). Les capitaux à moyen et long termes ont encore été réduits. Au cours de l'année sous revue, aucun emprunt n'a été remboursé ni souscrit. Le volume des emprunts s'est de ce fait maintenu à 0,2 mil-

Les créances hypothécaires en nette progression



Augmentation de 9,8 %: malgré une politique d'octroi de crédits prudente, les créances hypothécaires se sont étendues, notamment en raison du rachat du portefeuille hypothécaire de la Caisse fédérale de pensions. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente désormais plus de deux tiers.

liard de francs à fin 2012. Durant l'année sous revue, des prêts de la centrale de lettres de gage d'un montant de 166 millions de francs ont été remboursés, et 94 millions de francs ont été réémis à moindre rémunération. Le portefeuille à fin 2012 s'est monté à 1,1 milliard de francs. Dans l'ensemble, les fonds à moyen et à long termes ont encore été réduits. Les coûts des intérêts des emprunts obligataires ont baissé en moyenne annuelle à 2,86 % (2011 : 3,03 %), ceux des prêts de la centrale de lettres de gage à 2,42 % (2011 : 2,67 %). Les placements de la propre institution de prévoyance auprès de la BCBE ont totalisé 13 millions de francs.

Comptes de régularisation

Le compte de régularisation passif a reculé à 63,4 millions de francs, une évolution due principalement à de plus faibles limitations des intérêts courus.

Correctifs de valeurs et provisions

Le total des correctifs de valeurs et provisions (page 84) s'est chiffré à 738,1 millions de francs. Les correctifs de valeurs et provisions sur prêts comprennent des provisions pour risques individuels de 335,5 millions de francs et des provisions forfaitaires de 283,1 millions de francs sur risques spécifiques à certaines branches et sur les prêts assortis de risques supplémentaires dans le rayon d'action de la banque. Les provisions sur les autres risques commerciaux (risques inhérents au négoce des titres, des devises, monnaies et métaux précieux, d'instruments monétaires dérivés, de titres de participation des immobilisations financières) se sont élevées à 84,7 millions de francs. Le montant des provisions restantes s'est chiffré à 56,3 millions de francs.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux se montaient à 586,4 millions de francs.

Pendant l'année sous revue, 58,0 millions de francs de réserves supplémentaires ont été constitués à charge du compte de résultat ; 3,4 millions de francs ont servi à l'indemnisation de la garantie de l'État et 3,5 millions à l'amortissement de goodwill. Par ailleurs, 20,2 millions ont été utilisés pour des prestations servant à minimiser les risques de migration TED, et 15,6 millions ont été dissous pour couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts.

Capital propre

Le capital-actions est de nominal 186,4 millions de francs. La réserve légale générale s'est montée à 239,2 millions de francs. Les autres réserves ont été augmentées de 84,1 millions de francs à 996,9 millions, prélevés sur le bénéfice de l'année précédente et sur les produits réalisés dans le cadre de propres titres de participation.

Compte de résultat

Produit d'exploitation

Le produit d'exploitation a atteint 492,6 millions de francs à fin 2012. Le produit des intérêts sur crédits y contribue à raison de 63,5 %, les intérêts et dividendes provenant des immobilisations financières à raison de 7,2 %, les commissions et prestations de service à raison de 16,0 % et les autres affaires à raison de 13,3 %.

Produit des intérêts sur crédits et immobilisations financières

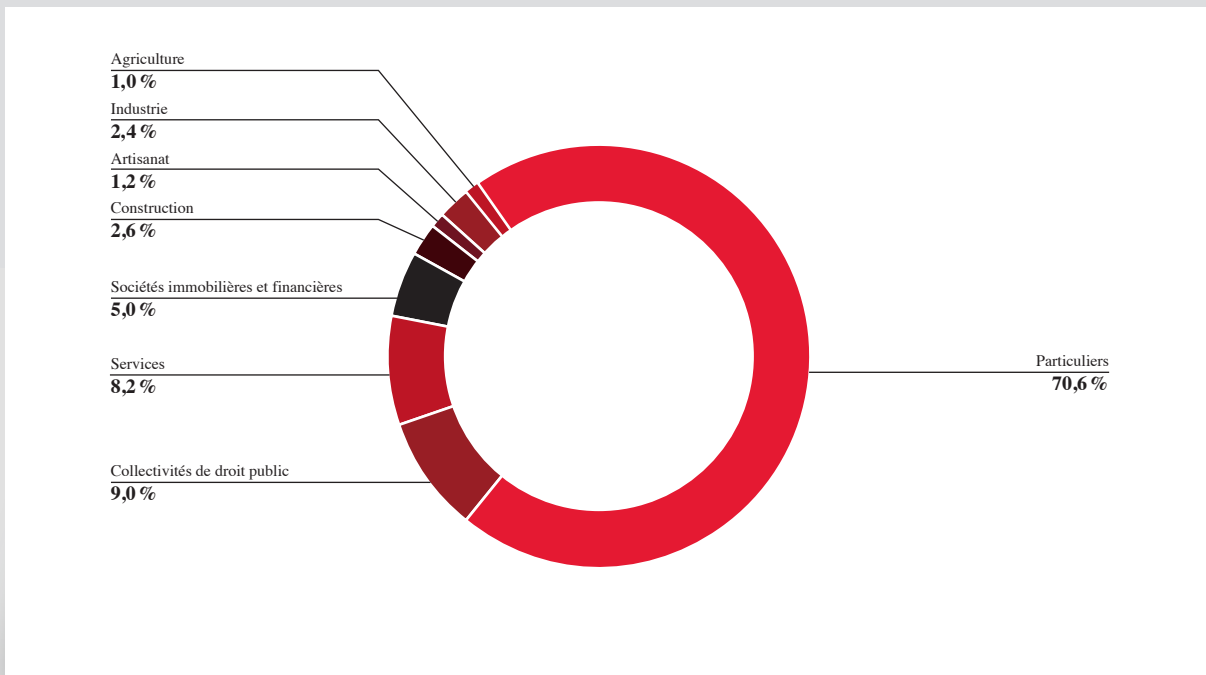
Le produit des intérêts s'est monté à 348,5 millions de francs. Hors considération des charges de gestion de bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 1,47 % (2011 : 1,46 %). La politique en matière de crédits appliquée en toute conséquence, la gestion active des crédits et le bas niveau des intérêts ont eu pour conséquence que les pro-

duits compromis se sont à nouveau situés à bas niveau (0,5 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations de crédit. Les coûts engagés pour couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts grèvent le produit des intérêts à hauteur de 31,1 millions de francs (2011 : 5,3 millions). Le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 11,7 millions de francs à 51,7 millions en raison d'un portefeuille d'obligations moins étoffé et de taux d'intérêts encore en repli.

Produit des commissions et services

Avec une part de 82 % (2011 : 83 %), le conseil en gestion de patrimoine et la gestion de fortune ont représenté la source de revenus la plus importante parmi les affaires sujettes à commissions. S'agissant des valeurs patrimoniales sous gestion, un afflux net d'argent frais de 84 millions de francs a été réalisé. Les valeurs patrimoniales sous gestion ont progressé de 0,9 milliard de francs à 20,6 milliards. L'afflux net d'argent frais s'agissant de la fortune de la clientèle (valeurs patrimoniales sous gestion et autres valeurs d'investissement telles que les fonds de la clientèle) s'est chiffré à 422 millions de francs. Le portefeuille de produits en fonds de placement s'est étendu à 4,5 milliards. La part des titres en dépôt confiés en gestion intégrale à la banque a atteint 4,6 milliards de francs, soit 22,2 % de l'ensemble des fonds sous dépôt. Le produit des commissions afférentes au conseil en placement et à la gestion de fortune s'est chiffré à 74,2 millions de francs. Le produit des courtages s'est établi à 20,7 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune ont atteint 25,6 millions. Le produit des commissions sur les autres activités de service a reculé à 13,0 millions de francs. Les charges afférentes aux opérations de commissions ont grimpé à 12,5 millions de francs.

Plus de deux tiers des prêts sont accordés aux particuliers



Diverses branches profitent des prêts. Le secteur des services et les pouvoirs publics représentent, après les particuliers, les plus importants créanciers en termes de volume, suivis par les sociétés immobilières et financières.

Produit des opérations de négoce

Le produit des opérations de négoce s'est monté à 22,0 millions de francs, en régression de 5,3 millions de francs par rapport à l'année précédente. 21,2 millions proviennent du négoce de devises, billets et métaux précieux, et 0,8 million du négoce de titres – que la BCBE ne pratique que modestement. La baisse des revenus a principalement résulté de bénéfices en repli dans le négoce de devises et de billets.

Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires ont atteint 43,5 millions de francs. Un bénéfice de 13,1 millions de francs a pu être dégagé grâce à l'aliénation d'immobilisations financières. Les autres produits ont totalisé 32,0 millions de francs. Ils englobent en particulier les remboursements, le produit des participations et celui des immeubles.

Les autres charges ordinaires ont régressé à 1,7 million de francs.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation avant impôts ont augmenté de 0,9 % par rapport à l'année précédente et se chiffrent à 266,9 millions de francs. En raison de la reprise du portefeuille hypothécaire Publica, l'effectif a crû. Les charges de personnel ont progressé de 0,2 million de francs à 152,3 millions. Comme l'année précédente, sont compris dans les charges de personnel les coûts de l'intéressement des collaborateurs et les dépôts en faveur de la prime de développement durable. À fin 2012, l'effectif du personnel (y compris les auxiliaires) s'est situé, avec 1456 collaborateurs, au-dessous du niveau de l'année précédente. Corrigé des postes à temps partiel, le nombre des employés s'est réduit à 1207. Les autres charges d'exploitation se sont accrues de 2,1 millions de francs à 114,1 millions. Le rapport entre charges

d'exploitation et produit d'exploitation s'est situé dans la fourchette objectif de 50 à 55 %.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut, avant produit des aliénations d'immobilisations financières, se montait à 213,1 millions de francs. En considérant les gains réalisés sur les aliénations d'immobilisations financières, le bénéfice brut s'est établi à 226,2 millions de francs.

Amortissements sur l'actif immobilisé

Les amortissements sur l'actif immobilisé ont totalisé 29,3 millions de francs, dont 7,3 millions sur immeubles bancaires et autres immeubles, 13,8 millions sur informatique, 2,5 millions sur mobilier, machines et équipements, 5,3 millions sur participations et 0,3 million sur immobilisations financières (immeubles). L'évaluation des immeubles de la banque en fonction de leur valeur de rendement a été maintenue en 2012. Le fonds de renouvellement pour impenses a de nouveau été alimenté à raison de 5,5 millions de francs (2,5 % des valeurs de rendement). Les investissements en impenses sont imputés au fond de renouvellement.

Correctifs de valeur, provisions et pertes

Les correctifs de valeurs et provisions ont donné lieu à une dissolution nette de 4,3 millions de francs en 2012, qui est comptabilisée dans les produits extraordinaires. Les provisions sur prêts constituées se sont chiffrées à 16,4 millions de francs. Les limites commerciales pour les dérivés sur devises et diverses limites de produits ont été augmen-

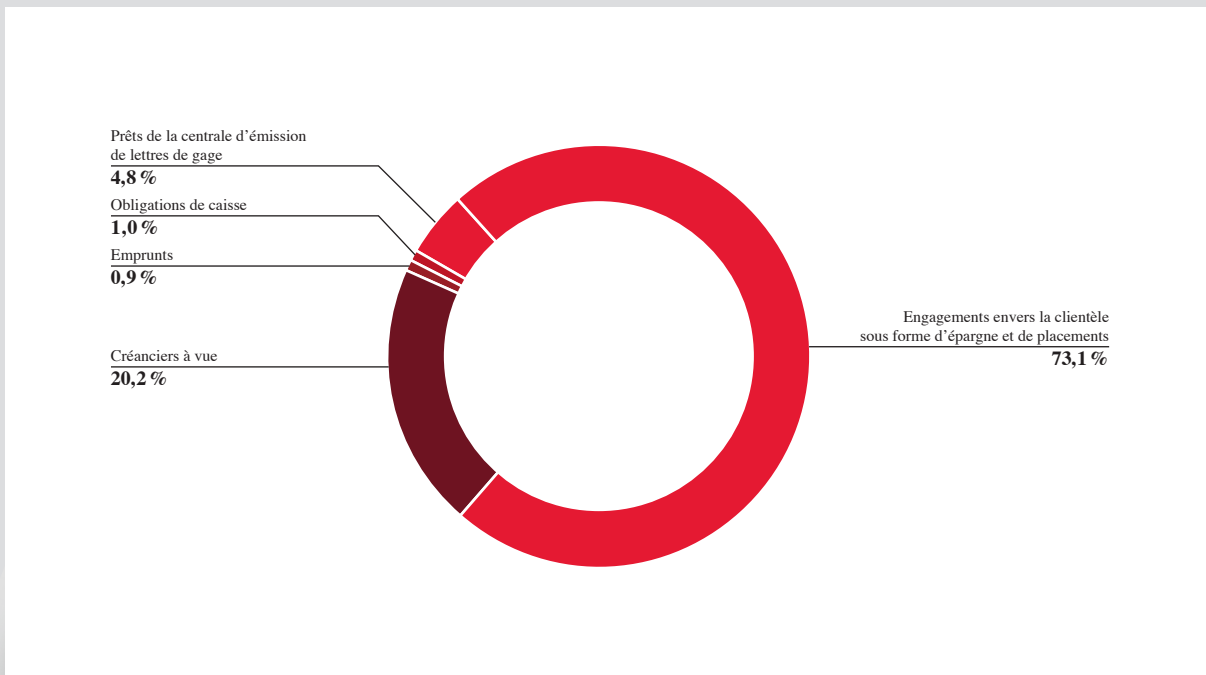
tées. Les provisions pour autres risques commerciaux ont été relevées de 12,1 millions de francs au total.

Les pertes effectives à charge du compte de résultat se sont chiffrées à 1,6 million de francs. Des montants récupérés pour un total de 1,4 million de francs ont pu être comptabilisés. Des pertes de l'ordre de 5,5 millions de francs ont été réalisées à charge des correctifs de valeurs sur prêts.

Charges et produits extraordinaires

L'annexe au rapport de gestion 2012 (page 96) donne un aperçu des charges et produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se sont chiffrés à 47,8 millions de francs. Un produit de 5,1 millions de francs résulte de la dissolution de provisions et correctifs de valeurs qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation. L'utilisation de la réserve pour risques bancaires généraux de 42,6 millions de francs pour l'indemnisation de la garantie de l'État, pour le paiement de prestations en vue de réduire les risques de migration TED, pour la couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts et pour l'amortissement de goodwill figure en brut dans le compte de résultat. En raison de la modification du principe de valorisation des réserves d'or, des créances fiscales latentes d'un volume de 6,6 millions de francs ont été régularisées dans le produit extraordinaire. Les charges extraordinaires se sont chiffrées à 81,6 millions de francs. La garantie de l'État a été indemnisée à raison de 3,4 millions de francs. Le montant de l'indemnité a été fixé conformément aux dispositions transitoires entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006, stipulant l'abolition de l'art. 4 de la loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise. Les réserves pour risques bancaires généraux ont été réalimentées de 58,0 millions de francs supplémentaires en 2012.

Les avoirs en liquide de la clientèle demeurent importants



Fonds de la clientèle en hausse de 5,1 % : le volume des dépôts d'épargne et de placement a augmenté en 2012 également.

Impôts

La charge fiscale s'est accrue à 34,8 millions de francs (2011 : 32,6 millions). La BCBE est soumise à l'impôt tant au niveau fédéral que cantonal et communal. En raison de la pratique de taxation des autorités fiscales, des charges motivées par l'activité commerciale en 2012, qui avaient été imposées et comptabilisées les années précédentes, ont été portées au crédit du bilan fiscal. De la sorte, le bénéfice imposable et donc les charges fiscales 2012 ont augmenté en conséquence.

Bénéfice de l'exercice

À 162,9 millions, le bénéfice avant impôts s'est situé au niveau substantiel de l'an passé (162,7 millions). Après impôts, il s'élève à 128,1 millions de francs (2011 : 130,1 millions). Compte tenu du report de solde de l'exercice précédent, le bénéfice du bilan passe à 129,3 millions de francs.

Liquidités, fonds propres

Les liquidités exigées aux art. 16 à 19 OB et les réserves minimales conformément aux art. 12 à 17 OBN ont été respectées toute l'année. Le capital propre sans réserves pour risques bancaires généraux se chiffrait à 1415,4 millions de francs en fin d'exercice (2011 : 1378,6 millions). De plus, la BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux pour la couverture de risques stratégiques généraux, tels que risques politiques, risques de régulation, risques opérationnels, risques de marché, risques de réputation et amortissements de goodwill. Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Avec un degré de couverture en

fonds propres de 222,4% et un ratio Tier 1 (selon approche standard suisse SA-CH) de 17,8%, la BCBE remplit les exigences réglementaires. La BCBE poursuit ainsi une stratégie comprenant peu de risques et s'appuyant sur un capital propre important.

Politique de distribution des dividendes

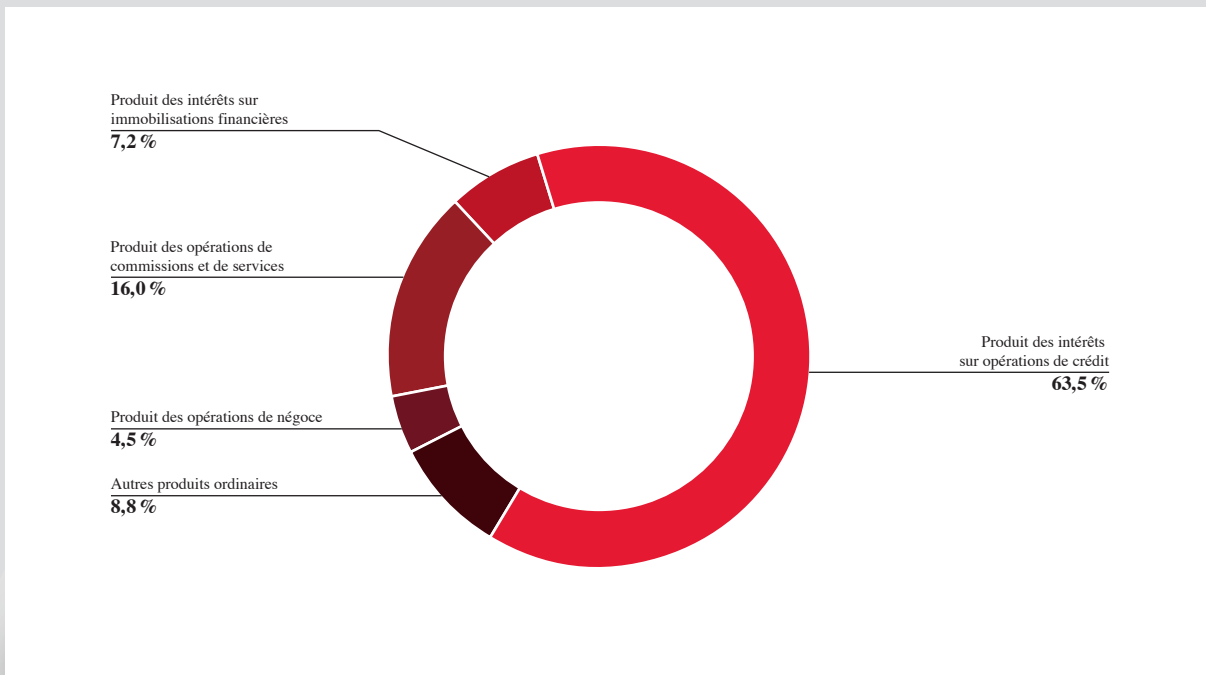
La politique de distribution des dividendes de la BCBE veut que 50 à 70% du bénéfice annuel respectif soient réservés au financement propre et 30 à 50% à la distribution des dividendes. La condition préalable pour une distribution consiste en une structure de bilan saine, corroborée par des fonds propres et un bénéfice correspondants. Or, ces conditions sont remplies.

Utilisation du bénéfice

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration, en accord avec la politique de distribution mentionnée, propose à l'Assemblée générale :

- de verser 49,4 millions de francs en dividendes aux actionnaires ;
- de verser 49,4 millions de francs en dividendes exceptionnels aux actionnaires ;
- d'augmenter les autres réserves de 56,0 millions de francs ;
- de reporter 1,3 million de francs au nouvel exercice.

Les opérations de crédit représentent la principale source de revenus



Maintien d'une part relative du produit des intérêts sur opérations de crédit dans le produit d'exploitation : les intérêts des opérations de crédit constituent un pilier important en termes de revenus.



Nous
sommes d'ici!

Patricia Hutmacher, 24 ans, responsable clientèle privée, caisse à Bienne

« Nous sommes d'ici » ou « Mir sy vo hie » : l'une comme l'autre de ces expressions sied à Patricia Hutmacher, véritable bilingue qui a grandi à Perles, où elle a effectué sa scolarité en allemand. Elle a travaillé durant les quatre années post-apprentissage à La Neuveville, petite ville francophone en bordure du lac de Bienne où elle s'est installée. Vivre et travailler dans sa région d'origine constitue, selon elle, un avantage majeur : elle connaît jusqu'aux expressions locales les plus enfouies. Le « cent sous », par exemple, n'est pour elle rien d'autre que notre bonne vieille pièce de cinq francs. Ce terme, elle se le réserve cependant pour la région de La Neuveville.

L'importance de la responsabilité sociale et sociétale pour la BCBE

La BCBE est consciente de son rôle sociétal et économique dans le canton de Berne. Elle fournit une contribution importante au développement autonome du canton et de ses bases de vie, ainsi qu'au renforcement de l'économie bernoise. Elle met l'accent sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux, et soutient les actions écologiques, dans sa propre entreprise comme chez les clients. L'engagement social, culturel et respectueux des ressources, ainsi que le succès économique vont de pair et devraient coexister dans une saine relation.

Pour la région

Engagement social et culturel

La BCBE se veut banque des familles et s'adresse aux enfants et aux apprenants qu'aux adultes et aux plus âgés. Tous prennent une place importante dans l'engagement social et culturel qui, rencontre un vif intérêt dans toutes les régions.

Quelque 20 000 personnes ont pris part en 2012 aux journées des familles au Gurten et à la Lenk, à Bienne, à Soleure, à Thoune, à Oensingen, à Herzogenbuchsee et à Corgémont, et ont pleinement profité des nombreux jeux et ateliers de bricolage prévus pour l'occasion. Sur le site Web www.bcbe.ch, dix-neuf aires familiales – lieux d'excursion pleins de charme pour les familles – sont présentées en détails, avec notamment des indications, séquences vidéo à l'appui, sur l'itinéraire, les heures d'ouverture, l'infrastructure disponible.

Encourager la création locale

Pour les tous-petits jusqu'à six ans, des après-midis ludiques placées sous le signe de l'éléphantéau Bimbo sont organisées, et la collection d'animaux en bois, spécialement conçue pour la BCBE, se marie très bien

avec l'engagement culturel. Les animaux sont fabriqués dans l'Oberland bernois par une entreprise familiale; ils sont confectionnés en bois suisse certifié FSC 100% et peints à la main.

La BCBE soutient aussi de nombreux clubs et associations dans son rayon d'action. Plus qu'un sponsor classique, elle veut être un partenaire en matière de coopération, avec des institutions qui offrent aux clients de la banque un avantage concret.

Organisation de manifestations attractives

Citons comme exemple typique la collaboration de longue haleine avec des institutions telles que l'association des jeunes musiciens bernois, soutenue financièrement par la banque et qui, en contrepartie, donne chaque année des concerts exclusifs pour la clientèle de la BCBE. Les concerts «after business» au centre de rencontre de la place Fédérale à Berne, organisés de pair avec la Haute école des arts de Berne, affichent souvent complet. Le partenariat avec l'organisation «Young Enterprise Switzerland» permet aux élèves de l'école moyenne de créer une mini-entreprise et de mettre des produits sur le marché. De plus, la banque coopère avec le cinéma pour seniors Dolcevita, offre à l'occasion de représentations dominicales du Théâtre municipal de Berne une garderie d'enfants gratuite et s'associe depuis des années à l'Académie d'été du Zentrum Paul Klee.

Enfin, la banque contribue à la compréhension approfondie de questions économiques. Ainsi, la BCBE a proposé en 2012, pour la deuxième fois, des séances d'information animées par Jens Korte, correspondant boursier. La banque en ligne, quant à elle, a organisé plusieurs séminaires boursiers qui ont suscité un vif intérêt. En outre, lors de la rencontre des investisseurs, des représentants de pointe de l'entreprise de médias Tammedia ainsi que du fabricant d'ascenseurs

Schindler ont présenté leur entreprise et leur expansion dans de nouveaux marchés.

D'autres séminaires et exposés consacrés au thème de l'argent de poche (en collaboration avec Pro Juventute), à la construction et la rénovation à caractère durable (avec le WWF) ont aussi été organisés. Sur Internet, la BCBE présente par ailleurs des instruments de planification du budget et de tenue d'un ménage, pour le calcul des charges supportables afférentes à un immeuble et pour la planification des impôts, de même que, pour les PME, une «toolbox» contenant un plan de développement, des modules de planification financière et un check e-banking.

Le travail des bénévoles compte aussi

Outre la collaboration financière et logistique régulière avec les institutions susmentionnées et autres, presque un tiers des quelque 1450 collaborateurs de la BCBE s'engagent dans des organisations publiques pendant leur temps libre, ou fournissent du travail bénévole en tant qu'intervenants et experts dans des instances de formation.

Engagement économique

L'engagement économique de la BCBE est varié. Outre son activité centrale dans la collaboration et le conseil de clients commerciaux, privés et de placement (cf. chapitre Contexte et positionnement, pages 18 ss.), elle est un important employeur (cf. page 38), donneur d'ordre et contribuable. Elle travaille avec quelque 700 fournisseurs de l'espace économique Berne/Soleure et passe des commandes de plus de 100 millions de francs par an, ce dont profitent de nombreuses petites et moyenne entreprises. Du total du résultat d'exploitation de 491,4 millions de francs, 184,6 millions de francs de consommation intermédiaire ont été versés aux fournisseurs.

En considération des investissements, désinvestissements et utilisation conforme à leur but des correctifs de valeur, la création nette de plus-value s'est chiffrée l'année passée à 299,2 millions de francs. De ce montant, 8,2 millions de francs vont aux pouvoirs publics et 153,3 millions de francs aux collaborateurs.

Des 107,8 millions de francs de free cash flow réalisés en 2012, 72,0 millions de francs sont distribués aux actionnaires – 93 % d'entre eux vivent dans les cantons de Berne et de Soleure. 35,7 millions de francs sont utilisés pour l'autofinancement de la banque (cf. page 102).

Soutien des PME

La BCBE contribue au renforcement et au développement de l'espace économique et de vie commun avec le soutien de PME innovantes, de jeunes entreprises et du règlement des successions. Avec son concept d'encouragement, la banque a accordé l'année passée des crédits pour 81 projets. Grâce à l'engagement régional de la BCBE, la création et le maintien de plus de 1200 places de travail ont été soutenues en 2012, et du capital risque a été investi en faveur de jeunes entreprises. La BCBE s'engage en faveur de ces entreprises car elles offrent des places de travail et d'apprentissage, et parce qu'elles renforcent l'espace économique.

Le canton peut profiter

En tant qu'actionnaire principal, le canton de Berne profite directement de la réussite de la BCBE. Depuis l'entrée en bourse en 1998, l'État a encaissé environ 1,7 milliard de francs – sous forme de remboursement de capital, de capital de dotation ou de capital-actions, placement d'actions, indemnisation de droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'État, dividendes et impôts. Par ailleurs, la majorité des collaborateurs de la BCBE sont soumis à l'impôt dans le canton de Berne, ce qui représente des paie-

ments considérables aux pouvoirs publics, si l'on retient une masse salariale globale de plus de 100 millions de francs.

Pour l'environnement

Dans le cadre de sa responsabilité entrepreneuriale, la BCBE s'engage de longue date en faveur d'un développement durable. En 2007, elle fut la première banque cantonale à édicter une Charte de développement durable, laquelle est rééditée tous les quatre ans. L'engagement de la BCBE en faveur d'un développement durable procède également de sa stratégie bancaire, et les principes de gouvernement d'entreprise (cf. page 42) soutiennent une gestion d'entreprise à caractère durable.

Engagement dans l'écologie d'entreprise

La BCBE encourage les économies d'énergie et de ressources naturelles au sein de sa propre entreprise (consommation de papier, d'électricité, traitement des déchets, trafic commercial, etc.). Les aspects environnementaux sont également pris en considération lors de tous achats. Les fournisseurs ainsi que les produits et services doivent non seulement répondre à des exigences de prix et de qualité, mais aussi respecter les normes écologiques et sociales usuelles tout en provenant, si possible, du rayon d'activité. Pour les nouveaux véhicules, la classe énergétique est toujours un critère pris en compte. Les publications – rapport de gestion ou Charte de développement durable – sont imprimées de manière climatiquement neutre en collaboration avec «Climate Partner». Le management de l'environnement de la banque a été certifié ISO 14001 déjà en 2004.

Chaque année, la banque rend compte de ses performances écologiques en publiant un

bilan écologique ainsi que les chiffres clé de son écologie d'entreprise. À cet égard, elle s'oriente selon les standards de la branche «standards ApME» et selon le «Greenhouse Gas Protocol». L'efficacité énergétique des propres immeubles de la banque est continuellement optimisée. En 2012, le siège de Lyss a connu la rénovation de son système de chauffage, tandis que celui de Berthoud a été doté d'une pompe à chaleur. S'agissant de tels projets, la banque mise sur les normes Minergie® et table sur des solutions innovatrices comme les panneaux solaires utilisés à des fins de refroidissement d'immeuble au siège de Thoune.

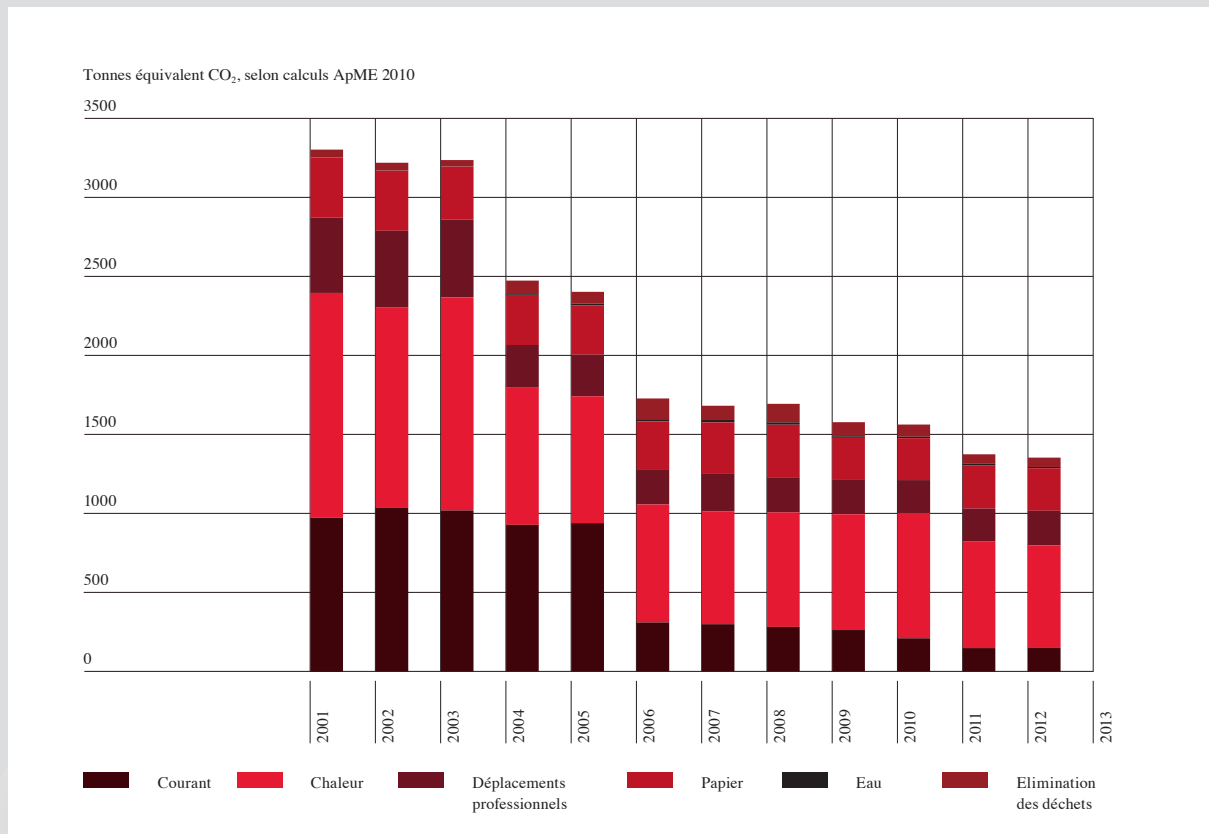
Neutralité carbone atteinte

En 2012, la BCBE a tiré son électricité presque exclusivement de l'énergie hydraulique; elle s'est en outre approvisionnée en courant écologique (Waterstar) à hauteur d'un million de kilowattheures. En 2012, la BCBE a atteint pour la deuxième année consécutive son objectif de neutralité carbone dans son espace économique et de vie. Depuis 2001, elle a réduit de plus de moitié ses émissions de gaz à effet de serre, allégeant ainsi fortement la charge écologique directe et indirecte due à son activité. D'ici à 2015, les émissions de CO₂ devraient être abaissées de 5 % supplémentaires (base 2011), notamment en :

- stabilisant la consommation d'électricité et en ayant recours à du courant renouvelable et favorable au climat;
- réduisant la consommation de combustibles fossiles et de papier de 5 % supplémentaires;
- stabilisant la consommation d'eau;
- recyclant les déchets industriels à hauteur de 70 % au moins.

Les émissions résiduelles de gaz à effet de serre doivent, comme en 2012, être intégralement compensées, de manière à ce que la banque demeure carboneutre à l'avenir également. À cet effet, la BCBE soutient les

Réduction de moitié des émissions de gaz à effet de serre, neutralité climatique atteinte



Le développement durable n'est pas qu'une intention pieuse; nous le vivons au quotidien: la BCBE a intégralement compensé, en 2011 et 2012, ses émissions de CO₂ dans son espace économique. Elle est climatiquement neutre depuis 2011.

ApME = Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers
Évaluation électricité: jusqu'en 2005 selon Mix Schweiz-Import, dès 2006 selon les déclarations des fournisseurs d'électricité

projets de son espace économique au travers desquels les émissions de CO₂ sont réduites. En plus de contribuer à la sauvegarde de l'environnement, elle sécurise des emplois dans la région.

Chiffres clé et notations

Depuis 2001, la BCBE établit un bilan écologique faisant état de l'évolution annuelle des chiffres clé de son écologie d'entreprise (consommation d'énergie, de papier, d'eau et de déchets, charge environnementale résultant de son trafic commercial). La nette réduction des émissions de CO₂ depuis 2001 est représentée en page 35 ; l'évolution des autres valeurs clé figure dans le rapport complémentaire sur le développement durable, qui est mis en ligne sur le site Web de la banque et actualisé régulièrement.

La BCBE s'est vu décerner deux nouvelles distinctions par des agences de notation indépendantes en 2012. Avec un total de 80 points sur un maximum de 100, elle a obtenu, à égalité avec la Banque Cantonale Vaudoise, la meilleure note du « Carbon Disclosure Project » parmi l'ensemble des banques cantonales. L'organisation écologique récompense ainsi le management de l'environnement de la banque.

Cette organisation indépendante à but non lucratif évalue chaque année les 100 plus grandes entreprises suisses cotées en bourse. Elle entend créer une plus grande transparence en fait d'émissions de gaz à effet de serre et renforcer la prise de conscience des risques et des opportunités du changement climatique.

Par surcroît, l'agence de notation « oekom research » a attribué pour la deuxième fois consécutive le label de qualité « Prime » à la BCBE. En comparaison de branche, elle se place ainsi dans le peloton de tête des sociétés présentant des prestations supérieures dans le domaine social et écologique.

Prestations de service à caractère durable

Avec ses services bancaires, la BCBE incite les clients à économiser les ressources. Quiconque veut placer son argent de manière durable peut investir dans des fonds de placement spéciaux de Swisscanto (p. ex. Swisscanto Green Invest) et dans d'autres produits de placement. Quiconque confie à la banque un mandat de gestion de fortune, peut choisir depuis 2010 une variante « placement à caractère durable » pour chacune des cinq stratégies de placement – une offre en faveur de laquelle un nouveau client sur cinq se décide. Grâce à une sélection soignée, l'investissement exclusif dans des entreprises qui orientent leur activité sur l'efficacité énergétique, la compatibilité écologique et la responsabilité sociale, et qui remplissent des critères éthiques sévères, peut être garanti.

Formation des collaborateurs

La BCBE sensibilise et forme ses conseillers au développement durable. En 2012, la BCBE organisé à trois reprises un séminaire sur les titres intitulé « Placements à caractère durable ». Près de la moitié des conseillers prévus a assisté à ce séminaire en 2012. Dans les affaires de crédit aussi, la BCBE veille au respect de principes écologiques et éthiques. Alors que le prêt de rénovation, lancé en 2009, avait déjà suscité un vif intérêt et avait été sollicité 1750 fois pour des projets écologiques, un produit de financement attractif pour des rénovations durables est disponible depuis 2011 avec l'hypothèque environnement. De plus, la banque soutient par des subsides des projets de réduction des émissions de CO₂ par le remplacement des sources d'énergie fossile. À cet effet, elle a créé avec les FMB une plateforme de compensation de CO₂ unique en son genre. S'agissant de la clientèle commerciale, le management de l'environnement occupe une place de choix. De plus, la BCBE porte son

attention lors de l'octroi d'hypothèques et de crédits sur des solutions durables et socialement compatibles, en veillant à la supportabilité des charges à moyen et long termes pour les débiteurs (cf. page 65).

Enfin, les clients disposent d'un canal de distribution moderne et écologique avec la banque en ligne : ils peuvent exécuter les opérations bancaires via Internet, de l'e-banking aux transactions boursières. Pour qui souhaite renoncer aux impressions sur support papier, les extraits de compte et de dépôt électroniques peuvent être mis à disposition en ligne : une économie de ressources.

Pour la qualité

À la BCBE, le management de la qualité revêt une grande importance. La banque a obtenu en 2002, en tant que première banque de poids, le certificat ISO 9001 pour tous les processus, services et sièges. Depuis, le management de la qualité est continuellement amélioré et soumis à des contrôles réguliers. L'Association suisse pour les systèmes de qualité et de management (SQS) a également effectué un audit externe en 2012. Tous les examens confirment l'efficacité des systèmes de management et la haute qualité de leur mise en œuvre à la BCBE. Outre l'examen externe par la SQS, des audits internes sur la qualité ont été effectués dans 38 sièges et 10 services centraux en 2012. Les recommandations de la FINMA en matière de Business Continuity Management sont observées.

Depuis 2007, la BCBE dispose d'un instrument électronique de suggestions. Au travers du management des idées, la BCBE favorise l'approche entrepreneuriale à tous les échelons et offre aux collaborateurs la possibilité de s'engager au travers de leurs idées. En 2012, 229 idées ont été soumises.



Federico Gianfreda, 26 ans, conseiller clientèle commerciale à Moutier

« Penser à demain »... Pour ce Jurassien bernois, c'est une autre manière de dire qu'il faut profiter du jour présent sans pour autant devenir insouciant. Professionnellement, il aide les clients à trouver le financement adéquat pour leurs investissements, tandis que dans le privé, il épargne lui-même pour se rapprocher de son rêve : construire une maison et fonder une famille. Pour ce joueur d'unihockey, enraciné localement, les langues jouent un rôle majeur : il parle parfaitement le français et l'italien, a effectué son Master in Finance en anglais et se débrouille plutôt bien en « Bärndütsch ».

La BCBE, un employeur responsable

Nous sommes solidaires de nos collaborateurs et prôtons une culture d'entreprise assortie d'un contrat social. Notre chemin commun, axé sur le long terme, a pour but d'offrir des places de travail sûres dans une entreprise performante. Il convient d'éviter des licenciements pour des raisons économiques.

Politique et effectif du personnel

La banque motive ses collaborateurs au travers d'une conduite ciblée et par des mesures de développement du personnel à tous les échelons, notamment par le biais de la formation et du perfectionnement, des tests techniques, de l'affectation optimale du personnel et d'une politique d'information ouverte. L'approche et l'action entrepreneuriales des collaborateurs sont encouragées par une large délégation et la participation. La satisfaction des collaborateurs fait l'objet d'enquêtes périodiques. Les collaborateurs de la BCBE sont satisfaits davantage que la moyenne avec leur employeur, et la banque obtient des résultats de pointe avec cette stratégie. Les absences en raison de problèmes de santé sont en dessous de la moyenne du secteur bancaire.

L'effectif du personnel, auxiliaires compris, a diminué de 1465 à 1456 personnes en 2012. Corrigé des emplois à temps partiel, le nombre de postes a reculé de 1214 à 1207. Un bon tiers de tous les collaborateurs travaille à temps partiel, tendance légèrement à la hausse. Les charges de personnel ont augmenté en 2012 de 0,1 % à 152,3 millions de francs.

Formation et perfectionnement

La BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage dans son espace économique. À fin 2012, 129 apprentis et assis-

tants étaient en formation. Au cours de l'année sous revue, les candidats de la BCBE ont à nouveau dépassé la moyenne suisse des notes lors des examens de fin d'apprentissage. Parmi les jeunes collaborateurs, 25 – soit 81 % – ont repris une fonction au sein de la BCBE, certains à temps partiel pour leur permettre d'obtenir le diplôme d'une école professionnelle supérieure, d'autres comme stagiaires dans l'autre région linguistique du canton. Fin 2012, environ 22 jeunes faisaient partie du pool des assistants, dans le cadre duquel de jeunes professionnels sont formés pour reprendre une fonction de spécialiste ou de cadre.

Des tests techniques garants de qualité

Ceux qui, après la formation, souhaitent rester à la banque ou la rejoindre en tant que collaborateur hors séraïl ont de nombreuses possibilités de formation continue. Au centre de formation de Berne-Liebefeld, la BCBE propose des séminaires sur des thèmes bancaires spécifiques, mais également sur l'amélioration des compétences de conduite, de présentation ainsi que des compétences méthodiques et linguistiques. Ces cours sont également ouverts aux collaborateurs d'autres banques cantonales.

Afin de garantir un conseil et un service de haute qualité, les compétences techniques des conseillers à la clientèle de la BCBE sont testées régulièrement. Durant l'exercice 2012, tous des collaborateurs du segment Clientèle placements ont dû se soumettre à cet examen. Seuls les collaborateurs certifiés sont en droit de vendre les produits de placement complexes. En raison du foisonnement de nouveaux règlements, l'ensemble du personnel est tenu d'effectuer périodiquement une formation de compliance suivie d'un test portant sur les connaissances acquises.

La formation interne est complétée par des cours externes, notamment dans les secteurs banque et finance, économie d'entreprise et direction de projets. En 2012, les quelque 1450 collaborateurs ont suivi en moyenne 4,3 jours de formation interne; de plus, 81 collaborateurs ont suivi une formation externe en accompagnement du travail. Enfin, les modules de formation basés sur le Web ont été utilisés par 85 % des collaborateurs.

La banque soutient également des activités de promotion de la santé, notamment au travers d'activités de mise en forme (fitness), d'offres de massages, de « journées fruits » ou encore de sa participation à l'opération « bike to work ».

Relève et diversité

En complément des processus de personnel usuels tels que les objectifs annuels ou l'évaluation des performances, la BCBE a mis en place, en 1995, un processus de développement du personnel (PEP) qui permet d'identifier et de promouvoir les collaborateurs disposant du potentiel requis pour remplir les hautes exigences des fonctions de spécialiste ou de direction. En moyenne pluriannuelle, 8 à 10 % des collaborateurs sont préparés dans le cadre du PEP pour un poste cible concret. Au 31 décembre 2012, 8,1 % des collaborateurs se trouvaient en situation PEP et, au courant de l'année, 40 % des postes clé qui se sont libérés ont été pourvus par des diplômés PEP.

Augmentation de la quote-part de femmes parmi le personnel

La BCBE cultive la diversité de ses collaborateurs. L'objectif de la banque est d'augmenter à moyen terme la quote-part des femmes dans les fonctions de cadre, notam-

ment de direction. Aujourd'hui, les femmes représentent 45 % de l'effectif de la banque – une proportion stable – et 24,9 % de celui des cadres. Leur quote-part à l'échelle des cadres supérieurs, soit les collaborateurs avec procuration ou procuration générale, a pu être relevée d'un point depuis 2009 ; elle se monte à fin 2012 à 12 %. Dix collaboratrices présentant un potentiel de développement ont récemment été intégrées au PEP, ce qui porte à 32 le nombre de femmes spécialement promues dans le cadre de ce processus.

La BCBE mène une politique d'entreprise favorable à la famille. À ce titre, elle encourage le travail à temps partiel et le partage de travail, et est depuis 2008 adhérente de l'organisation « Childcare Service Suisse », un interlocuteur professionnel pour toutes les questions afférentes au suivi hors famille des enfants.

Le bilinguisme, une richesse

La structure d'âge des collaborateurs est restée quasiment identique à l'an passé, reflétant une répartition harmonieuse entre les différentes classes d'âge. Le rapport entre collaborateurs d'expérience d'une part et relève et nouveaux collaborateurs d'autre part est, quant à lui, équilibré. La culture d'entreprise de la BCBE est encore renforcée du fait des deux régions linguistiques de son rayon d'activité. Pour leur ferme engagement en faveur du bilinguisme, les sièges de Bienne ont été distingués avec le « Label du bilinguisme ».

Politique salariale

Depuis de nombreuses années, la BCBE s'engage pour une politique salariale à la fois équitable et mesurée. Déjà en 2006, il a été défini dans les principes de gouvernement

d'entreprise que le défraiement total le plus élevé pouvait se monter au maximum au vingtuple du défraiement le plus bas, et que la banque ne versait pas d'indemnités de départ (cf. chapitre Gouvernement d'entreprise, page 42).

La politique salariale répond au principe « à travail égal, salaire égal », qui s'applique indépendamment du sexe. Outre une indemnisation fixe, le défraiement se compose de trois éléments variables :

- une prime de développement durable, composante d'indemnisation axée sur le long terme, qui revient à tous les collaborateurs en poste depuis au moins cinq ans, pour autant que les objectifs décennaux aient été atteints (cf. page 51) ;
- un programme d'intéressement des collaborateurs dans le cadre duquel l'ensemble des collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée ont la possibilité, pour autant qu'ils soient employés depuis deux ans au moins, de souscrire un nombre limité d'actions à un tarif fortement avantageux ; ces titres sont bloqués pendant cinq ans. Ce programme est très apprécié : fin 2012, les collaborateurs détenaient au total plus de 4 % du capital-actions de la banque ;
- une indemnité variable versée à environ un quart des collaborateurs ; elle se fonde sur le résultat global de la banque, sur celui de l'unité directionnelle ainsi que sur la performance individuelle.

Cette politique salariale traduit l'orientation sur le long terme de la BCBE tout en prévenant les fausses incitations. Les collaborateurs et les cadres doivent travailler dans l'intérêt à longue échéance de la clientèle et de la banque.



Ursula von Jenner Weingart, 49 ans, conseillère en gestion de fortune à Thoune

« Mit Lyb u Seu derby! » En d'autres termes : avoir le feu sacré. Des mots qui expriment pour Ursula von Jenner Weingart le fait de toujours mettre du cœur à l'ouvrage. À la BCBE, l'environnement de travail et le soutien des collègues suffisent pour cela. Elle arbore avec fierté ses origines bernoises, cultivant son dialecte. « Il ne faut jamais renier ses racines, nous dit-elle, même si l'on s'installe à l'autre bout du pays. Car la diversité linguistique fait la richesse de la Suisse. »

Gouvernement d'entreprise

Sommaire

42	Principes	
43	Structure du groupe et actionariat	
43	Structure du capital	
44	Évolution du capital propre	
44	Conseil d'administration	
45	Membres du Conseil d'administration	
49	Directoire	
50	Défraiement, participations et prêts	
50	Conseil d'administration	
50	Modèle de défraiement Conseil d'administration (partie variable)	
51	Directoire	
51	Publication	
52	Versement de la prime de développement durable 2003 à 2012	
52	Droits sociaux des actionnaires	
52	Politique en matière de dividendes	
53	Changement de contrôle et mesures de défense	
53	Organe de révision	
53	Politique d'information	

Gouvernement d'entreprise

Principes

1. Le Conseil d'administration, le Directoire et les collaborateurs sont responsables pour le développement à long terme et durable de la banque.
2. Les membres du conseil d'administration et du Directoire, ainsi les collaborateurs défendent les intérêts de la banque. Ils se refusent si les affaires traitées touchent leurs propres intérêts ou ceux de personnes ou d'organisations proches.
3. Les membres du Conseil d'administration et du Directoire publient toutes les activités essentielles dans des instances de direction et de surveillance d'autres organisations.
4. Les domaines de compétence du Conseil d'administration et du Directoire sont séparés.
5. Pas de participation de membres du Directoire au Conseil d'administration de sociétés comptant déjà dans leur direction un membre du Conseil d'administration de la BCBE.
6. La durée de fonction des membres du Conseil d'administration est limitée à 12 ans. La limite d'âge est de 70 ans.
7. Le modèle d'indemnisation des membres du Conseil d'administration est fixé par le Conseil d'administration dans son ensemble et publié en intégralité.
8. Le défraiement du Directoire est fixé par le comité d'indemnisation. Le défraiement total le plus élevé se monte en principe au maximum au vingtuple du défraiement total le plus bas.
9. La BCBE ne verse pas d'indemnités de départ.
10. Outre les rétributions effectuées selon le modèle d'indemnisation du Conseil d'administration, aucun autre émolument ou honoraire de consultant n'est versé.

Gouvernement d'entreprise

Les principes du gouvernement d'entreprise sont définis dans les statuts, le règlement d'affaires et autres règlements et cahiers des charges. Ils sont concrétisés par des instructions. Les principes s'appuient sur les recommandations de la « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance » d'économiesuisse. En tant que banque soumise au droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses statuts et le règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés pour approbation.

Le rapport ci-après sur le gouvernement d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle à l'échelon d'entreprise le plus élevé de la BCBE. Il s'oriente en fonction de la directive concernant les informations sur le Corporate Governance de la SWX.

Structure du groupe et actionnariat

La BCBE, dont le siège est à Berne, ne détient aucune filiale assujettie à consolidation. Les actions de la BCBE sont cotées dans le segment « Domestic Standard » à la SIX Swiss Exchange, Zurich et à la Berne eXchange (BX). La capitalisation boursière et le numéro de valeur des actions figurent en page 112. du rapport de gestion. Le bouclage au 31 décembre 2012 a été établi en conformité avec les directives d'établissement des comptes de la FINMA (circ.-FINMA 08/2) et avec l'art. 6, al. 4 des directives concernant l'établissement des comptes de la SIX. Ce bouclage selon chiffre 1f en marge des directives d'établissement des comptes correspond en même temps au bouclage individuel statutaire.

La structure organisationnelle de la BCBE est illustrée en pages 12 et 13.

Les actionnaires importants de la BCBE (5% ou plus) sont publiés en page 85 du rapport de gestion.

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés cotées (10% ou plus) et d'autres par-

ticipations importantes sont énumérées en page 79. Il n'existe pas de participations croisées qui dépassent, d'un côté ou de l'autre, la limite de 5%, que ce soit au niveau du capital ou des droits de vote.

Structure du capital

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan au 31 décembre 2012 (cf. page 56) et dans les informations concernant le compte de résultat sous la rubrique Justification du capital propre (cf. page 86). La BCBE dispose au 31 décembre 2012 d'un capital conditionnel de 5 millions de francs. Selon les statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital, émettre au maximum 250 000 nouvelles actions nominatives de nominal vingt francs, à libérer intégralement, ceci dans le cadre du programme d'intéressement des cadres et des collaborateurs. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Pour les nouvelles actions, les restrictions en matière de transfert énumérées à l'art. 5 des statuts sont applicables. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Les changements du capital propre au cours des trois exercices précédents figurent dans le tableau à la page suivante.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt francs. Le capital donnant droit à dividendes correspond à la valeur nominale totale de 186 400 000 francs. Il n'existe pas d'actions à droit de vote privilégié, ni d'actions privilégiées. La BCBE applique le principe « one share, one vote ». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeur et gérées comme titres intermédiaires.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et leur inscription dans le registre des actions est réglé à l'art. 5 des statuts. Le transfert des actions nominatives gérées comme titres intermédiaires et la consti-

tution de sûretés sur celles-ci s'orientent selon les dispositions de la Loi fédérale sur les titres intermédiaires (LTI). Un transfert ou la constitution de sûretés par déclaration de cession écrite est exclu.

Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et, forte d'une demande de reconnaissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les vingt jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'une personne acquéreuse en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote :

- si un ou une seule actionnaire réunit sous son nom plus de 5% du capital-actions de la société ; les personnes morales et les sociétés de personnes, d'autres associations de personnes ou présentant des intérêts communs, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou d'autre manière, de même que les personnes physiques ou morales, ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de détourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat) et qui, eu égard à l'inscription au registre des actions, passent pour une seule actionnaire.

La limitation à 5% conformément aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou convertibles se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers.

Le canton de Berne est libéré de cette limite d'inscription :

- si un actionnaire particulier ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte ;
- dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

En vue de faciliter la négociation des actions en bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des bourses et instituts financiers, autoriser l'inscription fiduciaire et donc déroger pour cette raison à la limitation ci-dessus mentionnée de 5%.

L'inscription d'un agent fiduciaire nominée en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention

spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent : un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5% au maximum du capital-actions. Il doit confirmer qu'il connaît l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1% du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5% du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des

actions doivent réunir au moins les trois quarts des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit des fonds propres aux coûts d'acquisition et est publié dans le tableau « Justification des fonds propres » en page 86 du rapport de gestion.

Conseil d'administration

Consécutivement à l'inscription au registre du commerce en date du 20 octobre 1998, la transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé selon CO 620 ss. est devenue effective. Relevons qu'elle a été la première banque cantonale à avoir franchi ce cap. Les rapports juridiques des organes de

Évolution du capital propre

	Capital social versé en CHF 1000	Réserves en CHF 1000	Propres titres de participa- tion en CHF 1000	Total en CHF 1000
État au 31.12.2009	186 400	1 116 746	-72 340	1 230 806
– Dividende		-44 736		-44 736
+ Dividende sur propres actions		1 337		1 337
– Achats de propres actions			-25 361	-25 361
+ Ventes de propres actions			52 674	52 674
+ Gains d'aliénation sur propres actions		1 403		1 403
+ Bénéfice annuel		124 437		124 437
État au 31.12.2010	186 400	1 199 186	-45 026	1 340 560
– Dividende		-47 532		-47 532
+ Dividende sur propres actions		1 120		1 120
– Achats de propres actions			-45 737	-45 737
+ Ventes de propres actions			48 823	48 823
+ Gains d'aliénation sur propres actions		629		629
+ Bénéfice annuel		130 135		130 135
État au 31.12.2011	186 400	1 283 539	-41 940	1 427 999
– Dividende		-49 396		-49 396
+ Dividende sur propres actions		615		615
– Achats de propres actions			-31 158	-31 158
+ Ventes de propres actions			35 504	35 504
+ Gains d'aliénation sur propres actions		2 532		2 532
+ Bénéfice annuel		128 053		128 053
État au 31.12.2012	186 400	1 365 343	-37 594	1 514 149

la banque relèvent des dispositions du droit des sociétés anonymes et de la législation bancaire. Le Conseil d'administration, indépendant du Directoire, exerce la haute direction, intransmissible, de la société de même que la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration sont réglées dans les statuts (art. 18) et dans le règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose d'au moins sept à, au maximum, onze membres élus pour une durée de trois ans. La durée maximale des fonctions s'élève à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le renouvellement intervient de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité suisse. Ils n'exercent pas de tâches opérationnelles au sein de la BCBE. Un membre du Conseil d'administration a fait partie du Directoire au courant des trois années précédentes. Les relations d'affaires des divers membres avec la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires normales avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels sont appliqués. Afin de remplir les obligations de publication de l'art. 663b^{bis} CO, les membres du Conseil d'administration ont consenti à la publication de leurs relations d'affaires actives.

Le Conseil d'administration de la BCBE est composé selon le tableau ci-dessous. Aucun de ses membres ne fait partie du Directoire (selon art. 8 al. 2 OB).

Ci-après, la formation de chaque membre et son contexte professionnel, ainsi que ses autres activités et intérêts importants sont mentionnés.

Jürg Rieben

* 1946; D^r en droit, avocat

Étude d'avocats Wenger Plattner et président du Conseil d'administration de la BCBE. Jürg Rieben a étudié le droit aux universités de Lausanne et de Berne, et a obtenu son doctorat sur le sujet «Aspects constitutionnels de la politique monétaire». Il a débuté son activité professionnelle à la SKA à Zurich, où il a été actif dans le segment commercial suisse et dans le secrétariat de la direction générale. Ensuite, il a séjourné à Londres, Paris et aux États-Unis. Depuis 30 ans, il pratique comme avocat à Berne. Depuis 2000, il est avocat à l'étude d'avocats Wenger Plattner Bâle-Zurich-Berne, qui occupe plus de 90 avocats. Il s'occupe essentiellement de droit économique. Dans l'intervalle, Jürg Rieben a été actif pour la BCBE. Il a notamment dirigé le département Commerce de la Banque Cantonale Bernoise. Il est en outre membre de plusieurs conseils

d'administration, notamment de Bantam Camping (président), Bantam Wankmüller SA (membre), BBL Holding AG (président), BWB Loisirs-Holding AG (président), Cantopharma AG (membre), Cremo SA (vice-président), First Potomac Holding (président), Grosse Apotheke Dr. G. Bichsel AG (membre), Jungfraubahn Holding AG (vice-président), Jungfraubahnen Management AG (vice-président), Klinik für Schlafmedizin (membre), Laboratorium Dr. G. Bichsel AG et Holding (membre), Schwob & Co. AG (président).

Thomas Rufer

* 1952; économiste d'entreprise ESCEA et expert-comptable diplômé

Propriétaire de la société en raison individuelle THR Consulting, Thomas Rufer; consultant indépendant. En tant qu'économiste d'entreprise ESCEA et expert-comptable diplômé, Thomas Rufer a passé pratiquement toute sa carrière chez Arthur Andersen SA, où il a occupé des fonctions dirigeantes (partenaire de direction et délégué du Conseil d'administration de 1993 à 2001). Pendant ce temps, il s'est surtout engagé comme vérificateur en chef de banques et de sociétés financières. Thomas Rufer a fait partie de diverses commissions; jusqu'en novembre 2006, il a notamment

Membres du Conseil d'administration

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Membre depuis	Élu jusqu'en
Jürg Rieben	Président	Comité d'indemnisation (président)	2003	2015
Thomas Rufer	Vice-président	Comité de révision (président)	2003	2015
Kathrin Anderegg-Dietrich	Membre	Comité d'indemnisation	2004	2013
Daniel Bloch	Membre		2008	2014
Rudolf Grünig	Membre	Comité de révision	2004	2013
Jean-Claude Nobili	Membre		2012	2015
Peter Siegenthaler	Membre	Comité de révision	2012	2015
Rudolf Stämpfli	Membre	Comité de révision	2008	2014
Rudolf Wehrli	Membre	Comité d'indemnisation	2004	2013

siégé à la commission professionnelle de révision bancaire de la chambre fiduciaire (président de 1997 à 2002), à la commission d'experts Boemle 1993/ 1994 (directives d'établissement des comptes pour les banques) et à la commission d'experts Nobel 2000 (contrôle et surveillance des banques). Par ailleurs, il a mené divers mandats de consultant auprès de banques. Depuis la mi-2002, Thomas Rufer est consultant indépendant. Autres mandats de conseil d'administration et de management: conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (président), commission de reprise suisse (membre), conseil d'administration et comité d'audit de Givaudan SA (membre/président).

Kathrin Anderegg-Dietrich

* 1952; notaire

Propriétaire de son propre cabinet. En 1978, l'obtention du titre de notaire du canton de Berne couronne ses études de droit à l'Université de Berne. Depuis lors, Kathrin Anderegg-Dietrich tient son propre cabinet. En politique, Kathrin Anderegg-Dietrich s'est engagée comme membre du Grand Conseil communal de Zollikofen (1990 présidente) et du Grand Conseil du canton de Berne. Autres mandats de conseil d'administration et d'associations: BERNEXPO AG (vice-présidente), directoire du comité de direction de l'Union suisse des arts et métiers (vice-présidente jusqu'en mai 2012).

Daniel Bloch

* 1963; avocat, MBA

Président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA. Daniel Bloch a terminé ses études de jurisprudence à l'Université de Berne après des périodes de perfectionnement pratique dans une grande

étude d'avocats bernoise ainsi qu'au Tribunal administratif cantonal en tant qu'avocat bernois. Il a fait de premières expériences industrielles en tant qu'assistant de la direction et responsable du service juridique de la Papierfabrik Utzenstorf (groupe Biber). Après un séjour aux États-Unis, il a rejoint en 1994 l'entreprise familiale Chocolats Camille Bloch SA et a suivi le programme MBA international à l'INSEAD de Fontainebleau. En 1997, il a repris la présidence du directoire de Chocolats Camille Bloch SA. Depuis 2004, il est également membre du conseil d'administration, dont il assume la présidence depuis 2005. Autres mandats de conseiller d'administration et de sociétés: CB Beteiligungen AG (président), Choco-suisse (vice-président), Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (vice-président).

Rudolf Grünig

* 1954; professeur Dr rer. pol.

Professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg. L'auteur de livres sur le management stratégique, la planification d'entreprise et la méthodique décisionnelle a terminé ses études de sciences économiques à l'Université de Berne avec le titre lic. rer. pol. En 1984, Rudolf Grünig a obtenu le doctorat dans cette même discipline. De 1984 à 1992, il a été collaborateur d'une société de conseil en entreprise et a été actif en tant que chargé d'enseignement à l'Université de Fribourg. En parallèle, il a obtenu l'habilitation pour l'organisation et la gestion d'entreprise. Depuis 1992, Rudolf Grünig est professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg, et depuis 2010, professeur adjoint au Swiss Finance Institute. Autres mandats de conseiller d'administration: Hänsele Holding AG et Hänsele Hänsele AG (membre), Rehau Verwaltungszentrale AG (membre), Narimpex Holding AG

(membre), Swiss Automotive Group AG et Q11 AG (membre).

Jean-Claude Nobili

* 1951; lic. rer. pol.

Jean-Claude Nobili débute sa carrière à la Banque Cantonale de Berne en 1977 après avoir achevé ses études d'économie politique, d'économie d'entreprise et de droit commercial à l'Université de Berne, occupant diverses fonctions opérationnelles au sein de la banque durant 34 ans. Consécutivement à la fusion de la Banque Cantonale de Berne et de la Caisse hypothécaire du canton de Berne, Jean-Claude Nobili est devenu, dès 1992, responsable de la subdivision Gestion d'entreprise de la BCBE. En 1999, il a affectué l'Advanced Management Program (AMP) de l'INSEAD à Fontainebleau. En 2000, Jean-Claude Nobili est devenu responsable financier et a été élu au Directoire. De 2003 à fin 2011, il a occupé la fonction de responsable du Directoire; depuis 2012, il est membre du Conseil d'administration. Autres mandats de conseiller d'administration et de fondation: conseil de fondation de la Caisse de pension de la BCBE (président), conseil de fondation de l'Académie d'été au Zentrum Paul Klee (président), conseil de fondation de la Fondation Robert Walser, Berne (membre), conseil d'administration de la Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne (président).

Peter Siegenthaler

* 1948; lic. rer. pol, Dr h.c.

Au terme de ses études à la Faculté de droit et de sciences économiques de l'Université de Berne en 1973, Peter Siegenthaler a occupé le poste d'assistant à l'Institut d'économie politique de l'Université de Berne. En 1982, il a rejoint l'Administration fédérale des fi-

nances, dont il a pris la direction en 2000 après y avoir exercé diverses fonctions. En tant que directeur, il a notamment été responsable de l'établissement des stratégies de politique financière, de la conduite opérationnelle du budget financier de la Confédération et de la trésorerie de l'État, et de la régulation dans le domaine des banques et des marchés financiers, ainsi que de la collaboration avec la Banque nationale suisse et du Fonds monétaire international. De juillet 2010 à fin 2011, Peter Siegenthaler a été président de l'Union des banques cantonales suisses. Autres mandats de conseiller d'administration et de fondation : conseil d'administration des CFF (membre), Spital Netz Bern AG (membre), de la Inselspital-Stiftung (membre), conseil de fondation de Pro Helvetia (membre), de Pro Juventute (membre jusqu'au 31 décembre 2012). Par ailleurs, Peter Siegenthaler est membre de la commission consultative du Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich et chargé d'enseignement à l'Université de Berne dans le domaine de la politique et de la gestion financières.

Rudolf Stämpfli

* 1955 ; D^r oec. HSG

Président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli AG, Berne, éditeur de la maison d'édition Stämpfli AG. Rudolf Stämpfli a étudié l'organisation et la gestion d'entreprise aux universités de Berne et de Saint-Gall. En 1985, il est promu docteur en sciences économiques HSG. Il a ensuite poursuivi ses études à la Stanford Graduate School of Business aux États-Unis. Rudolf Stämpfli a été actif dans l'informatique, le marketing et la vente. En 1988, il a été nommé, avec Peter Stämpfli, à la tête de l'entreprise Stämpfli. Aujourd'hui, il est président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli AG, ainsi

qu'éditeur de la maison d'édition Stämpfli AG. Il a été président de l'Union patronale suisse de 2003 à 2011. Il est vice-président de la commune bourgeoise de Berne. En outre, il siège dans plusieurs conseils d'administration, notamment dans celui de Alpar, Flug- und Flugplatz-Gesellschaft AG Berne (membre), BLS AG (président), Thömus Veloshop AG (président), Kambly SA (membre), Mobilière Suisse Société Coopérative (membre).

Rudolf Wehrli

* 1949 ; D^r en philosophie, D^r en théologie
Rudolf Wehrli, homme d'affaires, a commencé sa carrière professionnelle chez McKinsey, comme conseiller d'entreprise. Au milieu des années 80, il a travaillé chez Credit Suisse, Zurich, en tant que vice-directeur du ressort Financements spéciaux. De 1986 à 1995, Rudolf Wehrli a été membre, en tant que responsable du marketing et des ventes, de la direction du groupe internationalement actif Silent Gliss de Berne ; plus tard, il a été directeur de Silent Gliss GmbH, Allemagne. En 1995, il a été nommé membre de la direction du groupe Gurit-Heberlein. Trois ans plus tard, il a endossé la présidence du directoire de la société jusqu'à sa dissolution. Depuis, il exerce d'autres mandats de conseiller d'administration et de sociétés : Clariant AG (président), Haka Gerodur AG (membre), Kambly SA (membre), AM-Tec Kredit AG (membre), Wipf Holding AG (membre), Rheinische Kunststoffwerke SE (membre), Sefar AG (président).

Organisation interne : les séances du Conseil d'administration sont dirigées par le président ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer les comités qui lui paraissent nécessaires en recrutant leurs membres en son sein. Depuis 2003, il existe un comité de ré-

vision et un comité d'indemnisation comprenant au minimum deux et au maximum quatre membres. Ils se réunissent aussi souvent que les affaires l'exigent. Les fonctions de nomination sont assumées par le Conseil d'administration dans son ensemble. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont sélectionnés au moyen d'un profil d'exigences formulé de manière détaillée. Les indemnités du Conseil d'administration sont fixées par le Conseil d'administration dans son ensemble. Le modèle d'indemnisation est publié.

Le comité de révision a les tâches et les compétences suivantes :

- apprécier la régularité des boucllements financiers publiés ainsi que la qualité des processus sous-jacents d'établissement des comptes ;
- apprécier l'organisation et l'efficacité de la procédure de contrôle interne, l'activité de l'organe de révision externe et la coopération avec l'organe de révision interne ;
- analyser les rapports de révision interne et externe ;
- apprécier la prestation et le défraiement de l'organe de révision externe, son indépendance et la compatibilité de l'activité de révision avec d'éventuels mandats de conseil.

Le comité d'indemnisation a les tâches et les compétences suivantes :

- fixer les conditions d'engagement des membres du Directoire, du ou de la responsable de la révision interne ;
- fixer les principes et les droits de souscription pour l'intéressement des cadres ;
- fixer, sur proposition du Directoire, les principes d'intéressement des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que le montant total à disposition.

Le comité de révision et le comité d'indemnisation informent le Conseil d'administra-

tion de leurs activités. Les tâches détaillées des deux comités sont énumérées dans des cahiers des charges ad hoc qui ont été approuvés par l'ensemble du Conseil d'administration.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. En 2012, neuf séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances s'est établi en moyenne à plus de 95 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité de révision a siégé cinq fois et le comité d'indemnisation deux fois en 2012. Les séances du Conseil d'administration ont duré environ trois heures chacune, à l'exception de l'atelier de travail sur la stratégie. La durée des séances du comité de révision s'est étendue sur deux heures et quart, celle du comité d'indemnisation sur environ une heure en règle générale. Le Conseil d'administration et les comités du Conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions, si la majorité des membres sont présents. Le Conseil d'administration et les comités prennent leurs décisions et procèdent aux élections à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Les membres du Directoire participent aux séances du Conseil d'administration, à moins que ce dernier n'en décide autrement. Pendant l'exercice 2012, aucun consultant externe n'a été sollicité lors des séances du Conseil d'administration et de ses comités. Sur proposition du Directoire, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon CO et statuts, pour : fixer la politique d'affaires et de crédit ; approuver la planification à moyen terme et les budgets annuels ; approuver les principes de la politique de risque en matière d'ALM et

d'utilisation des dérivés ; fixer les limites par branches et la compétence en matière de crédits pour les engagements commerciaux dépassant 30 millions de francs ; approuver les marges de fluctuation des taux d'intérêt pour les hypothèques en premier rang et les dépôts d'épargne ; fixer des plafonds pour les pays ainsi que des limites de contrepartie (banques, courtiers ou clients) ; approuver l'organisation du Directoire ; octroyer les droits de signature engageant la banque (registre du commerce) ; approuver les mandats et activités accessoires des membres du Directoire et des responsables de la révision interne.

Le Conseil d'administration s'adonne une fois par année à une autoévaluation.

Les instruments d'information et de contrôle face au Directoire s'orientent selon le principe que chaque membre du Conseil d'administration peut exiger en tout temps des renseignements sur toutes les affaires de la banque.

Le reporting au Conseil d'administration englobe pour l'essentiel les points suivants :

- information régulière sur les événements importants et sur l'évolution générale des activités commerciales ;
- au printemps, un rapport est présenté sur l'exercice écoulé et en août, un autre rapport relate le bouclage du premier semestre de l'exercice en cours. De plus, l'évolution des 1^{er} et 3^e trimestres fera l'objet d'un commentaire ;
- en été, la planification à moyen terme pour les trois exercices à venir fera l'objet d'un rapport et vers la fin de l'année, le budget de l'année suivante sera présenté pour approbation.

Le règlement d'affaires détermine à l'art. 26 l'étendue des autres rapports périodiques à l'attention du Conseil d'administration.

L'organe de révision interne est responsable devant le Conseil d'administration. Il est in-

dépendant du Directoire et administrativement subordonné à la présidence du Conseil d'administration. L'organe de révision interne assume des tâches partielles de surveillance et de contrôle, essentielles pour le compte du Conseil d'administration.

Les vérifications, l'établissement du rapport et en particulier les activités de conseil obéissent aux standards internationaux pour la pratique professionnelle de la révision interne. Ces activités sont orientées de manière à soutenir le Directoire dans la réalisation des objectifs poursuivis par la banque. À ce titre, la révision interne vérifie de manière proactive, dans le sens de la prévention, et accorde beaucoup d'importance à la mise en œuvre des mesures d'amélioration nécessaires. Les points forts des tâches de l'organe de révision interne sont déterminés principalement par les directives des organisations professionnelles ainsi que par une analyse indépendante des risques. Le travail est exécuté en coordination avec l'organe de révision externe, mais toujours sous observation du principe de la proportionnalité.

L'organe de révision interne s'assure de la conformité, de la sécurité et de l'opportunité des principaux processus et applications de la banque.

En 2012, les activités de révision ont notamment porté sur l'évaluation de nouveaux prêts, sur les immobilisations financières et les placements de liquidités, ainsi que sur l'accompagnement et le soutien de projets stratégiques de la banque. La révision interne a par ailleurs procédé à des contrôles préparatoires afin de décharger la révision externe, notamment dans les domaines des directives en matière de surveillance, des nouvelles lois et des exigences externes. La révision informatique a accompagné les tests d'applications importantes, a vérifié des applications existantes et a établi des analyses de données pour des contrôles d'assurance de la qualité.

Directoire

Au niveau du Directoire, la BCBE est divisé en quatre divisions : Conseil et vente, Grands clients et région de Soleure, Finances ainsi que Production et exploitation. À cet égard, il est veillé à une séparation appropriée des fonctions.

- La division dirigée par le président du Directoire, Conseil et vente, est en charge de ces deux activités, essentiellement s'agissant des opérations standard dans le rayon d'action canton de Berne.
- Le suivi des grands clients, de la clientèle institutionnelle ainsi que la vente dans les affaires extracantonales (région de Soleure, banque en ligne) est en premier lieu de la responsabilité de la division Grands clients et région de Soleure.
- L'Asset et Liability-Management (ALM), la subdivision Négoce/vente de titres et de devises ainsi que le Service juridique et Compliance est subordonné à la division Finances.
- Le suivi et la formation du personnel, ainsi que le traitement, l'organisation de l'exploitation et l'informatique sont intégrés à la division Production et exploitation.
- Le deuxième niveau opératif englobe les régions. Les sièges sont organisés selon les segments de clientèle (clientèle privée, commerciale et placements).

Les unités d'organisation et fonctions subordonnées aux membres du Directoire élargi sont mentionnées dans l'organigramme en pages 12 et 13. Tous les membres sont de nationalité suisse.

Aucune tâche de direction du management n'a été transférée à des tiers, et aucun contrat de management n'a été conclu.

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres du Directoire apparaissent ci-après.

Hanspeter Rüfenacht

* 1958 ; président du Directoire depuis le 1^{er} janvier 2012, responsable de la division Conseil et vente

Après un apprentissage bancaire à l'Union de Banques Suisses à Thoune et un diplôme de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration à Berne, Hanspeter Rüfenacht occupe différents postes de cadre dans le conseil en entreprise et la gestion des crédits chez SBG et chez UBS. Il reprend la direction des crédits de la BCBE en 1999. En février 2002, il est élu au Directoire. Au même moment, il s'est vu confier la responsabilité de la division Conseil et vente. Au 1^{er} janvier 2012, il est devenu président du Directoire. Il est membre du conseil d'administration de Swisscanto Holding SA, Berne, de l'Union des banques cantonales suisses, Bâle, ainsi que de Entris Operations AG.

Stefan Gerber

* 1958 ; responsable de la division Grands clients et région de Soleure

Après des études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, il effectue un stage à Soleure et obtient en 1986 le brevet soleurois d'avocat-notaire. Il a acquis ses connaissances bancaires en travaillant pour UBS, la Banque cantonale de Soleure. Stefan Gerber entre au Directoire de la BCBE en 2002 et prend la direction de la division Grands clients et région de Soleure. Il siège au conseil d'administration de JURA Elektroapparate AG, de JURA Kaffeemaschinen Holding AG, de Jura Henzirohs Holding AG et de la fondation Leo & Elisabeth Henzinrohs-Studer.

Johannes Hopf

* 1957 ; responsable de la division Production et exploitation

Au terme de sa formation continue en gestion d'entreprise et financière, couronnée par un diplôme d'expert-comptable et de controlling en 1988, Johannes Hopf a suivi des études postgrades à l'Université de Berne, où il a obtenu en 2000 le titre de Master of Health Administration (M.H.A.). Johannes Hopf a débuté sa carrière dans les assurances en 1977. Il a occupé des fonctions dirigeantes dans plusieurs sociétés : il a été COO de Grütli Suisse, président suppléant du directoire de la Visana et, dès 1998, président du groupe Visana. En 2005, Johannes Hopf a rejoint le Directoire de la BCBE en tant que responsable de la division Production et exploitation. Il est président du conseil d'administration de Legando AG, de Real-Time Center AG et de Berimag AG, ainsi que membre du conseil d'administration de Entris Operations AG dont il assume aussi la direction.

Alois Schärli

* 1962 ; responsable de la division Finances

Après avoir effectué un apprentissage commercial et engrangé de l'expérience professionnelle auprès de la Banque Cantonale de Lucerne, Alois Schärli a suivi des études à l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) de Lucerne. Il a ensuite été actif dans le secteur de l'audit, période durant laquelle il a obtenu le diplôme d'expert-comptable et de bank-controller, et occupé divers postes de direction, notamment auprès de Ernst & Young AG, en tant que réviseur en chef de diverses banques et établissements financiers. En 2003, Alois Schärli a rejoint la BCBE en qualité de responsable de la gestion finan-

cière. En 2010, il a été élu au Directoire en tant que directeur financier. Il est membre du conseil d'administration de Legando AG, de RTC Real-Time Center AG, de BCBE FS OTC One AG, de Berimag AG et de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, et de la fondation de promotion des PME dans le cadre du renforcement de «clusters» sectoriels (Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchencluster); il est en outre président du conseil d'administration de BCBE Finanz AG.

Défraiement, participations et prêts

Conseil d'administration

Les indemnités des membres du Conseil d'administration et de ses comités se basent sur le modèle de défraiement publié ci-après. Le modèle de défraiement a été approuvé par le Conseil d'administration dans son ensemble. Pour les adaptations de ce modèle, c'est également le Conseil d'administration dans son ensemble qui est compétent. Depuis 2002, le Conseil d'administration n'a en rien modifié le modèle de défraiement.

Modèle de défraiement

Le défraiement des membres du Conseil d'administration et de ses comités se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

Partie fixe

La partie fixe est de CHF 300 000.– et de 300 actions nominatives de la BCBE pour le président du Conseil d'administration et de CHF 40 000.– et 150 actions nominatives de la BCBE pour les membres du Conseil d'administration. Le prix d'achat à payer par action nominative s'est chiffrée à 100 francs (cours moyen déterminant pour l'acquisition: 254.23 francs); les actions restent bloquées pendant cinq ans. Les conditions correspondent à celles de l'intéressement des collaborateurs de la banque. Aucun jeton de présence n'est payé.

Partie variable

La partie variable du défraiement se base sur le schéma publié ci-dessous et atteint au maximum le montant de la partie fixe.

Prime de développement durable

cf. pages 51 ss.

Le défraiement des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2012, régularisé sur la période, y compris le rabais ac-

cordé sur l'achat d'actions nominatives (identique au programme d'intéressement des collaborateurs) et y compris la prime de développement durable de 1,29 million de francs pour les dix dernières années (en actions bloquées durant cinq ans), se chiffre à 3,01 millions de francs (détails en page 98). Les membres du Conseil d'administration ont acquis en 2012, dans le cadre du programme d'intéressement des collaborateurs, 2700 actions nominatives de la BCBE et détenaient en fin d'exercice 21 245 actions nominatives de la BCBE. À part cette acquisition à prix privilégié, les membres du Conseil d'administration ne sont pas autorisés à acquérir des actions de la BCBE.

Il n'existe pas de programmes d'options. Aucun honoraire et aucune indemnité supplémentaires, selon ch. 5.1 de la directive Corporate Governance (RLCG du 29 octobre 2008 de la SIX Swiss Exchange) et de l'art. 663b^{bis}, al. 2, ch. 1 et 9 CO, tels qu'honoraires de consultant par exemple, n'ont été versés en 2010 aux membres du Conseil d'administration.

Directoire

Le défraiement des membres du Directoire se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Le défraiement fixe s'oriente en

Modèle de défraiement Conseil d'administration (partie variable)

Bénéfice net avant impôts	Partie variable en pour-cent du défraiement fixe	Perte nette avant impôts	Partie variable en pour-cent du défraiement fixe
jusqu'à 40	0 %	jusqu'à 40	0 %
de 40 à 60	plus 20 %	de 40 à 60	moins 20 %
de 60 à 80	plus 40 %	de 60 à 80	moins 40 %
de 80 à 100	plus 60 %	de 80 à 100	moins 60 %
de 100 à 120	plus 80 %	de 100 à 120	moins 80 %
au-delà de 120	plus 100 %	au-delà de 120	moins 100 %

Le président du Conseil d'administration a le droit de se faire assurer auprès de la caisse de pension de la BCBE selon le règlement régissant le 2^e pilier. Pour les adhérents de plus de 55 ans d'âge, la contribution de l'employeur se monte à 18,5 % du défraiement assuré et celle de l'employé à 11,0 %, alors que le salaire assurable maximum est de 278 400 francs. Le défraiement supplémentaire pour la collaboration dans les comités du Conseil d'administration se monte à 20 000 francs pour le président et à 10 000 francs pour les membres des comités. Font partie du comité de crédit du Directoire à titre de consultants le président du Conseil d'administration (pour 2012, Jürg Rieben) et un à deux membres à l'ALCO (pour 2012, Jürg Rieben). Le défraiement se monte à 30 000 francs et 10 000 francs respectivement pour le comité de crédit et l'ALCO.

fonction des contrats de travail du droit des obligations et le défraiement variable en fonction du résultat global de la banque, du résultat de l'unité directionnelle et de la performance individuelle. Le comité d'indemnisation fixe les principes du défraiement variable et le cadre global à disposition.

Les principes et droits de souscription d'actions nominatives du Directoire et des cadres sont fixés par le comité d'indemnisation. Le prix d'achat à payer pour les actions nominatives bloquées pendant cinq ans s'est chiffré à 100 francs par action (cours moyen déterminant au moment de l'acquisition: 254.23 francs).

Le défraiement variable et l'intéressement en actions sont réglés par des règlements.

Le défraiement des quatre membres du Directoire élus par le Conseil d'administration, régularisé sur la période, s'est monté à 3,07 millions de francs en 2012. Y compris la prime de développement durable de 0,991 million de francs pour les dix dernières années (en actions bloquées durant cinq ans), il s'est chiffré à 4,06 millions de francs. Le défraiement total du président du Directoire s'est monté à 0,933 million de francs. Sont compris dans ce montant les contributions de l'employeur aux institutions de prévoyance ainsi que le rabais accordé sur l'achat des actions nominatives de la BCBE bloquées pendant cinq ans. À cela s'ajoute la prime de développement durable pour les dix dernières années d'un montant de 0,319 million de francs. Les membres du Directoire ont acquis en 2012, dans le cadre du programme d'intéressement des collaborateurs, 2100 actions nominatives de la BCBE et détenaient en fin d'exercice 8745 actions nominatives de la BCBE. À part cette acquisition à prix privilégié, les membres du Directoire ne sont pas autorisés à acheter des actions de la BCBE.

Aucun honoraire et aucune indemnité supplémentaires, selon ch. 5.1 de la directive Corporate Governance (RLCG du 29 oc-

tobre 2008 de la SIX Swiss Exchange) et de l'art. 663b^{bis}, al. 2 ch. 1 et 9 CO, tels qu'honoraires de consultant par exemple, n'ont été versés en 2012 aux membres du Directoire.

Publication

La publication des indemnités, participations et prêts aux membres de Conseil d'administration et du Directoire se base sur la directive Corporate Governance conformément aux dispositions des art. 663b^{bis} et 663c CO. Ces indications sont publiées en tant que partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels 2012 en pages 98 à 101.

Prime de développement durable

La prime de développement durable est une prime qui est versée au Conseil d'administration, au Directoire et aux collaborateurs de la BCBE pour autant qu'un excédent de flux de trésorerie (free cash flow) d'au moins 500 millions de francs soit réalisé en l'espace de dix ans. À cet effet, 3 % du free cash flow généré sont versés chaque année sur un compte fiduciaire à titre de prime conditionnelle suspensive. 10 % sont prévus pour le Conseil d'administration, 10 % pour le Directoire élargi et 80 % pour les collaborateurs. Si le montant minimal n'est pas atteint, les fonds réservés deviennent caducs et sont crédités à la banque.

L'objectif financier de la BCBE est de réaliser des fonds nets générés (free cash flow) sur une période de dix ans à hauteur de 800 à 1000 millions de francs. La prime de développement durable est accordée si pendant les exercices 2003 à 2012 ou, selon le cas, pour le plan commençant en 2008, pendant les exercices 2008 à 2017, un free cash flow d'au moins 500 millions de francs est réalisé. Elle est limitée à l'objectif de 1 milliard de francs.

L'autorisation de signature pour les trois comptes fiduciaires est accordée collective-

ment à deux. L'une des signatures est celle du président du Conseil d'administration, la seconde par un membre du Directoire. PricewaterhouseCoopers AG est mandaté pour vérifier si :

- le Conseil d'administration a pris une décision de décaissement (vérification formelle);
- les conditions-cadre afférentes au décaissement de la prime de développement durable conformément aux conditions ad hoc publiées dans le rapport de gestion de la BCBE sont remplies (vérification matérielle);
- les critères de la constitution et du décaissement du capital sont remplis (vérification matérielle).

Une fois son mandat accompli, PricewaterhouseCoopers AG consigne par écrit les résultats de ses vérifications à l'attention du Conseil d'administration de la BCBE.

Un décaissement depuis les trois comptes fiduciaires aux bénéficiaires ne peut être effectué qu'après que PricewaterhouseCoopers AG a accompli son mandat et établi une confirmation positive en ce sens. Les conditions de décaissement sont consignées en conséquence par la BCBE pour chaque compte fiduciaire.

Les moyens réservés aux membres du Conseil d'administration sont destinés à raison de six parts pour le président et de une part pour chacun des autres membres. Conformément à la durée d'appartenance au Conseil d'administration, une part de $\frac{1}{10}$ est créditée pour chaque année de fonction. Ont droit à la prime les membres du Conseil d'administration au courant de la période de référence qui ont été actifs au moins cinq ans pour la BCBE.

Les membres du Directoire élargi et les collaborateurs reçoivent un pourcentage à déterminer de leur salaire total de l'année précédente (salaire annuel 2012 ou, selon le cas, 2017 plus indemnités variables éventuelles, ou salaire horaire brut de la

dernière année de la période de calcul), ceci sur la base du montant total des moyens qui leur sont réservés. Pour chaque année travaillée, une part de $\frac{1}{10}$ est créditée, pour autant que le collaborateur ait été actif pendant au moins cinq ans pour la BCBE pendant la période de référence. La condition est un contrat de travail non dénoncé. Les collaborateurs pensionnés au courant de la période de référence reçoivent en règle générale une prime de développement durable pro rata temporis.

La dotation du compte fiduciaire en 2012 s'est élevée à 3,23 millions de francs (3 % des fonds nets générés de 107,8 millions de francs), dont 0,360 million de francs sont réservés pour le Conseil d'administration, 0,360 million pour le Directoire élargi et 2,59 millions de francs pour les collaborateurs. Sur la base de la dotation actuelle pour les exercices 2003 à 2012, le capital du compte fiduciaire se chiffre à 37,74 millions de francs.

Les versements se feront – pour autant que les exigences stipulées en page 51. soient remplies – au printemps 2013 (période de référence 2003 à 2012) ou, selon le cas, 2018 (période 2008 à 2017) sous forme d'actions de la BCBE au prix du marché qui resteront bloquées pendant cinq ans, ou alors tout ou partie en espèces avec une décote de 20 %. Les collaborateurs et les retraités remplissant les conditions du versement sont au nombre de 1493, 1075 pour le plan 2003 à 2012 et 418 pour le plan 2008 à 2017.

Versement de la prime de développement durable 2003 à 2012

Au cours des années 2003 à 2012, un free cash flow de 1258,1 millions de francs a été réalisé; la limite supérieure fixée a ainsi été dépassée. Partant, lors de sa séance du 23 janvier 2013, le Conseil d'administration de la BCBE a estimé remplies les conditions

déclenchant le versement de la prime de développement durable 2003 à 2012. Pour autant que PricewaterhouseCoopers AG confirme cet état de fait dans le cadre de son mandat de vérification (cf. page 51), la prime sera versée au mois de mai 2013. L'excédent – le montant excédant la somme maximale à distribuer, qui est de 30 millions de francs – sera affecté pour moitié aux réserves de contributions de l'employeur de la Caisse de pension de la BCBE et pour moitié au fonds du personnel de la BCBE en anticipation d'éventuels cas de rigueur.

Droits sociaux des actionnaires

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit des sociétés et des statuts. Les compétences incessibles de l'Assemblée générale sont fixées à l'art. 10 des statuts.

Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et forte d'une demande de reconnaissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les 20 jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote. Les raisons du refus de l'inscription sont énumérées dans le chapitre Structure du capital (cf. page 43).

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). L'art. 704 CO s'applique pour le surplus (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité

des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives, ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir vingt jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce. L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une Assemblée générale peut également être demandée par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 % du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale d'un million de francs peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération.

Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale ou par un autre actionnaire participant à celle-ci et inscrit au registre des actions, de même que par un représentant de dépôt, des organes de la société ou par un représentant du droit de vote indépendant.

En ce qui concerne le droit de participer à l'Assemblée générale, la situation des inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale est déterminante.

Politique en matière de dividendes

La politique de distribution des dividendes de la BCBE veut que 50 à 70 % du bénéfice annuel respectif soient réservés au financement propre et 30 à 50 % à la distribution des dividendes. La condition préalable pour une distribution consiste en une structure de bi-

lan saine, corroborée par des fonds propres et un bénéfice correspondants.

Changement de contrôle et mesures de défense

L'obligation de présenter une offre conformément aux articles 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières (Loi sur les bourses, LBVM) est exclue (opting out).

Il n'existe pas de clauses de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou du Directoire et d'autres cadres.

Organe de révision

Les honoraires versés à la société de révision active depuis 2002 se composent des honoraires pour le mandat de révision, les activités de conseil en rapport avec le mandat de révision et les contrôles spéciaux. Ils se sont montés à 809 000 francs. Aucuns honoraires supplémentaires pour activités de conseil d'ordre général n'ont été payés.

M. Rolf Walker, qui est responsable pour le mandat de révision en cours, a revêtu sa fonction en 2009.

Le Conseil d'administration dispose en particulier des instruments de surveillance et de contrôle suivants pour apprécier la révision externe. Les membres du Conseil d'administration traitent les rapports de contrôle de l'organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et au devoir de surveillance, ainsi que le rapport d'activité de la révision interne en présence des mandataires correspondants. La révision conformément au droit des sociétés anonymes et le rapport s'orientent en fonction des dispositions du CO. Les droits et obligations de l'organe de révision conformément au devoir de surveillance obéissent aux dispositions de la LB

et des ordonnances y relatives. Les travaux de contrôle de la révision interne s'orientent en principe en fonction d'un plan de contrôle établi par le responsable de la révision interne et approuvé par le président du Conseil d'administration. Par ailleurs, un comité de révision a été instauré, qui assume les tâches et compétences énumérées en page 47. En sus des séances du comité de révision, le président du comité de révision a rencontré à plusieurs reprises des représentants de la révision interne et externe.

La BCBE a décidé de transférer au 1^{er} janvier 2013, dans le cadre d'un principe de rotation, le mandat de contrôle des comptes conformément à la législation bancaire et boursière de Ernst & Young AG à PricewaterhouseCoopers AG. Christoph Käppeli sera responsable du mandat de révision. La FINMA a approuvé ce changement. Le choix de PricewaterhouseCoopers AG comme organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de la BCBE le 21 mai 2013.

Politique d'information

Les communications et notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce, sous réserve de l'art. 696 CO. Le Conseil d'administration peut publier ces mêmes informations dans d'autres organes de son choix.

La société publie ses comptes annuels en l'espace de quatre mois après la clôture annuelle et ses résultats semestriels en l'espace de deux mois.

Pour le surplus, les communications de la BCBE, en tant que société cotée à la Bourse, se conforment à l'obligation de déclarer stipulée par la Bourse suisse SWX, circulaire n° 1 de l'instance d'admission de la SWX du 2 novembre 1998.

Relevons encore que la société informe ses actionnaires par le biais d'Internet à l'adresse www.bcbe.ch, entre autres dans la rubrique «Pour l'investisseur», et traite de thèmes tels que le développement de la BCBE, actions nominatives, les décisions de l'AG, les ratios, les conférences de presse, le gouvernement d'entreprise, l'agenda. Alexandra Melar-Studer (tél. 031 666 10 24) se tient à disposition des actionnaires pour tout complément d'information.



Peter Bösiger, 60 ans, conseiller clientèle en financement à Berne

« Drus choo » est le mot d'ordre de Peter Bösiger lorsqu'il conseille en financements. Son but: parler au client dans sa propre langue, car ce dernier « doit comprendre avec précision de quoi il retourne ». Natif de l'Emmental, il a certes perdu le « e » allongé caractéristique de son dialecte d'origine depuis qu'il travaille à Berne. Mais il n'oublie pas d'où il vient. D'ailleurs, il retourne toujours avec grand plaisir dans « sa » région pour rendre visite à sa famille ou ses amis.

Rapport financier

Sommaire

55 Rapport financier

56	Bilan au 31 décembre 2012
57	Compte de résultat 2012
58	Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale
60	Tableau de financement 2012
61	Tableau de financement 2011

62 Annexe au compte de résultat 2012

62	Commentaires relatifs à l'activité de la banque
68	Principes comptables et d'évaluation
75	Informations sur le bilan et hors bilan
75	Aperçu des couvertures
76	Créances avec provisions
76	Prêts improductifs (non performing loans) ¹
77	Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce
78	Immobilisations financières
79	Précisions concernant les participations
80	Présentation de l'actif immobilisé
81	Autres actifs/passifs
81	Actifs gagés ou cédés et actifs sous réserve de propriété
81	Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres
82	Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements
82	Institutions de prévoyance
83	Emprunts obligataires
83	Lettres de gage
84	Correctifs de valeurs et provisions Réserves pour risques bancaires généraux
85	Capital social, réserves légales générales, autres réserves
86	Justification du capital propre
87	Capital propre
88	Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers
89	Créances et engagements envers les sociétés liées ainsi que crédits aux organes et transactions avec des personnes proches
90	Bilan selon opérations en Suisse et à l'étranger
91	Actifs selon pays ou groupes de pays

92	Bilan par monnaies
93	Informations concernant les opérations hors bilan
94	Instruments financiers dérivés ouverts
95	Valeurs patrimoniales gérées et avoirs administrés
96	Informations concernant le compte de résultat
98	Rapport d'indemnisation Publication selon l'art. 663b ^{bis} et l'art. 663c CO
102	Fonds nets générés (FNG)
103	Publications selon l'Ordonnance sur les fonds propres (Bâle II)
104	Fonds propres pouvant être pris en compte et fonds propres requis
105	Encours de crédits selon groupes de contrepartie
106	Atténuation réglementaire des risques en matière de crédits
106	Encours de crédits selon la classe de pondération-risque

108 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

110 La BCBE en comparaison pluriannuelle

112 Action BCBE

Bilan au 31 décembre 2012

(en CHF 1000)

Actifs

	2012	2011
Liquidités	2 245 844	2 062 026
Créances résultant de papiers monétaires	293	350 145
Créances sur les banques	425 679	511 941
Créances sur la clientèle	2 410 411	2 294 156
dont de rang postérieurs (2012 : néant, 2011 : néant)		
Créances hypothécaires	17 794 919	16 211 001
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	8 719	6 654
dont de rang postérieurs (2012 : néant, 2011 : 233)		
Immobilisations financières	2 727 085	3 062 680
dont de rang postérieurs (2012 : néant, 2011 : néant)		
Participations	33 664	30 444
Immobilisations corporelles	202 107	203 963
Valeurs immatérielles	13 972	
Comptes de régularisation	70 915	51 732
Autres actifs	437 575	433 815
Total des actifs	26 371 182	25 218 556
Total des créances sur des sociétés consolidées de la BCBE	32 385	41 727
Total des créances sur le canton de Berne	616 945	430 659

Passifs

	2012	2011
Engagements envers les banques	135 436	66 654
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	16 786 780	16 011 544
Autres engagements envers la clientèle	4 655 442	4 176 613
Obligations de caisse	226 237	291 953
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 300 000	1 372 000
Comptes de régularisation	63 400	66 372
Autres passifs	365 166	480 815
Correctifs de valeurs et provisions	738 125	753 517
Réserves pour risques bancaires généraux	586 447	571 088
Capital-actions	186 400	186 400
Réserves légales générales ¹	239 185	239 185
Autres réserves	996 942	912 795
Propres actions	-37 594	-41 940
Bénéfice reporté	1 163	1 424
Bénéfice de l'exercice	128 053	130 135
Total des passifs	26 371 182	25 218 556
Total des engagements envers des sociétés consolidées de la BCBE	49 967	44 282
Total des engagements envers le canton de Berne	4 062	2 028
Opérations hors bilan :		
Engagements conditionnels	123 435	173 171
Engagements irrévocables	235 270 ²	1 401 491
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	74 904	84 904
Instruments financiers dérivés		
– instruments de couverture de la banque		
valeurs de remplacement positives	27 928	34 374
valeurs de remplacement négatives	267 220	220 846
montants des sous-jacents	3 013 650	3 867 250
– activités de négoce		
valeurs de remplacement positives	10 933	20 271
valeurs de remplacement négatives	10 506	19 584
montants des sous-jacents	1 593 071	1 391 664
Opérations fiduciaires	3 132	15 756

¹ Dont présentation des réserves provenant d'apports en capital ; cf. capital propre page 87

² La baisse par rapport à l'exercice précédent est principalement le fait de la reprise du portefeuille hypothécaire de Publica au 01.01.2012.

Compte de résultat 2012

(en CHF 1000)

	2012	2011
Résultat des opérations d'intérêts		
Produit des intérêts et des escomptes	453 160	464 389
Produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce	200	168
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	51 738	63 398
Charges d'intérêts	-156 597	-173 278
Sous-total résultant des opérations d'intérêts	348 500	354 676
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		
Produit des commissions sur les opérations de crédit	3 873	3 062
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	74 243	79 651
Produit des commissions sur les autres prestations de service	12 978	13 071
Charges de commissions	-12 481	-11 746
Sous-total résultant des opérations de commissions et des prestations de service	78 613	84 039
Résultat des opérations de négoce	21 950	27 229
Autres résultats ordinaires		
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	13 147	3 217
Produit des participations	5 351	6 283
Produit des immeubles	2 562	2 792
Autres produits ordinaires	24 107	26 487
Autres charges ordinaires	-1 679	-5 206
Sous-total autres résultats ordinaires	43 487	33 573
Produit d'exploitation net avant résultat des aliénations d'immobilisations financières	479 403	496 299
Produit d'exploitation net	492 551	499 516
Charges d'exploitations		
Charges de personnel	-152 260	-152 074
Autres charges d'exploitations	-114 082	-111 934
Sous-total charges d'exploitations	-266 342	-264 008
Bénéfice brut avant résultat des aliénations d'immobilisations financières	213 061	232 291
Bénéfice brut	226 208	235 508
Amortissements sur l'actif immobilisé	-29 282	-16 238
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-244	-20 303
Résultat intermédiaire	196 682	198 968
Produits extraordinaires	47 754	65 618
Charges extraordinaires	-81 583	-101 851
Bénéfice de l'exercice avant impôts	162 853	162 735
Impôts	-34 800	-32 600
Bénéfice annuel	128 053	130 135

Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Utilisation du bénéfice et distribution du dividende

	CHF
Bénéfice de l'exercice	128 053 005.09
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	1 163 491.61
Dissolution de réserves générales du dépôt de capital	26 835 060.00
Total à disposition de l'Assemblée générale	156 051 556.70
Les Conseil d'administration propose à l'Assemblée général l'utilisation du bénéfice et la distribution du dividende suivantes :	
Dividende sur le capital-actions de CHF 186400000.00	49 396 000.00
Dividende spécial	49 396 000.00
Attribution aux autres réserves	56 000 000.00
Report de bénéfice au nouvel exercice	1 259 556.70
Total utilisation du bénéfice	156 051 556.70
Total répartition	98 792 000.00
– Part des réserves du dépôt de capital	26 835 060.00

La réserve légale générale se monte à plus de 50% du capital-actions. C'est pourquoi, une attribution supplémentaire n'a pas lieu d'être.

Berne, le 6 mars 2013

Au nom du Conseil d'administration

Le président :

J. Rieben

Le Directoire :

H. Rüfenacht

S. Gerber

J. Hopf

A. Schärli

Tableau de financement 2012

(en CHF 1000)

	Provenance	Utilisation	Solde
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			158 096
Fonds générés (calcul, cf. page 102)	158 096		
Flux de fonds provenant des mutations dans les immobilisations corporelles et les participations			-50 314
Participations		5 132	
Immeubles	11	8 224	
Autres immobilisations corporelles		3 581	
Autres		15 924	
Survaleur		17 464	
= fonds nets générés (FNG)			107 782
Flux de fonds provenant des transactions für fonds propres			-41 902
Répartition du bénéfice		49 396	
Autres réserves	3 148		
Propres titres de participation	4 346		
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			-511 825
Créances sur la clientèle		116 255	
Créances hypothécaires		1 583 918	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	775 236		
Obligations de caisse	44 687	110 403	
Autres engagements envers la clientèle	478 829		
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			267 382
Propres emprunts			
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage	94 000	166 000	
Immobilisations financières (avant correctifs de valeur)	339 382		
Autres postes du bilan			-140 448
Autres actifs		3 760	
Autres passifs		115 649	
Comptes de régularisation actifs (avec effet sur les liquidités)		19 182	
Comptes de régularisation passifs (avec effet sur les liquidités)		1 856	
Etat des liquidités			319 012
Liquidités		183 819	
Créances résultant de papiers monétaires	349 851		
Créances sur les banques	86 262		
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce		2 065	
Engagements envers les banques	68 783		

Résumé des flux de fonds

Provenance des fonds

Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	158 096
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle	
Flux de fonds provenant du marché des capitaux	267 382
Autres postes du bilan	
Liquidités	319 012
Total provenance des fonds	744 490

Utilisation des fonds

Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations	-50 314
Flux de fonds provenant des transactions sur capital propre	-41 902
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle	-511 825
Autres postes du bilan	-140 448
Liquidités	
Total utilisation des fonds	-744 490

Tableau de financement 2011

(en CHF 1000)

	Provenance	Utilisation	Solde
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)			141 578
Fonds générés (calcul, cf. page 102)	141 578		
Flux de fonds provenant des mutations dans les immobilisations corporelles et les participations			-21 603
Participations		0	
Immeubles		4 719	
Autres immobilisations corporelles		5 586	
Autres			
Survaleur		11 298	
= fonds nets générés (FNG)			119 975
Flux de fonds provenant des transactions für fonds propres			-42 696
Répartition du bénéfice		47 532	
Autres réserves	1 750		
Propres titres de participation	3 086		
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle			324 917
Créances sur la clientèle	67 536		
Créances hypothécaires		601 220	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	736 184		
Obligations de caisse	41 985	202 605	
Autres engagements envers la clientèle	283 037		
Flux de fonds provenant du marché des capitaux			187 897
Propres emprunts		100 000	
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage	157 000	167 000	
Immobilisations financières (avant correctifs de valeur)	297 897		
Autres postes du bilan			83 165
Autres actifs		10 292	
Autres passifs	133 202		
Comptes de régularisation actifs (avec effet sur les liquidités)	15 908		
Comptes de régularisation passifs (avec effet sur les liquidités)		55 653	
Etat des liquidités			-673 258
Liquidités		1 699 800	
Créances résultant de papiers monétaires	849 067		
Créances sur les banques	175 815		
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	2 074		
Engagements envers les banques		414	

Résumé des flux de fonds

Provenance des fonds

Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	141 578
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle	324 917
Flux de fonds provenant du marché des capitaux	187 897
Autres postes du bilan	83 165
Liquidités	
Total provenance des fonds	737 557

Utilisation des fonds

Flux de fonds provenant d'immobilisations corporelles et des participations	-21 603
Flux de fonds provenant des transactions sur capital propre	-42 696
Flux de fonds provenant des activités avec la clientèle	
Autres postes du bilan	
Liquidités	-673 258
Total utilisation des fonds	-737 557

Annexe au compte de résultat 2012

Commentaires relatifs à l'activité de la banque

Généralités

La BCBE est une banque à vocation universelle. Elle se concentre sur les affaires hypothécaires, l'acceptation des dépôts du public ainsi que sur la gestion de fortune et le conseil en placement.

Avec ses soixante-dix-neuf sièges et ses dix-huit comptoirs mobiles (localités desservies), la BCBE couvre l'ensemble des régions du canton de Berne et est également active dans le canton de Soleure. Géographiquement, ses opérations de crédit sont principalement dirigées sur les cantons de Berne et de Soleure. Les services offerts dans le cadre du conseil en placement et de la gestion de fortune, ainsi que dans celui de la banque en ligne sont accessibles sur tout le territoire national.

La BCBE n'est pas représentée à l'étranger, pas plus qu'elle n'y détient de participations qualifiées. Les placements à l'étranger sont limités par les statuts (art. 2) et par le Règlement d'affaires (art. 30). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % maximum de la moyenne à long terme de la somme du bilan.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise ressort du mandat constitutionnel. Par une gestion adéquate, la BCBE entend contribuer au développement indépendant du canton de Berne et de ses fondements sociaux. Elle favorise ainsi le développement économique et l'évolution sociale. Conformément à la loi, la BCBE traite l'ensemble des affaires ordinaires d'une banque et doit être gérée selon les principes commerciaux répondant aux exigences de l'économie de marché.

La politique d'affaires de la banque fixée depuis des années reste inchangée :

1. Pour tous les segments de la clientèle, la banque dispose d'une offre spécifique en matière de prestations de base, qu'elle met à disposition de manière rentable dans le cadre de ses possibilités.
2. La banque couvre à des conditions compétitives les besoins financiers et de crédit de la population locale, de l'économie et des collectivités de droit public, et fournit des prestations à l'État aux conditions du marché.
3. L'objectif de la BCBE consiste notamment à promouvoir de petits et moyens engagements envers des particuliers, de petites et moyennes entreprises, ainsi que des collectivités de droit public.
4. La BCBE encourage l'épargne et la constitution de biens patrimoniaux, et soutient l'accession à la propriété, avec pour objectif un développement régional, social et économique équilibré.
5. Les nouvelles entreprises prometteuses sont encouragées de façon ciblée, de même que le sont des projets avancés à caractère écologique et énergétique.
6. La croissance qualitative poursuivie depuis des années est un objectif prioritaire. La banque veille :
 - à nouer des liens personnels étroits avec sa clientèle ;
 - à agir dans une optique de rendement ;
 - à prendre des risques raisonnables, de façon lucide et contrôlée.

En vertu de cette politique d'affaires, la BCBE (banque axée sur la Suisse) s'est fixé pour objectif un rendement durable de 2 à 4 % de plus que ne le requerraient des placements sans risque (obligations de la Confédération).

Les activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes :

Opérations d'intérêts

Les opérations portées au bilan constituent la principale source de revenus de la banque. Le refinancement des prêts à la clientèle s'effectue au moyen des fonds de la clientèle et de prêts des centrales d'émission de lettres de gage, alors que les prêts sont principalement octroyés moyennant une couverture hypothécaire.

Dans le cadre des affaires générant des intérêts, la banque garde dans ses actifs immobilisés un important portefeuille de titres, en se conformant aux directives de placement prévues par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

Les opérations interbancaires ne jouent qu'un rôle de moindre importance.

Dans le cadre de ses opérations passives, la BCBE offre une vaste palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. Afin de procéder au refinancement de ses opérations actives, elle émet des obligations de caisse et des emprunts, et recourt aux prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Opérations de commissions

La gestion de fortune et le conseil en gestion de patrimoine constituent le pilier des affaires générant des commissions. La fortune de la clientèle est gardée aussi bien dans les chambres fortes de la banque que dans celles d'autres offices de dépôt de premier ordre. Les émissions sont organisées principalement pour les entreprises du canton de Berne.

Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BCBE opère sur les marchés boursiers et des devises pour le compte de sa clientèle.

Elle agit en tant qu'intermédiaire ou elle fait en sorte de neutraliser le risque par une affaire en contrepartie. Aucune fonction de teneur de marché (market making) n'est en principe remplie. La BCBE est membre de Eurex (European Exchange) et partie prenante à la SIX. Les activités à l'Eurex portent essentiellement sur l'exécution des ordres de la clientèle (brokerage).

Le commerce de titres et de devises à propre compte est limité, le négoce de devises sur propres positions portant exclusivement sur des devises fortes. Le commerce de titres et d'instruments dérivés à propre compte ne revêt qu'une importance secondaire et ne fait pas partie des activités centrales de la banque. Le négoce de titres à propre compte est limité à 30 millions de francs et est de ce fait soumis à la règle «de minimis» régissant les actions et instruments sur intérêts, conformément à l'art. 83 OFR.

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour le compte de ses clients. Les interventions portent essentiellement sur des opérations à terme sur devises et des options Eurex.

Collaboratrices et collaborateurs

Fin 2012, l'effectif du personnel (corrige du temps partiel) se montait à 1207 collaborateurs (2011: 1214). Ce chiffre comprend aussi 129 postes dévolus aux apprentis et aux assistants.

Gestion des risques

La gestion des risques assure que la prise de risques soit effectuée de manière ciblée et contrôlée. La reconnaissance, le jaugeage, la gestion et la surveillance des risques sont intégrés dans les processus de travail de la BCBE. Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives exigées selon Circ.-FINMA 08/22 «Publication FP – banque». Les informations quantitatives se trouvent en pages 103 à 107.

Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il fixe les conditions-cadre régissant la politique des risques et y définit la philosophie en matière de risques, de jaugeage des risques et du pilotage des risques. Il adopte les limites de risque en se basant sur la capacité à les assumer et surveille leur application ainsi que la mise en œuvre de ses consignes. Afin de pouvoir assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration reçoit divers rapports standard (rapports trimestriels sur l'évolution financière et la situation en matière de risques, planification annuelle à moyen terme, budget, limites de contrepartie pour les partenaires, limites de portefeuille pour les placements, etc.) et annuellement, un rapport détaillé sur le contrôle des risques. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

Le Directoire veille à la mise en place d'une organisation de gestion des risques et à l'uti-

lisation de systèmes adéquats pour la surveillance des risques.

Les contrôles d'exploitation courants sont en principe directement intégrés dans les processus de travail. La sélection et leur intensité s'orientent en fonction des risques. L'exécution et la communication de constatations sont fixées ou réglées dans le cadre des processus de travail certifiés. Les informations nécessaires pour le contrôle et la surveillance internes sont identifiées, groupées et préparées dans les processus de travail, et transmises à temps aux services compétents. De plus, le controlling central des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

Principes en matière de politique des risques

Une fonction de base d'une banque est de prendre des risques de manière ciblée afin de saisir, ce faisant, des opportunités et de les développer en vue d'en retirer des revenus. La BCBE retient dans sa politique d'affaires qu'elle agit dans l'optique de générer des revenus et qu'elle prend des risques contrôlés dans le cadre de limites d'affaires définies. L'environnement interne est déterminant pour la mise en place d'une gestion efficace des risques et d'un système de contrôle fiable à l'échelle de l'ensemble de la banque. La stratégie, le mandat d'entreprise et la politique d'affaires fixent le cadre à cet effet. La culture d'entreprise de la BCBE basée sur la responsabilité individuelle détermine le comportement humain dans chaque fonction. De la sorte, la culture d'entreprise jette une

Collaboratrices et collaborateurs

31.12.2012

31.12.2011

Effectif du personnel	31.12.2012	31.12.2011
Collaborateurs/trices habilités à signer	690	678
Collaborateurs/trices sans droit de signature (y compris personnel auxiliaire)	659	681
Apprentis	107	106
Nombre total	1 456	1 465
Collaboratrices et collaborateurs (corrige du temps partiel)	1 207	1 214

base essentielle pour la gestion de l'ensemble des risques et pour le contrôle et la surveillance internes.

La BCBE poursuit une stratégie low-risk qui est soulignée par les principes suivants en matière de politique des risques.

- La BCBE dispose en tant que société anonyme de droit privé de responsabilités claires selon le droit des sociétés et d'un Conseil d'administration indépendant. La stratégie de la BCBE se concentre sur deux champs d'activité centraux, à savoir sur les affaires avec la clientèle privée et la clientèle commerciale, en particulier les PME, et sur la gestion de fortune. Le négoce à propre compte de titres et d'instruments financiers dérivés est limité à 30 millions de francs et est soumis à la règle de minimis pour les actions et instruments d'intérêt selon l'art. 83 OFR.
- La BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques par ses propres résultats. L'octroi de nouveaux crédits est tributaire du remboursement des crédits en cours, des fonds déposés par la clientèle (fonds d'épargne, obligations de caisse, autres engagements envers la clientèle) et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Le portefeuille de crédits doit être couvert par les fonds de la clientèle et les prêts des centrales d'émission de lettres gage. Les risques sont soupesés à l'aune des revenus et des fonds propres.
- Dans le cadre de l'évolution conjoncturelle usuelle, les objectifs prudentiels en matière de fonds propres de 150 % (actuellement environ 1,3 milliard de francs) de la FINMA peut être garanti durablement. La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux pour la couverture de risques stratégiques généraux, tels que risques politiques, risques de régulation, risques opérationnels, risques de marché, risques de réputation et amortissements de goodwill.
- Pour les limitations de risques dans les affaires portées au bilan et hors bilan, il existe des normes de financement et un système de limites. Ce dernier stipule la fixation de limites sur la base de l'engagement global des contreparties, de l'engagement global dans les branches et pays, et du volume total des produits choisis.
- Les liquidités sont placées de manière sûre sous forme de créances comptables du marché monétaire auprès de la Confédération et de la BNS, de placements sous forme d'opérations de mise en pension et de placements dans des dépôts de liquidité dans les immobilisations financières. Pour l'engagement total non couvert auprès de banques et pour les opérations de mise en pension avec contrepartie et collateral bank, des valeurs cibles sont déterminées.

Principes de couverture des risques

Avec les principes en matière de politique des risques, la BCBE a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques. Ces principes forment des garde-fous avec lesquels les risques sont limités. Un autre instrument essentiel pour la limitation des risques consiste en un système de limites multidimensionnel comprenant des limites de contrepartie, de produits, de pays et de branches. Dans les affaires interbancaires, des limites sont définies pour chaque banque, groupe bancaire et pour le total. Dans les opérations de négoce, des limites de négoce sont fixées pour les titres et les devises.

Avec des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système de contrôle interne de la BCBE basé sur les risques, les risques encourus sont surveillés.

Au sens d'une prévoyance-risque prévoyante, la BCBE a formé dans les affaires de crédit des correctifs de valeurs forfaitaires sur la base des limites déterminées. Avec ces correctifs de valeurs, des risques

latents inhérents, qui pourraient occasionner des pertes à l'avenir, sont couverts. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent pas être attribués à un preneur de crédit particulier ou à une créance particulière.

Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché (cf. page 66), les risques de réputation et les amortissements de survalueur avec les réserves pour risques bancaires généraux.

La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont liées à des fins précises et ne comptent donc pas comme capital propre donnant droit aux dividendes d'un point de vue commercial. Au 31 décembre 2012, elles se chiffraient à 586,4 millions de francs et l'impôt en était intégralement acquitté.

Pour des raisons de diversification des risques monétaires, la BCBE détient jusqu'à 20 % des réserves pour risques bancaires généraux en or physique. Ces réserves investies en or sont couvertes par une position physique correspondante de métaux précieux, qui est portée au bilan dans les immobilisations financières. La valorisation des stocks d'or physiques et des réserves en or se fonde depuis 2011 sur le principe de la valeur la plus basse, à savoir sur le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché. Les réserves pour risques bancaires généraux investies en or ainsi que les positions physiques de métaux précieux ont été constituées au courant des exercices 2008 et 2009. Leur valeur comptable à fin 2012 se chiffrait à 89,5 millions de francs, avec une valeur de marché de 136,9 millions de francs.

Évaluation du risque selon l'art. 663, ch. 12 CO et Circ.-FINMA 08/2, ch. marg. 148a

La situation globale en matière de risques de la BCBE est évaluée vers le milieu de l'année dans le cadre de l'atelier dédié au contrôle des risques et à la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de discerner suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadre de la société. Pour y parvenir, l'on utilise le « Business Risk Model », un instrument au moyen duquel les risques inhérents aux activités de la BCBE sont évalués dans divers domaines à risque. Participent à cet atelier les membres du Directoire, le responsable de la révision interne ainsi que des représentants des unités d'organisation investis de la gestion et du contrôle des risques (comité « Business Risk »). Cet atelier a pour objectif premier d'identifier les principaux risques et de définir les mesures de prévention adéquates.

Les enseignements majeurs de cet atelier sont incorporées au rapport semestriel « Contrôle des risques » ainsi qu'à la planification à moyen terme. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la révision interne et de l'organe de révision externe, les processus en matière de risques ou les mesures de surveillance des risques sont adaptés. À l'occasion de son atelier annuel dédié à la planification de la stratégie, le Conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur le « Business Risk Model » et en discute avec le Directoire. De plus, les défis déterminants de la BCBE sont évalués à l'occasion de la planification à moyen terme, et les objectifs correspondants sont définis pour la prochaine période de planification.

Catégories de risques

La BCBE distingue et gère les catégories de risques suivantes : risques de crédit (y compris les risques-pays et les risques sectoriels),

les risques de marché (risques de changement de taux d'intérêt, risques monétaires, risques de cours, risques de liquidité du marché), les risques de règlement (risques opérationnels, y compris risques juridiques et fiscaux), risques de liquidité et de refinancement, risques de réputation et risques de régulation. La BCBE est surtout active dans les opérations portant sur la différence d'intérêts. Elle est ainsi surtout exposée au risque de crédit et au risque de variation des taux d'intérêt.

Risques de crédit

Prêts accordés à la clientèle

Les risques des opérations de bilan et hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites trois-dimensionnel (limites de contrepartie, de branche et de produits). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne uniforme. Tous les engagements envers la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, et sont proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus pour la gestion dynamique des crédits sont pilotés via un système d'assistance des conseillers en crédit et sont structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires ; le contrôle de la cote de crédit et de la capacité de contracter un crédit en sont les points forts.

Les crédits sont répartis en deux groupes (couvert et non couvert). Pour les deux groupes, des taux et des normes de financement maximaux sont définis.

L'estimation de la valeur vénale des immeubles répond à des règles précises, est assistée par ordinateur et est soumise à un contrôle régulier. Selon le type d'objet, diverses méthodes d'évaluation sont appli-

quées. En principe, la méthode de la valeur réelle s'applique aux objets d'habitation et la méthode de la valeur de rendement aux immeubles de rendement. S'agissant des immeubles commerciaux, industriels et des objets spéciaux, une valeur combinée valeur réelle / valeur de rendement est établie. La détermination de la valeur vénale et l'estimation de projets de construction majeurs et d'objets sensibles est du ressort du service technique, en collaboration avec des spécialistes de l'immobilier.

Si ces taux ou normes sont dépassés, les affaires sont caractérisées d'affaires exceptionnelles selon la politique de crédit de la BCBE. En font partie tous les financements d'immeubles qui dépassent les normes de financement et les crédits non couverts qui dépassent de 30% les fonds propres calculés du preneur de crédit. Ces affaires sont admises, mais doivent toutefois être caractérisées d'affaires exceptionnelles et motivées de manière retraçable. Les affaires exceptionnelles doivent se situer dans le cadre du benchmark fixé à l'interne de 5% des limites accordées. Le Directoire et le Conseil d'administration de la BCBE sont informés tous les trimestres sur l'évolution des affaires exceptionnelles. Actuellement, il n'existe pas de besoin d'intervention spécifique. Le benchmark de 5% est respecté. En complément de la surveillance pluriannuelle des affaires exceptionnelles, il existe un reporting pour les affaires Exception-to-Policy selon les « Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier » de l'Association suisse des banquiers (ASB). Elles contiennent les éléments suivants :

- taux d'avance au-dessus des normes ;
- supportabilité au-dessus des normes ;
- amortissement en dessous des normes.

Lors du calcul de la supportabilité incorporeable, la BCBE applique un taux d'intérêt de 5%. Toutes les affaires Exception-to-Policy sont autorisées par un échelon de compé-

tence supérieur, exploitées par la Gestion centrale des crédits et rapportées tous les trimestres au Directoire et au Conseil d'administration.

Les dérivés de crédit sont utilisés de cas en cas. Actuellement, la BCBE ne tient aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Le traitement des affaires de la BCBE est organisé de telle manière que le gros des opérations de crédit peut être autorisé au guichet (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la clientèle de crédit privée et des PME sera assuré par les sièges, le suivi et le traitement des affaires des grands clients commerciaux, des opérations avec l'étranger et avec les banques est assuré de manière centralisée.

Les sièges, regroupés en régions, sont suivis activement par des conseillers régionaux dans le service de gestion des crédits central. La surveillance des crédits est assurée par le biais d'un système de reporting séparé. Le système de reporting est scindé en deux : d'une part, les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou du Directoire ; d'autre part, les ratios de contrôle sont communiqués aux sièges subordonnés ou aux conseillers. Le reporting se fait mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou selon les besoins, en fonction du volume des risques à surveiller.

Pour les positions à risque compromises ou présentant des retards, des stratégies correspondantes sont fixées dans le but de minimiser le risque de perte. Dans le cadre du contrôle semestriel des correctifs de valeurs, la situation actuelle est prise en compte et, cas échéant, la stratégie est redéfinie. En même temps, la note du client est actualisée. La BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les notes de l'agence Standard & Poor's s'agissant des catégories de crédit entreprises, collectivités de droit public, banques et États. Si une contrepartie

dispose d'une note externe, toutes les créances admises sont pondérées sur cette base.

Risques inhérents aux branches

Un risque de branche naît lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à une branche influencent la valeur d'un engagement. On désigne par «risque de branche» la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à une branche. Ce sont en particulier des risques de liquidité, de marché et de corrélation spécifiques à une branche qui sont influencés par ces facteurs de risque. Le risque de branche doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. La BCBE procède à la gestion du risque de branche en application des directives de l'Association suisse des banquiers concernant la gestion du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites par branche. Il les vérifie et les approuve chaque année. Les limites de branche autorisées par le Conseil d'administration analogiquement aux limites des pays peuvent être intégralement épuisées par le Directoire en l'espace d'une année. Dès que la limite de branche a été fixée, on peut donc partir de l'idée que des risques latents inhérents qui pourraient engendrer des pertes à l'avenir sont encourus. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne sont pas attribuables à un débiteur ou à une créance déterminé.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les affaires interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. À cet égard, des placements en francs suisses sont effectués majo-

ritairement. Des options de vente sur le SMI sont utilisées pour se protéger contre une baisse des cours des actions. Les limites pour les diverses catégories de placement sont réévaluées et autorisées annuellement par le Conseil d'administration. L'ampleur des limites dépend pour l'essentiel de la note, de l'évaluation individuelle des risques et de l'importance des fonds propres.

Les risques-pays

Afin de limiter les risques-pays, un système de limites est appliqué. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger, ainsi que la répartition des actifs selon pays ou groupes de pays sont exposés en détail à partir de la page 91. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie des activités centrales de la BCBE. Pour l'appréciation des risques-pays, le système d'évaluation des risques-pays mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich dans le cadre de la coopération des banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger est utilisé. Les correctifs de valeurs pour risques-pays sont contenus dans la position «Correctifs de valeurs et provisions».

Risques de marché

Active principalement dans les opérations de bilan, la BCBE est avant tout exposée à des risques découlant de la variation des taux d'intérêt. Viennent ensuite, dans une moindre mesure, les risques liés aux positions en actions dans les actifs circulants et immobilisés, ainsi que ceux découlant des variations de parités sur les placements en devises.

Risques de variation des intérêts

La BCBE poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net en intérêts convenable à travers tous les cycles d'intérêt et de marché. Le risque de variation des intérêts naît surtout du déséquilibre de la congruence des échéances entre actifs et passifs. À la

BCBE, les risques de marché essentiels dans le livre bancaire résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à terme fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés fermement à un taux d'intérêt déterminé.

Le jaugeage et le pilotage des risques qui en résultent interviennent dans le cadre du Asset and Liability Management (ALM). C'est le Conseil d'administration qui édicte les objectifs stratégiques pour l'ALM. Ceux-ci prennent en considération tant les perspectives de revenu que celles de la valeur actuelle. Ces consignes se basent sur le jaugeage interne des risques et limitent l'exposition au risque d'intérêt. Les divers objectifs sont définis sous la forme de benchmarks.

La gestion stratégique de la structure du bilan est de la responsabilité du comité ALM (ALCO). Concrètement, il se compose de l'analyse de l'évolution des affaires portées au bilan, de l'évolution du marché et des intérêts, de l'élaboration de stratégies de couverture, de la détermination de mesures en matière de politique d'affaires, de la détermination du cadre pour la trésorerie et enfin de la surveillance du benchmark dans ALM. Sur le plan opérationnel et dans le cadre des garde-fous mis en place par le comité ALM (ALCO), l'unité d'organisation « Conduite du bilan » procède à la gestion de la structure du bilan en collaboration avec le responsable de la division Finances. Le pilotage du risque d'intérêt intervient à l'aide de mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p. ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions), ainsi qu'en ayant recours à des dérivés d'intérêt. L'unité d'organisation « Conduite du bilan » établit chaque mois un compte rendu sur le respect des benchmarks à l'intention d'ALCO et chaque trimestre à l'intention du Conseil d'administration. De plus, un rapport hebdomadaire détaillé est établi à l'intention du Directoire ainsi que du président du Conseil d'administration.

Le risque de variation des intérêts est quantifié mensuellement au moyen d'un bilan d'échéance des intérêts par le calcul de la valeur en espèces, de la durée des positions fermes et de l'ensemble du bilan. De même, des simulations de sensibilité des revenus sont effectuées. Dans le cadre d'une planification à moyen terme, les risques du marché sont quantifiés annuellement au moyen de simulations de crise, la politique en matière de risques dans la gestion structurelle du bilan est vérifiée. Le benchmark pour la variation de la valeur actuelle des fonds propres est retenu pour l'ensemble du bilan, c'est-à-dire en considérant les positions fermes et variables. De la sorte, les hypothèses en matière de réplique des hypothèques variables et des fonds d'épargne gagnent en importance.

Pour le calcul de la sensibilité de la fortune pour l'ensemble du bilan, le régime d'attachement des intérêts de produits stables est reproduit au moyen d'un portefeuille de réplique. À cet égard, le comportement en matière d'attachement des intérêts et du capital d'une position est simulé au moyen d'un portefeuille de combinaisons d'intérêts du marché, de telle manière que la variance de la marge entre taux d'intérêt du client et le rendement du portefeuille répliqué soit minimisée. Ce sont des taux d'intérêt de produits et de marché historiques qui servent de base de données pour la simulation. Ainsi, l'effet de revenu est simulé en plus de l'effet de patrimoine.

ALCO évalue la réplique et détermine chaque année les portefeuilles de réplique sur demande de la Conduite du bilan, en prenant en considération l'évolution attendue des prêts et des fonds de la clientèle.

De plus, les perspectives de la valeur actuelle et de revenu sont également mesurées sans réplique. Les positions variables sont à cet égard prises en considération à raison de la fourchette de temps la plus restreinte.

Le contrôle des risques dans ALM est effectué par une unité d'organisation indépendante vis-à-vis de la conduite du bilan.

Risques de marché découlant des opérations de négoce

Les risques de marché du livre de négoce sont gérés par l'unité d'organisation « Négoce » sur la base de la règle de minimis selon l'art. 83 OFR. La limite de minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et Eurex. Pour le groupe Eurex, le recours aux fonds propres est également limité. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration adopte chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité d'organisation indépendante des opérations de négoce.

Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes encouru par suite de l'adaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel et de systèmes, ou par suite d'événements externes. Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Le pilotage intervient dès lors surtout par le biais de mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels est en premier lieu l'affaire des cadres à tous les niveaux.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, la fiabilité et l'efficacité des processus d'affaires, et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

Le Conseil d'administration a défini le cadre pour la gestion et le contrôle des risques opérationnels. La responsabilité pour la mise en œuvre incombe au Directoire. Lors de la

surveillance des risques opérationnels, il est assisté par l'unité d'organisation « Contrôle des risques ».

La BCBE limite les risques opérationnels en édictant systématiquement des directives, en structurant les déroulements de travail tout en y incorporant des mécanismes de contrôle, en prônant la séparation des pouvoirs et en mettant en place des domaines de tâches, de responsabilité et de compétence clairement définis. Le risque opérationnel est constamment surveillé, contrôlé et piloté sur la base d'indicateurs de risque. Les enseignements sont intégrés dans le rapport « Contrôle des risques », qui est établi semestriellement.

Risques informatiques

La BCBE délègue une grande partie des prestations informatiques au HP Banking Service Center (HP BSC). Au travers de la coopération avec le partenaire d'externalisation HP BSC, une nouvelle structure de gouvernance TI a été créée le 1^{er} mai 2010. Celle-ci dirige et garantit une collaboration aux niveaux stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires). Ces entités ont été mises en place, et la représentation de la BCBE a été définie. Dans le même temps, les structures internes de direction de la BCBE en matière informatique et organisationnelle ont été adaptés à la nouvelle structure de gouvernance TI, et les responsabilités des différents bureaux et personnes attribuées.

L'organe de révision externe de HP BSC vérifie les secteurs informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

La BCBE surveille les prestations de services informatiques externalisées dans le cadre de son règlement « Surveillance des sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation ». Cette surveillance inclut notamment l'exa-

men par la société d'audit conformément à la législation bancaire, par la révision interne, par le Directoire, par le comité de révision et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les audits spéciaux.

Risques de compliance

Font partie des risques de compliance les risques juridiques, de réputation et de pertes qui résultent de la violation de normes relevant du droit et de l'éthique. Les risques de compliance sont des risques comportementaux et forment un ensemble de coupure de risques juridiques, de réputation et de pertes. La BCBE assume une fonction de compliance selon Circ.-FINMA 08/24.

À l'instar du contrôle des risques, les tâches de compliance sont en principe intégrées dans les processus de traitement de la BCBE. L'unité d'organisation « Service juridique et compliance » surveille si tous les responsables de tâches de compliance sont désignés s'agissant des principales dispositions légales ou réglementaires, et établit semestriellement un rapport ad hoc. Le bureau de coordination en matière de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies, est indépendant des activités commerciales générant des revenus et est soumis directement au responsable de la division Finances. Dans l'unité d'organisation « Service juridique et compliance » sont également saisis, traités et surveillés tous les actes juridiques en suspens. Pour la surveillance des directives sur le blanchiment d'argent, une application informatique est utilisée. Celle-ci identifie et transmet aux personnes compétentes pour traitement les afflux et sorties inhabituels de valeurs patrimoniales, de même que les écarts par rapport aux modèles de transaction des clients. Les responsabilités et les mesures en matière de respect de l'obligation de diligence des banques sont clairement

réglées. Leur mise en œuvre est surveillée par l'unité d'organisation « Service juridique et compliance ».

Externalisation d'unités d'affaires

Outre les services informatiques au HP Banking Service Center (HP BSC), la BCBE a externalisé le trafic des paiements et l'administration des titres à Entris Operations AG. Ces externalisations sont réglées dans des contrats de coopération et de « Service Level Agreements », ceci en conformité avec les directives relatives au devoir de surveillance. Tous les collaborateurs et prestataires de service sont soumis au secret bancaire, de sorte que la confidentialité est assurée.

Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation sont conformes aux dispositions du Code suisse des obligations (CO), de la Loi fédérale sur les banques (LFB) et de l'Ordonnance y relative (OB), ainsi qu'aux directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés (FINMA) et du règlement de cotation de la Bourse suisse. La clôture individuelle au 31 décembre 2012 a été établie en conformité avec les dispositions d'établissement des comptes applicables aux banques (art. 23–28 OB), les dispositions des directives d'établissement des comptes de la FINMA (Circ.-FINMA 08/2) et avec l'art. 6, al. 4 des directives concernant l'établissement des comptes de SIX. Cette clôture individuelle correspond à la clôture individuelle statutaire conformément au chiffre 1f des directives d'établissement des comptes de la FINMA.

Les critères de comptabilisation et d'évaluation des comptes annuels 2011 et 2012 pré-

sentés dans le rapport de gestion sont en principe les mêmes et se prêtent donc à une comparaison aussi bien matérielle que formelle. Les modifications apportées aux critères d'évaluation sont précisées explicitement.

Les diverses positions détaillées dans une rubrique de bilan sont en principe valorisées séparément (valorisation individuelle).

Toutes les réserves disponibles sont clairement mentionnées. Les provisions ont été affectées aux domaines d'activité concernés. Les comptes annuels de la BCBE se composent du bilan, du compte de résultat, du tableau de financement, ainsi que de l'annexe.

Consolidation

Depuis le 1^{er} mai 2010, les services informatiques de la BCBE ne sont plus externalisés à une propre filiale. Par son transfert à une société tierce, Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl, laquelle exploite à Berne le HP Banking Service Center, RTC Real-Time Center AG n'exerce plus d'activités opérationnelles. La BCBE, dont le siège est à Berne, ne détient aucune filiale essentielle assujettie à consolidation. Par conséquent, les comptes consolidés ne sont plus établis depuis l'exercice 2011.

Saisie des opérations

La saisie des opérations s'effectue le jour du bouclage. Les transactions en cours (principalement des opérations de caisse en devises et en titres non encore accomplies au moment du bilan) sont comptabilisées le jour du bouclage et portées au bilan de façon conforme (principe de transaction). Les opérations à terme sont comptabilisées et inscrites hors bilan.

Conversion des monnaies

Les postes en monnaies étrangères du compte de résultat sont convertis aux cours

des devises applicables au moment de la transaction. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan, les opérations à terme au cours actuel de la durée résiduelle. Les avoirs en monnaies sont convertis au cours des billets en vigueur le jour du bilan.

Liquidités, effets de change et papiers monétaires, fonds passifs

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale ou aux valeurs d'acquisition moins les correctifs de valeurs individuels pour les créances compromises. L'escompte non encore gagnée sur papiers monétaires, ainsi que les agios et disagio sur propres emprunts sont régularisés dans la durée dans les rubriques correspondantes du bilan.

Créances sur les banques et la clientèle, y compris les créances hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les correctifs de valeurs pour les risques d'insolvabilité sont contenus dans le poste «Correctifs de valeurs et provisions». Concernant les postes importants pour lesquels le risque de perte est certain et peut être chiffré avec exactitude, les correctifs de valeurs sont directement compensés avec les postes actifs correspondants.

Les correctifs de valeurs individuels ont été déterminés selon les mêmes critères que lors de l'exercice précédent. La BCBE distingue entre trois catégories de créances avec provisions.

– Les créances exposées :

Cette catégorie englobe des créances qui, selon la notation interne de la clientèle, présente des risques. Pour des raisons de prudence, des correctifs de valeurs individuels sont constitués sur ces créances. Le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90% de la valeur déterminée avec prudence. S'agissant des valeurs de rendement déterminantes, un

taux de capitalisation de 7% est appliqué pour les objets de rendement.

– Les créances avec continuation du rapport de crédit :

Cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme menacées, sans que l'on ne soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée. Ces positions sont valorisées comme valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90% de la valeur déterminée avec prudence. S'agissant des valeurs de rendement déterminantes, un taux de capitalisation de 7% est en principe appliqué pour les objets de rendement.

– Les créances dans le cas desquelles une liquidation était en cours ou probable (positions de liquidation) :

Dans les cas où une liquidation d'une créance menacée est engagée ou probable, des valeurs de liquidation sont appliquées. Le gage immobilier pour les positions de liquidation est encore considéré comme une garantie à hauteur de 80% de la valeur déterminée avec prudence. S'agissant des valeurs de rendement déterminantes, un taux de capitalisation de 7% est appliqué pour les objets de rendement.

Ces trois catégories de débiteurs correspondent aux positions nécessitant des correctifs de valeurs. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être comprises dans toutes les catégories comme valeurs de liquidation au sens de Circ.-FINMA 08/2. Les créances exposées et menacées sont évaluées sur base individuelle, et la moins-value est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les opérations hors bilan comme les engagements irrévocables, garanties ou instruments financiers dérivés sont également inclus dans cette évaluation. Les intérêts en retard de plus 90 jours sont considérés comme intérêts en souffrance. Les intérêts/

commissions en souffrance et les intérêts/commissions dont la perception s'avère précaire ne sont plus comptabilisés comme produit, mais directement sous le poste « Correctifs de valeur et provisions ». Les intérêts compromis sont en principe définis de la manière ci-après.

- Avances fixes, prêts, hypothèques : tous les intérêts impayés (y compris les intérêts courus) sur les postes enregistrant des arriérés de plus de 90 jours.
- Comptes courants : les intérêts non payés sur des postes compromis dont la limite sur compte courant a été dépassée.

La moins-value correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sécurités éventuelles. Si l'on estime que la procédure de réalisation prendra plus d'une année, le produit estimé de la réalisation sera diminué du coût de portage d'autant plus élevé.

En sus de ces correctifs de valeurs individuels, la banque constitue des provisions forfaitaires pour couvrir les risques afférents aux diverses branches. Ces correctifs de valeurs forfaitaires permettent de couvrir les risques latents le jour de l'évaluation. Les risques de branches latents font l'objet de correctifs de valeurs à l'instar des risques-pays sur la base des limites autorisées par le Conseil d'administration. Selon le type de branche, des taux de risque individuels sont appliqués.

Prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèce reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés

et mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés et prêtés sont surveillées quotidiennement et, cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Les frais encaissés ou payés sur opérations de prêts et de refinancement au moyen de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode de régularisation.

Opérations de mise et de prise en pension (repurchase and reverse repurchase operations)

Les titres acquis avec une obligation de vente (reverse repurchase operations) et les titres vendus avec une obligation de rachat (repurchase operations) sont considérés comme des affaires de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement et, cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Le produit des intérêts d'opérations reverse repurchase et les charges d'intérêts d'opérations repurchase sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les portefeuilles de titres et de métaux précieux sont portés au bilan à la valeur du marché (cours de fin d'année). Est retenue comme valeur du marché le prix fixé sur un marché efficient et liquide. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible,

l'évaluation et la comptabilisation se feront selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le produit des opérations de négoce. Les produits d'intérêt et de dividende du portefeuille de négoce de titres sont crédités dans le produit d'intérêts et de dividende du portefeuille de négoce.

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont portées au bilan sous le poste « Correctifs de valeurs et provisions ». Ces provisions étaient constituées, sans changement, à raison de 10 % de la limite de négoce.

Immobilisations financières

Figurent sous ce poste les titres qui n'ont pas été acquis dans une intention de négoce et – dans le cas de titres de participation – qui ne sont pas destinés à un placement durable. Les titres de participation sont enregistrés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse, à savoir le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché. Les agios et disagios sur les achats de titres à revenu fixe, acquis dans l'intention de les garder jusqu'à maturité, sont activés et passivés et régularisés sur toute la durée. Les gains de cours résultant de la vente de titres à revenu fixe initialement acquis dans l'intention de les garder jusqu'à maturité (composante intérêts) sont répartis sur la durée résiduelle.

Les titres à revenu fixe, acquis sans intention de les garder jusqu'à maturité, sont regroupés dans un portefeuille spécial et sont portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse.

Des correctifs de valeurs forfaitaires pour risques de liquidité sont constitués sur des placements à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé un « investment grade » sur les limites, ceci sur la base des probabilités de défaillance selon Standard & Poor's sur une période de dix ans. Les limites autorisées annuellement peuvent être entièrement utili-

sées au courant de l'année. Des correctifs de valeurs individuels sont constitués sur des placements à revenu fixe hors « investment grade » et sur des placements de sociétés sans rating officiel. Les correctifs de valeurs sont directement déduits de la rubrique « Immobilisations financières ».

Des options de vente sur le SMI (Swiss Market Index) sont utilisées en guise de couverture du risque de baisse du cours des actions (la valeur des options était de 0,7 million de francs au 31 décembre 2012 et de 1,3 million au 31 décembre 2011). L'estimation de la valeur intrinsèque des options (montant in-the-money) s'effectue conjointement avec le portefeuille de titres couvert (valeur d'achat ou valeur plus basse de marché). Tout gain éventuel est déduit du prix d'achat, alors qu'une perte est considérée comme une partie de la valeur d'achat des actions couvertes. La valeur temporelle lors de l'achat des options fait partie des frais de couverture et vient immédiatement charger le compte de résultat sous la rubrique « Autres charges ordinaires » (1,3 million de francs en 2012 et 2,5 millions de francs en 2011) ou lui est créditée en cas de vente (0,03 million de francs en 2011 et 0,2 million de francs en 2010). Lors de la conversion (la dissolution ou le remplacement d'une option intervient en l'espace de quatre semaines), lors de la réalisation ou de la liquidation d'une option, la valeur intrinsèque d'une option est utilisée pour réduire le prix d'acquisition de l'action couverte.

Le portefeuille de métaux précieux des immobilisations financières représente exclusivement le stock physique détenu en vue de couvrir les comptes en métaux précieux de la clientèle. Ces postes représentent par conséquent des positions de couverture et sont donc considérés comme une unité avec les comptes métal et comptabilisés à la valeur du marché. La chute du prix des métaux entraîne une évaluation plus basse des postes de l'actif. La perte correspondante est éliminée par la réduction de l'engagement sur les

comptes métal. L'effet contraire découle d'une augmentation des prix, les pertes et les gains se compensant également. De plus, la position physique en métaux précieux des réserves pour risques bancaires généraux investies dans de l'or est portée au bilan dans cette position. Celle-ci est valorisée selon le principe de la valeur la plus basse, à savoir sur le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché.

Les immeubles repris dans le cadre des affaires de crédit ou les immeubles qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation bancaire et dévolus à la vente sont portés au bilan à la valeur de rendement ou à la valeur inférieure du marché, ou encore à la valeur de liquidation. Les adaptations qui en résultent sont saisies comme correctifs de valeurs. Une réappréciation à concurrence de la valeur d'acquisition intervient si le prix du marché, tombé en dessous de la valeur d'acquisition, remonte à nouveau.

Participations

L'évaluation des participations s'effectue au maximum au prix d'achat. Eu égard aux risques particuliers ainsi qu'à l'application du principe de prudence, des correctifs spécifiques de valeurs sont entrepris dans différents cas avant d'être directement déduits de ce poste du bilan. De plus, il est procédé à des amortissements si le rendement anticipé à moyen terme n'atteint pas 8 à 10 %.

Les participations qui confèrent à la banque une influence déterminante doivent être saisies en principe selon la méthode de la mise en équivalence dans le bouclage individuel à établir, conformément aux dispositions de l'art. 6, al. 4 de la directive concernant l'établissement des comptes de la SIX. À la BCBE, le bouclage individuel correspondant à la situation effective est identique avec le bouclage statutaire. Selon Circ.-FINMA 08/2 ch. marg 1f, les principes de comptabilisation exigés pour le bouclage statutaire doivent également être respectés

dans le bouclage individuel à établir conformément aux dispositions de l'art. 6, al. 4 de la directive concernant l'établissement des comptes de la SIX. Il convient en particulier d'appliquer le principe de la valeur la plus basse. Pour cette raison, le principe de la valeur la plus basse vaut également pour la participation de 50 % dans Entris Opérations AG qu'il conviendrait d'évaluer selon la méthode de la mise en équivalence. Dans la mesure où il s'agit d'une participation d'infrastructure, les indications qui pourraient découler de la méthode de la mise en équivalence ne sont cependant pas parlantes. La valorisation théorique des participations essentielles selon la méthode de mise en équivalence est illustrée en page 79.

Immobilisations corporelles

Depuis 1998, les immeubles de la banque ainsi que ceux nécessaires à l'exploitation sont comptabilisés chacun à leur coût d'acquisition ou aux valeurs de rendement plus basses. Si la valeur de rendement est plus élevée que la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés jusqu'en 1998, c'est cette valeur plus basse qui sera retenue au bilan. Les valeurs de rendement sont périodiquement vérifiées. Depuis 1999, un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 % de la valeur de rendement. Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont activés.

Les autres immobilisations corporelles englobent les installations informatiques ainsi que le mobilier, les véhicules et machines. Les acquisitions mineures sont directement débitées des « Autres charges d'exploitation ». Les investissements plus importants sont activés à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de vie estimée de cinq ans. Les investissements dans des pro-

grammes informatiques et des licences de logiciels acquises sont amortis intégralement l'année de leur acquisition, sauf s'agissant de projets déterminés.

La stabilité de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value est constaté lors de la vérification, la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la durée d'utilisation restante ou il sera procédé à un amortissement hors plan.

Si une détérioration de valeur saisie lors d'une période comptable précédente tombe (tout ou partie), une réappréciation s'impose. Celle-ci devra être saisie via le résultat de la période.

Les gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Si dans le cas de l'acquisition d'une société ou d'une valeur patrimoniale, les coûts d'acquisition sont plus élevés que les actifs nets repris, la valeur résiduelle est activée comme survalueur (goodwill). Celle-ci est amortie sur la durée d'utilisation estimée. La durée d'amortissement est de cinq ans ; elle peut être prolongée à maximum vingt ans dans des cas dûment fondés. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan, si elles apportent à la société une utilité mesurable sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan. Dans le cas de signes de détérioration de valeur, la valeur d'utilité doit être vérifiée et amortie davantage.

Comptes de régularisation actifs et passifs

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés conformément à leur survenance. En particulier, les charges et produits d'intérêts, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation, ainsi

que les impôts directs courants échus et dus sont régularisés.

Autres actifs et passifs

Sont essentiellement comptabilisés sous ces postes les soldes des mouvements internes à la banque, les comptes d'impôts (impôts indirects) ainsi que les valeurs de remplacement positives et négatives découlant des activités de négoce (pour le compte de la banque et des clients) avec les instruments financiers dérivés.

Correctifs de valeurs et provisions

Ce poste comprend les correctifs de valeurs et les provisions pour les risques de recouvrement (du croire et risques-pays) qui ne sont pas directement déduits des actifs, ainsi que les risques inhérents à d'autres activités (notamment ceux liés au marché, au règlement et à la liquidité des portefeuilles de titres et de devises destinés au négoce, ainsi que les risques engendrés par l'utilisation d'instruments dérivés). Les autres provisions de ce poste concernent principalement les propres assurances, le développement de produits, les engagements consentis. Les correctifs de valeurs et les provisions sont exposés sur le tableau en page 84, lequel intègre également ceux directement compensés avec les actifs (en particulier provisions et correctifs de valeurs pour risques inhérents sur immobilisations financières).

Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BCBE retiennent ce qui suit :

- que les cotisations de l'employeur sont déterminées ;
- que le principe des cotisations fixes ne sera pas rompu pour l'entreprise si l'institution de prévoyance ne devait pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- que des situations de placement ou d'assurance particulières auprès de l'institution

de prévoyance n'entraînent pas davantage ou moins de coûts pour la BCBE ;

- que les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des destinataires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur découlant du plan de prévoyance des sociétés du groupe sont contenues dans les charges du personnel sur la base du fait générateur. Il sera évalué chaque année selon les Swiss GAAP RPC 16 si les institutions de prévoyance présentent un avantage ou un engagement économique dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation reposera sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour pointer la situation financière et la couverture insuffisante ou excessive des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas pour autant l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Pour cette raison, tout avantage économique à venir ne sera pas porté à l'actif, alors qu'un engagement économique sera porté au passif.

La caisse de pension de la BCBE compte 1487 personnes actives assurées et 730 rentiers et rentières (état au 1^{er} janvier 2013). Elle disposait au 31 décembre 2012 d'une fortune globale de 779,7 millions de francs (année précédente 761,2 millions). Selon les principes d'établissement des comptes applicables à la caisse de pension de la BCBE, le degré de couverture se chiffre à 100 % tant que des réserves de fluctuation sont constituées. Avec de telles réserves se montant à 11,5 % (année précédente 11,8 %) de la fortune totale, la caisse de pension est donc en situation d'équilibre financier. Pour le calcul des capitaux de couverture des rentes, un taux d'intérêt technique de 3 % a été appliqué.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le revenu. Les impôts uniques ou liés à des transactions ne font pas partie des impôts courants.

Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période de calcul au courant de laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant sont comptabilisés comme comptes de régularisation passifs.

Impôts latents

Les effets fiscaux relevant de différences temporelles entre les valeurs des actifs et les engagements portés au bilan, ainsi que leurs valeurs fiscales, sont comptabilisés comme impôts latents sous « Provisions ».

Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice. Les créances fiscales latentes relevant de différences temporelles ne sont de principe pas activées pour des raisons de prudence. Les créances fiscales latentes de la BCBE résultent essentiellement des réserves pour risques bancaires généraux. Elles sont donc intégralement imposées. Si ces réserves imposées sont utilisées à l'avenir, la charge fiscale se réduirait en conséquence. Mais étant donné que, à l'heure actuelle, la probabilité de réalisation d'un tel événement, le moment et le montant sont incertains, il est impossible de dire dans quelle mesure ces créances fiscales latentes pourront effectivement être réalisées à l'avenir. C'est pourquoi, de principe, elles ne sont pas activées.

Jusqu'au 31 décembre 2010, les réserves pour risques bancaires généraux investies en or et affectées à la couverture des risques liés aux variations des taux de change ont été portées au bilan aux valeurs de marché.

Depuis l'exercice 2011, celles-ci sont enregistrées au bilan selon le principe de la valeur la plus basse, à savoir le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché. L'évolution positive du marché saisie jusqu'à fin 2010 a été imposée et comprend désormais, en raison de la modification du principe de valorisation, une créance fiscale latente. Étant donné que pour les réserves d'or, contrairement aux autres créances fiscales latentes, la probabilité de réalisation au cours des années à venir et donc leur comptabilisation avec les futurs bénéfices est grande, celles-ci sont activées depuis l'exercice 2011 (au 31 décembre 2012 : 6,6 millions de francs).

Le calcul intervient sur la base des taux fiscaux estimés de la taxation effective.

La provision pour impôts latents est alimentée à partir du résultat.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer ou d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale.

La politique d'affaires lors de l'utilisation des instruments financiers dérivés

a) Un intermédiaire pour la clientèle (titres et devises)

Les produits standardisés proposés sont essentiellement des produits EUREX. Les autres marchés choisis sont abordés par recours à des contreparties de premier ordre. Les produits reposent avant tout sur des actions ou des indices d'actions. Les opérations sur produits dérivés non standardisés ne sont exécutées qu'avec des contreparties de premier ordre. Dans le domaine des produits structurés, la BCBE peut faire office de coémettrice de produits à capital protégé sans s'engager personnellement.

b) Négoce sur propres positions

La BCBE n'assume pas de fonction de teneur de marché (market maker) dans le commerce de produits dérivés.

Dans le négoce de titres, seuls quelques bons d'option et quelques produits structurés sont de mise outre les options EUREX. Des opérations sur titres au moyen de produits dérivés OTC ne sont pas utilisées dans les transactions sur propres positions. En matière de devises, des opérations à terme et des options sont employées, à l'exclusion des contrats à terme.

Le commerce portant sur des instruments dérivés doit impérativement respecter les limites spécialement définies.

c) Recours aux produits dérivés dans le cadre de l'asset and liability management (ALM)

Dans le cadre de l'ALM, en respectant des limites déterminées, des instruments financiers dérivés sont utilisés pour la gestion de la structure des taux d'intérêt, soit dans le but de réduire les risques de variation des taux d'intérêt.

De plus, le recours à des instruments dérivés a également lieu dans le domaine des papiers-valeurs pour couvrir une partie des immobilisations financières.

d) Comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers dérivés ainsi que le volume des contrats sont mentionnés dans l'annexe avec leurs valeurs de remplacement positives et négatives. Ces dernières sont portées au bilan sous « Autres actifs et passifs ». Les swaps sur taux d'intérêt utilisés dans le cadre de l'ALM sont évalués conformément à la méthode dite « accrual method », à savoir que le versement des intérêts est régularisé périodiquement. Les coûts engendrés par l'achat des options sur intérêts et les options de swap ou la valeur-temps de couvertures lors de conversions (la dissolution ou le remplacement intervient en l'es-

pace de quatre semaines) sont immédiatement comptabilisés comme charges ou produits (2012: charges 13,4 millions de francs; 2011: charges 12,9 millions de francs). Les produits de la vente d'options sur intérêts et de la dissolution de swaps de taux d'intérêt sont répartis sur la durée résiduelle (2012: 5,7 millions de francs; 2011: 2,9 millions de francs). Pour le surplus et pour autant qu'il s'agisse de positions de négoce, les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur de marché. Les opérations de couverture sont estimées de façon analogue aux opérations de base. Des macro hedges sont utilisés pour se protéger contre les variations des taux d'intérêts. Les relations de couverture, objectifs et stratégies des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des instruments dérivés de couverture. L'effectivité des relations de couverture est mesurée au moyen du portefeuille global et contrôlé mensuellement. Les opérations de couverture dans le cadre desquelles la relation de couverture ne produit plus l'effet souhaité, partiellement ou intégralement, sont assainies à hauteur de la partie inefficace.

Modification des principes comptables et d'évaluation

Les créances envers des clients avec correctifs de valeur individuels sont désormais subdivisées en trois catégories au lieu de deux. En sus des catégories «créances menacées avec continuation des rapports de crédit» et «positions de liquidation», la catégorie des «créances exposées» a été ajoutée (cf. page 69). Dans l'intérêt d'une meilleure lisibilité, les petits changements et les précisions ne sont pas commentés séparément.

Événements postérieurs au jour du bilan

Au moment de l'établissement des comptes annuels, aucun événement majeur qui aurait eu une influence prépondérante sur la fortune, la performance ou la situation financière de l'exercice passé ne s'est produit.

Informations sur le bilan et hors bilan

Aperçu des couvertures

(en milliers de CHF)

		Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc ¹	Total
Prêts					
Créances sur la clientèle		77 948	223 294	2 109 169	2 410 411
– comptes courants		77 853	26 565	79 500	183 919
– prêts			194 571	433 192	627 762
– collectivités de droit public		94	2 158	1 596 477	1 598 729
Créances hypothécaires		17 754 719	4 199	36 000	17 794 919
dont					
– immeubles d'habitation		15 336 503			15 336 503
– immeubles commerciaux		1 106 632			1 106 632
– artisanat et industrie		1 026 872			1 026 872
autres		284 713	4 199	36 000	324 912
Total des prêts	2012	17 832 667	227 494	2 145 170	20 205 330
	2011	16 258 808	127 429	2 118 921	18 505 157
Hors bilan					
Engagements conditionnels		14 106	36 596	72 733	123 435
Engagements irrévocables				235 270	235 270
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				74 904	74 904
Total hors bilan	2012	14 106	36 596	382 906	433 609
	2011	12 334	13 423	1 633 809	1 659 565

¹ Y compris créances hypothécaires avec correctifs de valeurs

Créances avec provisions

(en milliers de CHF)

		Montant brut de la dette	Valeur estimée de la réalisation des sûretés	Montant net de la dette	Correctif de valeurs individuel ¹
Créances exposées ²	2012	93 411	47 737	45 674	68 508
Créances avec continuation de la relation de crédit	2012	465 718	266 036	199 683	246 620
	2011	558 980	301 427	257 553	333 140
Positions de liquidation	2012	34 351	14 835	19 517	20 386
	2011	41 858	18 598	23 259	25 048

¹ La BCBE procède aux correctifs de valeurs sur la base des limites fixées de MCHF 706 997 (année précédente MCHF 703 991). Pour cette raison, les correctifs de valeurs individuels divergent du montant net de la dette calculé sur l'utilisation effective du crédit.

² Définition des créances compromises se trouve en page 69 (figuraient sous créances avec continuation de la relation de crédit lors de l'exercice précédent)

Prêts improductifs (non performing loans)¹

(en milliers de CHF)

	31.12.2012	31.12.2011
Total des prêts à la clientèle	20 205 330	18 505 157
Créances sur la clientèle	2 410 411	2 294 156
Créances hypothécaires	17 794 919	16 211 001
Prêts improductifs¹	24 853	26 886
Prêts avec constitution de nouvelles provisions sur intérêts	23 143	24 489
Prêts avec comptes ne dégageant pas d'intérêts	1 710	2 396
Prêts improductifs en % du total des prêts à la clientèle	0,1	0,1
Correctifs de valeurs existants pour risques de défaillance afférents aux créances sur la clientèle	619 376	641 137
Provisions sur intérêts	762	849
Provisions sur capital	335 514	358 188
Provisions forfaitaires	283 100	282 100
Correctifs de valeurs en % du total des prêts à la clientèle	3,1	3,5

¹ Prêts dont la rémunération est compromise (cf. page 69, principes d'évaluation des créances sur la clientèle)

Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

(en milliers de CHF)

	31.12.2012	31.12.2011
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce		
– Titres de créance		
– cotés	3 413	1 066
– non cotés	630	653
– Titres de participation		
– cotés	3	0
– non cotés	33	24
Total du portefeuille de titres destinés au négoce	4 078	1 744
– Métaux précieux	4 640	4 910
Total du portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	8 719	6 654
dont titres admis en pension en vertu des impératifs de liquidité	3 162	583
Présentation groupée du portefeuille de titres destinés au négoce		
Obligations suisses :		
– Confédération (y compris créances inscrites au livre de la dette)	2 164	–
– cantons et communes	–	–
– banques	630	958
– sociétés financières	–	–
– entreprises industrielles	–	178
– lettres de gage suisses	250	426
– autres	–	157
Actions et autres titres de participation suisses :		
– banques	–	–
– sociétés financières	33	20
– entreprises industrielles	–	–
– autres	0	0
Obligations étrangères	999	–
Actions et autres titres de participation étrangers	3	4
Parts de fonds de placement	0	–
Total du portefeuille de titres destinés au négoce	4 078	1 744

Immobilisations financières

(en milliers de CHF)

	Valeur comptable	31.12.2012 Valeur marchande ¹	Valeur comptable	31.12.2011 Valeur marchande ¹
Immobilisations financières				
– Titres de créance				
– cotés	2 478 489	2 630 361	2 824 540	2 997 043
– non cotés	19 645	19 645	15 011	15 011
dont évalués selon la « méthode des intérêts courus »	2 493 629	2 645 465	2 834 902	3 007 378
dont évalués selon le principe de la valeur la plus basse	4 504	4 541	4 649	4 676
– Titres de participation				
– cotés	97 959	124 340	94 298	114 457
– non cotés	16 833	16 833	14 901	14 901
dont participations qualifiées	–	–	–	–
Total des immobilisations financières en titres	2 612 925	2 791 179	2 948 750	3 141 411
– Métaux précieux	103 867	151 299	103 367	146 110
– Immeubles	10 292	11 423	10 563	10 567
Valeur d'assurance: 18 344 (2011: 20 455)				
Total des immobilisations financières	2 727 085	2 953 901	3 062 680	3 298 088
dont titres admis en pension en vertu des impératifs de liquidité	2 124 692	2 250 422	2 500 200	2 645 191
Immobilisations financières prêtées	–	–	–	–
Présentation groupée des immobilisations financières sous forme de titres				
Obligations suisses :				
– Confédération	425 560		652 585	
– cantons et communes	251 714		336 915	
– banques	257 318		249 726	
– sociétés financières	13 314		13 054	
– entreprises industrielles	29 713		22 102	
– autres	55 788		78 583	
Lettres de gage suisses	1 154 181		1 180 558	
Actions suisses et autres titres de participation :				
– banques	1 011		1 012	
– sociétés financières	4 355		3 461	
– entreprises industrielles	58 407		54 823	
– autres	15 870		14 526	
Obligations étrangères	310 545		306 029	
Actions et autres titres de participation	9 338		10 430	
Parts de fonds de placement	25 811		24 947	
Total des immobilisations financières sous forme de titres	2 612 925		2 948 750	

¹ Correspond à la Fair Value selon Circ.-FINMA 08/2

Précisions concernant les participations

(en milliers de CHF)

	31.12.2012	31.12.2011
Participations		
– avec valeur boursière	21 037	19 510
– sans valeur boursière	12 627	10 934
Total des participations	33 664	30 444
Indications concernant les participations (quote-part de plus de 10 %) portées au bilan sous la rubrique des participations :		
– Real-Time Center AG, Liebefeld, siège : Köniz ; capital CHF 30 millions (centre de calcul)	96,9 %	91,9 %
– Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich, siège : Zurich ; capital CHF 825 millions, dont libérés CHF 165 millions (institut de lettres de gages)	10,7 %	10,7 %
– Jungfraubahnen Holding AG, Interlaken, siège : Interlaken ; capital CHF 8,8 millions ; (chemin de fer de montagne), lieux de cotation : Zurich ; capitalisation boursière au 31.12.2012 : CHF 368,5 millions ; numéro de valeur : 1.787.578	14,3 %	13,8 %
– Victoria-Jungfrau Collection AG, Interlaken, siège : Interlaken ; capital CHF 28 millions (hôtel), lieux de cotation : Zurich et Berne ; capitalisation boursière au 31.12.2012 : CHF 52,5 millions ; numéro de valeur : 111.107	12,1 %	12,1 %
– Legando AG, Schwerzenbach, siège : Schwerzenbach ; capital CHF 2 millions (développement de logiciels)	100,0 %	100,0 %
– BioMedCredit AG, Gümligen, siège : Muri près Berne ; siège Muri bei Bern ; (fusion avec BioMedInvest AG au 31 mars 2012)		100,0 %
– BioMedInvest AG I, Hünenberg, siège Hünenberg ; capital CHF 68,5 millions ; financement dans le domaine de la biotechnologie et la technique médicale	34,3 %	5,3 %
– Berimag AG, Liebefeld, siège : Bern ; capital CHF 0,1 million (gestion d'immeubles)	100,0 %	100,0 %
– Entris Operations AG, Gümligen, siège : Muri près Berne ; capital CHF 10 millions, dont libérés CHF 5 millions (société de production)	50,0 %	50,0 %
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires sur actions et autres titres de participation	74 904	84 904
En outre, la BCBE détient des participations dans Swisscanto Holding SA, Berne (société de fonds) de 7,6 %, dans Caleas AG, Zurich (leasing) de 6,3 %, dans Tornos Holding SA, Moutier (machines et appareils) de 4,3 %.		

Effets d'une valorisation théorique des participations essentielles (quote-part de participation supérieure à 20%) selon la méthode de mise en équivalence

	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2011
	Valeur au bilan	Equity	Valeur au bilan	Equity
Portefeuille participations	0	82 122 ¹	0	75 809
Produit des participations	750	1 589 ²	1 532	–2 894

¹ Dont changements du portefeuille par acquisitions et fusions CHF 4 898 000

² Dont changements par acquisitions et fusions : CHF –484 000

Autres actifs et autres passifs

(en milliers de CHF)

	31.12.2012		31.12.2011	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Autres actifs/passifs				
– Valeurs de remplacement positives/négatives d'instruments financiers dérivés				
– des opérations de couverture de la banque	27 928	267 220	34 374	220 846
– des opérations de négoce	10 933	10 506	20 271	19 584
– Compte de compensation	224 745		180 637	
– Impôts indirects	36 394	14 958	98 414	24 390
– Autres actifs/passifs	137 575	72 481	100 119	215 995
Total	437 575	365 166	433 815	480 815

Actifs gagés ou cédés et actifs sous réserve de propriété

(en milliers de CHF)

	31.12.2012	31.12.2011
Actifs gagés ou cédés et actifs sous réserve de propriété (sans opérations de prêt et de mise en pension avec des titres)		
– Créances envers les banques (engagement: CHF 191 millions; 2011 : 12,7 millions)	194 009	12 680
– Cédules hypothécaires en couverture des lettres de gage (engagement: CHF 1100,0 millions; 2011 : CHF 1172,0 millions)	1 596 354	1 904 427
– Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulets d'étranglement de la BNS (non utilisé)	165 017	303 953
– Titres en couverture du crédit intrajournalier / au jour le jour de la Swiss Euro Clearing Bank (non utilisé)	3 675	3 723
– Titres en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques (engagement: CHF 33,4 millions; 2011 : CHF 18,8 millions)	120 088	102 876
– Titres en couverture de l'association boursière bernoise (engagement: aucun; 2011 : aucun)	98	97
Total	2 079 240	2 327 756

Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres

(en milliers de CHF)

	31.12.2012	31.12.2011
Opérations de prêt et de mise en pension avec des titres		
Valeur comptable des créances sur dépôts en espèces dans le cadre d'opérations de securities borrowing et de reverse repurchase	77 673	36 417
Valeur comptable des engagements sur dépôts en espèces dans le cadre d'opérations de securities lending et de repurchase	–	–
Valeur comptable des titres appartenant à la banque prêtés dans le cadre du securities lending ou livrés comme garantie dans celui du securities borrowing ainsi que transférés dans des opérations de repurchase	763	772
dont : ceux pour lesquels le droit d'aliénation ou de nantissement a été accordé sans restriction	763	772
Valeur comptable des titres empruntés à titre de garantie dans le cadre du securities lending ou dans le cadre du securities borrowing ainsi que des titres reçus dans le cadre d'opérations de reverse repurchase, pour lesquels le droit d'aliénation ou de nantissement a été accordé sans restriction	78 499	37 269
dont titres qui ont été nantis ou aliénés	–	–

Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

(en milliers de CHF)

	31.12.2012		31.12.2011	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements				
jusqu'à CHF 10 000	484 962	1 199 843	492 302	1 197 759
de CHF 10 000 à CHF 30 000	143 279	2 597 292	142 562	2 575 937
de CHF 30 000 à CHF 100 000	131 205	6 679 279	125 726	6 370 493
de CHF 100 000	25 447	6 310 367	23 844	5 867 355
Total	784 893	16 786 780	784 434	16 011 544

Institutions de prévoyance

(en milliers de CHF)

	31.12.2012	31.12.2011
Engagements envers les propres institutions de prévoyance	12 948	18 676

Réserve de cotisations d'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

	Excédent de couverture (+) Sous-couverture (-) 31.12.2012	Part économique de la banque		Variation p. r. à 2011/avec effet sur le résultat 2012	Cotisations régularisées sur la période	Charges de prévoyance dans charges de personne	
		31.12.2012	31.12.2011			2012	2011
Utilité économique / engagement économique et charges de prévoyance							
Plans de prévoyance sans excédent ni sous-couverture selon Swiss GAAP RPC 16	-	-	-	-	11 501	11 501	11 483
Institutions de prévoyance sans propres actifs	-	-	-	-	400	400	440
Total	-	-	-	-	11 901	11 901	11 923

Selon Swiss GAAP RPC 16, il convient d'évaluer chaque année du point de vue de la banque, si une utilité économique ou un engagement économique ressort d'un plan de prévoyance. Pour le calcul, on se réfère au boucllement de l'institution de prévoyance.

Une appréciation exhaustive n'a pas d'effets économiques sur la banque; dans le boucllement de la caisse de pension de la BCBE établi selon Swiss GAAP RPC 26, il n'y pas de fonds libres ni de sous-couvertures au 31 décembre 2012. Il n'y a pas d'institutions de prévoyance patronales.

De plus, la BCBE n'a pas l'intention d'utiliser une éventuelle utilité économique résultant d'un excédent de couverture pour abaisser les cotisations de l'employeur. Pour cette raison, une utilité économique future n'est pas activée.

Emprunts obligataires

(en milliers de CHF)

			2012	2011
Emprunts obligataires				
État au 31 décembre			<u>200 000</u>	<u>200 000</u>
État au 31 décembre	100 000	2½ %	2004	Échéance 22 avril
État au 31 décembre	100 000	2½ %	2004	2014 2016
				non dénonçable non dénonçable

Aucun emprunt obligataire du propre portefeuille n'a été tenu.

Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2012: 2,750 % (2011: 2,750 %)

Lettres de gage

(en milliers de CHF)

			2012	2011
Emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses				
État au 31 décembre			<u>1 100 000</u>	<u>1 172 000</u>

Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2012: 2,243 % (2011: 2,405 %)

Correctifs de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux

(en milliers de CHF)

	État à fin 2011	Utilisation conforme à leur but	Recouvrements, intérêts compromis, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Nouvelles constitutions / dissolutions nettes compte de résultat	État à fin 2012
Correctifs de valeurs et provisions							
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)							
A) Créances sur la clientèle	641 137	-5 478	464	57 244	-73 990	-16 746	619 376
Dont							
– provisions sur intérêts	849	-186	464		-364	-364	762
– provisions individuelles	358 188	-5 292		56 244	-73 626	-17 382	335 514
– provisions forfaitaires	282 100			1 000		1 000	283 100
B) Immobilisations financières à revenu fixe	82 011	-27		8 291	-7 893	398	82 381
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques commerciaux	81 860	-523	85	8 011	-4 731	3 281	84 702
Autres provisions	56 980	-11 109	656	10 644	-822	9 822	56 348
Total des correctifs de valeurs et provisions	861 988	-17 138	1 204	84 189	-87 435	-3 246	842 808
À déduire : correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	108 471	-551	85	9 302	-12 623	-3 321	104 684
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	753 517	-16 587	1 119	74 887	-74 812	75	738 125
Réserves pour risques bancaires généraux¹	571 088			58 000	-42 641²	15 359	586 447

¹ Imposition fiscale intégrale² Voir produits extraordinaires en page 96

Capital social, réserves légales générales, autres réserves

(en milliers de CHF)

	Valeur nomi- nale totale	2012 Capital don- nant droit au dividende	Valeur nomi- nale totale	2011 Capital don- nant droit au dividende
Capital social				
Capital-actions	186 400 ^{1,2}	186 400	186 400 ^{1,2}	186 400

¹ Réparti en 9 320 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20.–

² Capital conditionnel ouvert pour l'intéressement des collaborateurs: CHF 5 000 000.– (250 000 actions nominatives à nominal CHF 20.–)

	Nominal	2012 part en %	Nominal	2011 part en %
Actionnaires importants et groupes d'actionnaires avec droit de vote				
Canton de Berne – avec droit de vote	96 000	51,5	96 000	51,5

	État à fin 2011	Attribution de l'utilisation du bénéfice	Attribution des transac- tions sur propres actions	Variations par suite de transactions sur capital	État à fin 2012
Réserves légales générales, autres réserves					
Réserves légales générales	239 185				239 185
– dont réserves par apport de capital	26 835				26 835
Autres réserves	912 795	81 000 ¹	3 148 ²		996 942

¹ De l'utilisation du bénéfice 2011

² L'attribution se compose comme suit
– dividende sur propres actions 615
– gains d'aliénation de propres actions 2.532

Justification du capital propre

(en milliers de CHF)

		2012		2011
Capital propre au début de l'exercice sous revue				
Capital-actions		186 400		186 400
Réserves légales générales		239 185		239 185
Autres réserves		912 795		834 045
Propres actions		-41 940		-45 026
Bénéfice au bilan		131 559		125 956
Capital propre		1 427 999		1 340 560
Réserves pour risques bancaires généraux		571 088		607 188
Total des fonds propres au 01.01.2012 (avant utilisation du bénéfice)		1 999 087		1 947 748
- remboursement de valeur nominale	-		-	
+ augmentation du capital-actions	-		-	
= variation nette du capital-actions		-		-
+ attribution aux réserves légales générales à partir de l'utilisation du bénéfice		-		-
+ agio de l'augmentation de capital	-		-	
- indemnisation des droits de souscription des actionnaires	-		-	
- coûts des transactions sur capital	-		-	
+ droits de souscription sur propres actions	-		-	
+ dividende sur propres actions	615		1 120	
+ gains d'aliénation de propres actions	2 532		629	
+ attribution de l'utilisation du bénéfice de l'année précédente	81 000		77 000	
= variation nette des autres réserves		84 148		78 750
- achats de propres actions aux coûts d'acquisition	-31 158		-45 737	
+ ventes de propres actions aux coûts d'acquisition	35 504		48 823	
= variation nette des propres actions		4 346		3 086
- dividende sur capital-actions à partir du bénéfice annuel de l'exercice précédent	-49 396		-47 532	
- attribution aux réserves légales générale				
- attribution aux autres réserves	-81 000		-77 000	
+ bénéfice de l'exercice sous revue	128 053		130 135	
= variation nette du bénéfice porté au bilan		-2 343		5 603
capital propre au 31.12.2012 (hors réserves pour risques bancaires généraux)		1 514 149		1 427 999
+ attribution et reports aux / prélèvements des réserves pour risques bancaires généraux (y compris réévaluations)		15 359		-36 100
Total des fonds propres au 31.12.2012 (avant utilisation du bénéfice)		2 100 596		1 999 087
dont				
- capital-actions		186 400		186 400
- réserves légales générales		239 185		239 185
- autres réserves		996 942		912 795
- propres actions		-37 594		-41 940
- bénéfice au bilan		129 216		131 559
- réserves pour risques bancaires généraux		586 447		571 088

Capital propre

(en milliers de CHF)

	2012	2011
Capital-actions	186 400	186 400
Réserves légales générales	239 185	239 185
– dont réserves par apport de capital	26 835	26 835
Autres réserves	996 942	912 795
Propres actions	–37 594	–41 940
Bénéfice porté au bilan	129 216	131 559
Capital propre (avant utilisation du bénéfice)	1 514 149	1 427 999
– proposition d'utilisation du bénéfice	–98 792	–49 396
Capital propre (après utilisation du bénéfice)	1 415 357	1 378 603

Fonds propres imputables et exigibles selon OFR en page 104

	Nombre	2012 Prix de transaction moyen en CHF	Nombre	2011 Prix de transaction moyen en CHF
Propres actions en portefeuille				
Propres actions au 1 ^{er} janvier	194 949		214 367	
+ achats	123 695	251.89	188 389	242.78
– ventes	–158 295	224.29	–207 807	234.94
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	–45 115	209.68	–45 367	209.68
= État au 31 décembre	160 349		194 949	
Il n'y a pas de subdivision du propre portefeuille affectée à des fins déterminées. En fin d'année, environ 64 000 actions figuraient dans le treasury stock. Il peut en particulier être utilisé pour le programme d'intéressement des collaborateurs.				
Actions dans le portefeuille de la caisse de pension de la BCBE				
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	57 489		57 489	
Actions dans le portefeuille de sociétés liées				
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32		32	
Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.				

Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers

(en milliers de CHF)

	à vue	dénonçable	durée rési- duelle jusqu'à 3 mois	durée rési- duelle de 3 à 12 mois	durée rési- duelle de 1 à 5 ans	durée rési- duelle de plus de 5 ans	immobilisé	Total	
Actif circulant									
Liquidités	2 245 844							2 245 844	
Créances résultant de papiers monétaires	82		106	106				293	
Créances sur les banques	85 580	8 262	331 807		30			425 679	
Créances sur la clientèle ¹	14 352	250 888	864 382	318 021	803 547	159 220		2 410 411	
Créances hypothécaires	5 000	1 976 079	1 133 733	2 506 810	10 095 778	2 077 519		17 794 919	
Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	8 719							8 719	
Immobilisations financières	219 517		158 755	493 090	1 591 979	253 452	10 292	2 727 085	
Total de l'actif circulant	2012	2 579 094	2 235 228	2 488 782	3 318 027	12 491 334	2 490 191	10 292	25 612 949
	2011	2 346 925	2 465 992	2 520 461	2 473 409	12 767 017	1 914 234	10 563	24 498 602
Fonds étrangers									
Engagements envers les banques	96 197			36 240		3 000		135 436	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placement	100	16 709 170	77 510					16 786 780	
Autres engagements envers la clientèle	4 654 908	266	150	118				4 655 442	
Obligations de caisse			20 096	57 640	123 138	25 363		226 237	
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts			24 000	69 000	708 000	499 000		1 300 000	
Total des fonds étrangers	2012	4 751 204	16 709 436	121 756	162 998	831 138	527 363		23 103 896
	2011	4 238 613	15 931 087	210 763	148 425	903 985	485 891		21 918 765

¹ Les créances sur la clientèle sous forme de compte courant ainsi que les crédits de construction sont réputés dénonçables.

Créances et engagements envers les sociétés liées ainsi que crédits aux organes et transactions avec des personnes proches

(en milliers de CHF)

	31.12.2012	31.12.2011
Créances sur les sociétés liées	3 904	4 404
Engagements envers les sociétés liées	196 927	187 036
Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.		
Créances découlant des crédits aux organes	15 409	21 737
Sont considérées comme crédits aux organes les créances sur les membres du Conseil d'administration, les membres du Directoire, les membres du Directoire élargi ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées ci-dessus.		

Transactions avec des personnes proches

À l'exception des membres du Directoire et du Directoire élargi, les transactions (telles que opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits et indemnisations

sur dépôts) avec des personnes proches ont été exécutées aux conditions et taux d'avance appliqués aux tiers.

Le Directoire et le Directoire élargi bénéficient, à l'instar du personnel, des conditions préférentielles usuelles à la branche (indications supplémentaires en page 100).

Bilan selon opérations en Suisse et à l'étranger

(en milliers de CHF)

Actifs

	en Suisse	2012 à l'étranger	en Suisse	2011 à l'étranger
Liquidités	2 238 647	7 197	2 049 158	12 868
Créances résultant de papiers monétaires	226	67	350 110	34
Créances sur les banques	218 789	206 890	469 052	42 889
Créances sur la clientèle	2 391 931	18 480	2 273 075	21 081
Créances hypothécaires	17 794 919		16 210 650	351
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	7 717	1 002	6 649	4
Immobilisations financières	2 405 879	321 205	2 744 901	317 779
Participations	33 664	0	30 444	0
Immobilisations corporelles	202 107		203 963	
Valeurs immatérielles	13 972			
Comptes de régularisation	70 915		51 732	
Autres actifs	417 408	20 167	411 598	22 217
Total des actifs	25 796 174	575 008	24 801 334	417 223

Passifs

	en Suisse	2012 à l'étranger	en Suisse	2011 à l'étranger
Engagements envers les banques	120 197	15 239	63 717	2 937
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	16 275 591	511 190	15 468 513	543 031
Autres engagements envers la clientèle	4 513 225	142 217	4 028 538	148 075
Obligations de caisse	226 237		291 953	
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 300 000		1 372 000	
Comptes de régularisation	63 400		66 372	
Autres passifs	255 253	109 913	377 486	103 329
Correctifs de valeurs et provisions	738 125		753 517	
Réserves pour risques bancaires généraux	586 447		571 088	
Capital-actions	186 400		186 400	
Réserves légales générales	239 185		239 185	
Autres réserves	996 942		912 795	
Propres actions	-37 594		-41 940	
Bénéfice reporté	1 163		1 424	
Bénéfice de l'exercice	128 053		130 135	
Total des passifs	25 592 624	778 559	24 421 184	797 372

Actifs selon pays ou groupes de pays

(en milliers de CHF)

	absolu	2012 part en %	absolu	2011 part en %
Europe	26 301 318	99,74	25 124 875	99,63
dont Suisse	25 796 174	97,82	24 801 334	98,35
dont Allemagne	13 740	0,05	22 010	0,09
dont France	76 950	0,29	28 361	0,11
dont Italie	12 079	0,05	11 353	0,05
dont Autriche	10 299	0,04	10 618	0,04
dont Liechtenstein	3 375	0,01	3 400	0,01
Amérique du Nord	42 113	0,16	68 716	0,27
Amérique du Sud et centrale	21	0,00	24	0,00
Asie/Océanie	27 276	0,10	24 374	0,10
Afrique	455	0,00	567	0,00
Total actifs	26 371 182	100,00	25 218 556	100,00

Bilan par monnaies

Actifs

	CHF CHF 1000	USD ¹ CHF 1000	EUR ² CHF 1000	Autres monnaies CHF 1000	Total CHF 1000
Liquidités	2 227 296	1 079	15 381	2 089	2 245 844
Créances résultant de papiers monétaires	281	11	1	0	293
Créances sur les banques	189 625	133 283	58 372	44 399	425 679
Créances sur la clientèle	2 371 618	826	34 996	2 971	2 410 411
Créances hypothécaires	17 794 919				17 794 919
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	8 716	0	1	1	8 719
Immobilisations financières	2 657 700	4 553	62 706	2 126	2 727 085
Participations	33 664		0		33 664
Immobilisations corporelles	202 107				202 107
Valeurs immatérielles	13 972				13 972
Comptes de régularisation	70 915				70 915
Autres actifs	434 326	868	2 368	13	437 575
Total des actifs portés au bilan	26 005 139	140 620	173 824	51 599	26 371 182
Prétentions à livraison résultant d'opérations de caisse sur devises, d'opérations à terme sur devises et d'opérations sur options de change	641 846	295 134	553 066	103 026	1 593 072
Total des actifs	26 646 985	435 754	726 890	154 625	27 964 254

Passifs

	CHF CHF 1000	USD ¹ CHF 1000	EUR ² CHF 1000	Autres monnaies CHF 1000	Total CHF 1000
Engagements envers les banques	45 097	27 501	58 839	4 000	135 436
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	16 641 747		145 033		16 786 780
Autres engagements envers la clientèle	4 248 898	105 704	258 272	42 568	4 655 442
Obligations de caisse	226 237				226 237
Prêts de la centrale d'émission de lettres de gage et emprunts	1 300 000				1 300 000
Comptes de régularisation	63 400				63 400
Autres passifs	356 990	3 173	2 320	2 684	365 166
Correctifs de valeurs et provisions	738 125				738 125
Réserves pour risques bancaires généraux	586 447				586 447
Capital-actions	186 400				186 400
Réserves légales générales	239 185				239 185
Autres réserves	996 942				996 942
Propres actions	-37 594				-37 594
Bénéfice reporté	1 163				1 163
Bénéfice de l'exercice	128 053				128 053
Total des passifs portés au bilan	25 721 089	136 378	464 464	49 252	26 371 182
Obligations de livraison résultant d'opérations de caisse sur devises, d'opérations à terme sur devises et d'opérations sur options de change	943 887	297 787	245 845	105 553	1 593 072
Total des passifs	26 664 976	434 165	710 309	154 805	27 964 254
Position nette par monnaie	-17 991	1 589	16 581	-179	

¹ Cours d'inventaire pour actifs et passifs portés au bilan au 31.12.2012 : CHF 0.9138 (2011 : CHF 0.9351)

² Cours d'inventaire pour actifs et passifs portés au bilan au 31.12.2012 : CHF 1.2079 (2011 : CHF 1.2139)

Informations concernant les opérations hors bilan

(en milliers de CHF)

	31.12.2012	31.12.2011
Répartition des engagements conditionnels		
Garanties de couverture de crédit et assimilables	69 072	120 529
Garanties de prestations de garantie et assimilables	51 998	50 898
Engagements irrévocables	2 366	1 744
Autres engagements conditionnels	p.m. ¹	p.m. ¹
Total	123 435	173 171

¹ Responsabilité solidaire à titre d'organe (taxe sur la valeur ajoutée)

	31.12.2012	31.12.2011
Opérations fiduciaires		
Dépôts fiduciaires auprès d'établissements tiers	3 132	15 756
Total	3 132	15 756

Instruments financiers dérivés ouverts

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de hedging		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant des sous-jacents	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant des sous-jacents
Instruments de taux						
Contrats à terme, y compris FRAs	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	27 210 ¹	189 258	2 200 000 ¹
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	77 962 ¹	800 000 ¹
Options (traded)	–	–	–	–	–	–
Devises/Métaux précieux						
Contrats à terme	10 928	10 501	1 593 071	–	–	–
Swaps combinés sur intérêts/devises	–	–	–	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Options (traded)	–	–	–	–	–	–
Titres de participation/Indices						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Options (traded)	5	5	–	719 ²	–	13 650 ²
Dérivés de crédit						
Credit Default Swaps	–	–	–	–	–	–
Total Return Swaps	–	–	–	–	–	–
First-to-Default Swaps	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–
Autres						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Options (traded)	–	–	–	–	–	–
Total 2012 avant considération des contrats de netting	10 933	10 506	1 593 071	27 928	267 220	3 013 650
Total 2011	20 271	19 584	1 391 664	34 374	220 846	3 867 250

	Valeurs de remplacement positives (cumulé)	Valeurs de remplacement négatives (cumulé)
Total 2012 après considération des contrats de netting	25 875	264 739
Total 2011	32 110	217 895

¹ Dans le cadre de l'ALM de la banque² Dans le cadre des immobilisations financières

–: La BCBE n'effectue pas de telles opérations

Valeurs patrimoniales gérées et avoirs administrés

(en millions de CHF)

	2012	2011
Valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)		
Valeurs patrimoniales avec mandat de gestion intégral	4 577	4 372
Valeurs patrimoniales sans mandat de gestion intégral	15 858	15 242
Valeurs patrimoniales dans instruments de placement collectifs gérés en propre	173	135
Valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)	20 608	19 748
Nombre de dépôts de la clientèle	98 481	102 089
Afflux/sorties nets d'argent frais dans valeurs patrimoniales gérées (valeurs en dépôt)	84	26
Ventilation des valeurs patrimoniales gérées selon domicile du client		
Domicile Suisse	19 425	18 459
Domicile étranger	1 183	1 289
Total	20 608	19 748
Avoirs administrés (avoirs de la clientèle)		
Valeurs patrimoniales avec mandat de gestion intégral	4 577	4 372
Placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes d'épargne	194	155
Avoirs administrés avec mandat de gestion intégral (avoirs de la clientèle)	4 770	4 527
Valeurs patrimoniales sans mandat de gestion intégral	15 858	15 242
Valeurs patrimoniales dans instruments de placement collectifs gérés en propre	173	135
Placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes d'épargne	17 507	16 778
Autres avoirs administrés (avoirs de la clientèle)	33 538	32 155
Avoirs administrés (avoirs de la clientèle, y compris comptage à double)	38 309	36 682
dont comptés à double	351	383
Afflux/sorties nets d'argent frais dans les avoirs administrés (avoirs de la clientèle)	422	262

Les avoirs administrés de la clientèle (avoirs de la clientèle) et les afflux/sorties nets d'argent frais sont déterminés selon Circ.-FIN-MA 08/2. Les patrimoines de la clientèle (avoirs de la clientèle) englobent tous les fonds gérés ou conservés dans un but de placement. En font partie les fortunes placées dans des fonds, fortunes institutionnelles sous gestion, fortunes sous dépôt de clients privés, fortunes avec mandat de gestion, Global Custodians, patrimoines dans des instruments de placement gérés en propre, placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, comptes courants avec caractère de placement et comptes

d'épargne. Par contre, les dépôts de conservation et de transaction purs ne font pas partie des patrimoines gérés. Il s'agit en l'occurrence de fortunes déposées au seul titre de conservation et de transaction, dans le cas desquelles la banque se restreint à la conservation et à l'encaissement, sans fournir de prestations supplémentaires. Pendant l'année sous revue, il n'y a pas eu de reclassification entre les patrimoines administrés de la clientèle déposés à titre de conservation et les autres patrimoines de la clientèle.

Les mandats de gestion englobent les avoirs administrés de la clientèle, pour lesquels la

BCBE décide comment les fonds doivent être placés.

L'argent frais est défini comme suit : somme des afflux de patrimoines de nouveaux clients, perte de patrimoines de clients par suite de la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'afflux/sortie de patrimoines de clients existants. Les produits d'intérêt et de dividende ne comptent pas comme argent frais. Les fluctuations de marché et de devises, ainsi que les tarifs et frais ne sont pas non plus considérés comme afflux/sortie d'argent frais. Les charges d'intérêt sur crédits sont en revanche comptées comme sorties d'argent frais.

Informations concernant le compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2012	2011
Répartition du résultat des opérations de négoce		
Plus-values sur		
– opérations de négoce de titres	775	1 529
– opérations de négoce de devises	16 086	20 579
– opérations de négoce de monnaies y c. agio médailles	4 559	4 833
– opérations de négoce de métaux précieux	530	287
Total	21 950	27 229
Répartition des charges du personnel		
Salaires	119 211	118 897
Prestations sociales	11 370	11 018
Contributions à des institutions de prévoyance en faveur du personnel	11 259	11 140
Autres charges de personnel	10 420	11 019
Total	152 260	152 074
Répartition des autres charges d'exploitation		
Coûts des locaux	7 380	7 210
Charges informatiques (TED), machines, mobilier, véhicules et autres installations	57 565	56 399
Autres charges d'exploitation	49 137	48 324
Total	114 082	111 934
Répartition des amortissements sur les actifs immobilisés		
Participations	1 912	1 300
Immeubles	7 596	5 160
Autres immobilisations corporelles	16 282	9 778
Goodwill	3 493	
Total	29 282	16 238
Répartition des correctifs de valeurs, provisions et pertes		
Correctifs de valeurs et provisions pour risques inhérents		
A) aux créances sur la clientèle	1	6 866
B) aux immobilisations financières à revenu fixe	1	1 943
Correctifs de valeurs et provisions sur autres risques commerciaux	1	3 750
Autres provisions	1	7 005
Pertes y c. différences de caisse, moins recouvrements	244	739
Total	244	20 303
Produits extraordinaires		
Dissolution de provisions qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation	5 092 ¹	2 075
Dissolution de réserves pour risques bancaires généraux		
– pour l'indemnisation de la garantie de l'État	3 378	3 262
– pour le paiement de prestations en vue d'amoindrir les risques de migration informatique (TED)	20 205	47 606
– l'amortissement de goodwill	3 493	
– Couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts	15 564	5 294
Gains réalisés sur les aliénations de participations	22	
Créances fiscales latentes sur les réserves d'or		6 580
Autres produits extraordinaires		802
Total	47 754	65 618

	2012	2011
Charges extraordinaires		
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux		
– attribution d'ordre général	58 000	49 580
Indemnisation de la garantie de l'État	3 378	3 262
Païement de prestations en vue d'amoindrir les risques de migration informatique (TED)	20 205	47 606
Autres charges extraordinaires		1 403
Total	81 583	101 851
Charges fiscales		
Charges d'impôts courants sur le revenu	34 800	32 600
Total	34 800	32 600
Réductions d'impôts non considérées sur les reports de pertes	–	–
Avoirs fiscaux non activés pour des raisons de prudence ¹	75 200	83 855
Avoirs fiscaux latents activés sur les réserves pour risques bancaires généraux convertis en or en vue de la couverture des risques de change ²	6 580	6 580
Impôts hypothétiques latents sur le revenu, calculés à des taux fiscaux théoriques sur des appréciations de placements non soumis aux impôts	–	–

¹ Pendant l'année sous revue, les correctifs de valeur et les provisions sont dissous à titre net. La dissolution nette est comptabilisée dans le produit extraordinaire.

² Les créances fiscales latentes de la BCBE sont principalement issues des réserves pour risques bancaires généraux. Celles-ci sont intégralement déclarées aux impôts. Si les réserves sont utilisées à l'avenir, des réserves constituées pourraient être dissoutes constituant alors des charges motivées par l'activité commerciale, qui réduiraient d'autant, par conséquent, la charge fiscale. Mais la probabilité de réalisation d'un tel événement, le moment et le montant étant incertains à l'heure actuelle, il est difficile de prévoir dans quelle mesure ces créances fiscales latentes peuvent concrètement être réalisées à l'avenir. C'est pourquoi elles ne sont jamais activées.

³ Les réserves pour risques bancaires généraux converties en or destinées à la couverture des risques de change ont été portées au bilan au 31 décembre 2010 aux valeurs du marché. Depuis 2011, celles-ci sont valorisées selon le principe de la valeur la plus basse, à savoir sur le prix d'achat ou la valeur inférieure du marché. L'évolution positive de marché saisie jusqu'à fin 2011 a été imposée et comprend désormais en raison de la modification du principe de valorisation une créance latente. Étant donné que, s'agissant des réserves d'or, la probabilité que les créances fiscales latentes puissent être réalisées et comptabilisées avec de futurs bénéfices au cours des années à venir est élevée – au contraire des autres créances fiscales latentes –, elles sont activées dès l'exercice 2011.

Rapport d'indemnisation Publication selon l'art. 663b^{bis} et l'art. 663c CO

Membres du Conseil d'administration

	Jürg Rieben, président	Thomas Rüfer, vice-président	Kathrin Anderegg-Dietrich	Daniel Bloch	Rudolf Grüning	Jean-Claude Nobili, à partir du 15.05.2012	Peter Siegenthaler, à partir du 15.05.2012	Rudolf Stämpfli	Sandra von May-Graneli, jusqu'au 12.01.2012	Rudolf Wehrli	Total Conseil d'administration
Défraiement (en milliers de CHF)											
Indemnités selon modèle de défraiement											
– fixe 2012	300	40	40	40	40	23	23	40	2	40	588
– fixe 2011	300	40	40	40	40			40	40	40	580
– variable 2012	300	40	40	40	40	23	23	40	2	40	588
– variable 2011	300	40	40	40	40			40	40	40	580
Indemnités pour la collaboration dans des comités											
– 2012	60	20	10		10		6	10		10	126
– 2011	60	20	10		10			10		10	120
Actions											
– fixe 2012	46	23	23	23	23			23	23	23	208
– fixe 2011	43	22	22	22	22			22	22	22	194
– variable 2012	46	23	23	23	23			23	23	23	208
– variable 2011	43	22	22	22	22			22	22	22	194
Charges de prévoyance / autres											
– 2012	6										6
– 2011	58										58
Total défraiement 2012	759	146	136	126	136	47	52	136	50	136	1 725
Total défraiements 2011	804	143	133	123	133			133	123	133	1 726
Prime de durabilité en actions pour dix ans (bloquées pendant cinq ans)											
– 2003–2012	374 ¹	220	197		148				153	197	1 290
Total défraiement 2012 y c. prime de développement durable 2003–2012	1 132	367	334	126	284	47	52	136	203	334	3 015
Prêts/crédits au 31.12.2012											
Prêts/crédits au 31.12.2011			500	86	500	n.a.	n.a.	2 777	7 254		11 117
Nombre d'actions au 31.12.2012	2 876	2 781	2 301	1 076	1 500	7 283		1 076	n.a.	2 352	21 245
Nombre d'actions au 31.12.2011	2 276	2 481	2 001	776	1 500	n.a.	n.a.	776	1 730	2 052	13 592

¹ Jürg Rieben, président du Conseil d'administration, peut prétendre à CHF 747 128.–. Il renonce à 50% de ce défraiement, montant qui fera l'objet d'un don en faveur de la culture.

Indemnités ordinaires

Les indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et à ses comités se basent sur le modèle de défraiement publié en page 50. Ce modèle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

Le prix d'acquisition des actions nominatives s'est chiffré à 100 francs par action (cours moyen déterminant pour l'acquisition: 254.23 francs); les actions restent bloquées pendant cinq ans. Les conditions cor-

respondent à celles qui sont appliquées à l'intéressement des collaborateurs de la banque. Les montants des défraiements publiés dans le tableau ci-dessus sont régularisés en fonction des périodes.

Aucune prestation en nature n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

Outre les paiements effectués en vertu du modèle de défraiement du Conseil d'administration, aucun honoraire ou émoulement

supplémentaire selon ch. 5.1 de la directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange (RLCG du 29 octobre 2008) et art. 663b^{bis} al. 2, ch. 1 et 9 CO n'a été versé aux membres du Conseil d'administration.

La BCBE n'accorde pas de cautionnements, d'obligations de garantie, de constitutions de gage en faveur de tiers ni d'autres garanties au sens de l'art. 663b^{bis} al. 2, ch. 6 CO.

Prime de développement durable 2003–2012

La BCBE s'est fixé un objectif financier clair, valable à long terme : elle entend dégager sur une période de dix ans un free cash flow de 1 milliard de francs. Au cours des années 2003 à 2012, un free cash flow cumulé de 1258,1 millions de francs a été réalisé; l'objectif a donc été dépassé. Partant, lors de sa séance du 23 janvier 2013, le Conseil d'administration de la BCBE a estimé remplies les conditions déclenchant le versement de la prime de développement durable 2003–2012. Pour autant que le résul-

tat des vérifications formelle et matérielle de PricewaterhouseCoopers SA énoncées en page 51 soit positif, le montant maximal, soit 30 millions de francs, sera versé au mois de mai 2013. La répartition ci-après est prévue: 10% pour le Conseil d'administration, 10% pour le directoire élargi et 80% pour les collaborateurs. Le versement se fait sous forme d'actions nominatives BCBE ou en espèces, moyennant une réduction de 20%.

Le rapport d'indemnisation 2012 fait état des indemnisations revenant aux membres en

poste du Conseil d'administration et du Directoire ainsi qu'aux anciens membres du Conseil d'administration et du Directoire ; celles-ci se fondent sur une rétribution à part entière en actions. Si la rétribution s'effectue en espèces, l'indemnisation maximale se réduit à hauteur du versement en espèces minoré de 20%.

Jürg Rieben, président du Conseil d'administration, renonce à 50% de l'indemnité qui lui est dévolue. La BCBE affectera ce montant à la culture.

Prêts

Pour les relations d'affaires avec des membres du Conseil d'administration ou des sociétés dominées par eux, les processus, sûretés et conditions concernant l'octroi de crédit, le traitement et la surveillance sont identiques à ceux appliqués aux autres

clients. Les prêts aux membres du Conseil d'administration ont été accordés sur la base d'une couverture à 96% (année précédente 93%). Afin de satisfaire aux exigences de publication selon l'art. 663bbis CO, les membres du Conseil d'administration se sont

déclarés d'accord de renoncer au secret bancaire selon l'art. 47 de la loi sur les banques en ce qui concerne leurs relations d'affaires actives.

Participations à la société

Le canton de Berne détient 4 800 000 actions nominatives avec 51,5% des droits de vote. Il n'y a pas d'autres actionnaires importants dont la participation excède 5% des droits de vote. La BCBE n'accorde pas de pro-

grammes d'options sur actions ou d'autres instruments financiers. Il n'existe aucun droit de conversion. Aucun membre du Conseil d'administration ne détient un

nombre d'actions qui donnerait droit à plus de 0,1% des droits de vote.

Membres du Directoire

Défraiement (en milliers de CHF)	Hanspeter Rufenacht Président du Directoire	Jean-Claude Nobili Responsable du Directoire	Total Directoire	
	2012	2011	2012	2011
Salaire				
– fixe	417	456	1 426	1 809
– variable	200	200	660	790
Actions				
– fixe	58	54	162	184
– variable	58	54	162	184
Prestations en nature	–	–	–	–
Charges de prévoyance	201	204	662	813
Total défraiements	933	968	3 071	3 779
Prime de développement durable en actions pour les dix dernières années (bloquées durant cinq ans)	319	–	991	–
Total défraiements y compris prime de développement durable 2003–2012	1 252	–	4 062	–

Les montants des défraiements publiés dans le tableau ci-dessus sont régularisés en fonction des périodes. Les membres du Directoire détiennent le nombre suivant d'actions nominatives de la BCBE :

	2012	2011
Jean-Claude Nobili, responsable du Directoire (jusqu'au 31 décembre 2011)		8 283
Hanspeter Rufenacht, président du Directoire	2 700	2 600
Stefan Gerber, responsable de la division Grands clients et région de Soleure	2 250	2 250
Johannes Hopf, responsable de la division Production et exploitation	2 220	2 411
Alois Schärli, responsable de la division Finances	1 575	1 350

Toutes les parts aux droits de vote sont inférieures à 0,1 %.

Indemnités

La BCBE ne paie pas d'indemnités de départ.

Prêts

	2012	2011
Prêts/Crédits (en milliers de francs)		
Total Directoire	4 690	4 990
dont montant le plus élevé		
– Stefan Gerber	1 300	1 335

Pour les relations d'affaires avec des membres du Directoire, les processus, sûretés et conditions concernant l'octroi de crédit, le traitement et la surveillance sont iden-

tiques à ceux appliqués aux autres clients. Les membres du Directoire bénéficient des conditions préférentielles usuelles dans la branche, à l'instar de celles accordées à tous

les collaborateurs de la BCBE. 100 % des prêts ont été accordés sur base couverte.

Anciens membres du Conseil d'administration, du Conseil consultatif et du Directoire

Au niveau du Conseil d'administration, la BCBE n'a pas de Conseil consultatif. Elle ne verse pas d'indemnités aux anciens membres du Conseil d'administration ou du Directoire autre que la prime de développement du-

nable. Les prêts et crédits à d'anciens membres du Conseil d'administration ou du Directoire sont accordés aux conditions usuelles du marché et sur base couverte. Ils ne sont dès lors pas soumis à publication.

Ci-après, les anciens membres du Conseil d'administration et du Directoire qui recevront une prime de développement durable (2003–2012) :

Prime de développement durable 2003–2012 (en milliers de francs)	Total
Anciens membres du Conseil d'administration	
Peter Kappeler	711
Konrad Bratschi	115
Werner Funk, †	126
Dieter Jäggi	115
Anciens membres du Directoire	439

Indemnités et prêts à des personnes proches

Selon l'art. 663b^{bis} CO, les indemnités et prêts qui ont été accordés à des personnes proches des membres actuels ou anciens du Conseil d'administration, du Conseil consul-

tatif ou du Directoire à des conditions de marché inhabituelles, doivent être publiées. L'octroi de prêts obéit aux conditions et garanties usuelles du marché. De la sorte, ces

prêts ne doivent pas être publiés. La BCBE ne verse pas d'indemnités à des personnes proches.

Fonds nets générés (FNG)

(en milliers de CHF)

	2012	2011
Les fonds nets générés correspondent en économie d'entreprise au free cash flow. La BCBE les calcule comme suit:		
+ Bénéfice de l'exercice après impôts	128 053	130 135
+ Amortissements	29 282	16 238
+ Constitution de correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux	63 871	75 607
Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions) ¹	4 666	25 363
Régularisation d'intérêts compromis	1 205	664
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	58 000	49 580
- Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de correctifs de valeurs et provisions	-61 995	-71 994
Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports) ¹	-13 446	-11 108
Paiement de la garantie de l'État à partir des réserves pour risques bancaires généraux	-3 378	-3 262
Paiement pour risques de migration à partir des réserves pour risques bancaires généraux	-20 205	-47 606
Utilisation conforme à l'objectif pour risques liés aux variations des taux d'intérêts	-15 564	-5 294
Utilisation conforme à l'objectif pour amortissement de goodwill	-3 493	
Utilisations conformes à l'objectif	-5 908	-4 724
- Comptabilisation créances fiscales latentes sur les réserves d'or		-6 580
+ Constitution de régularisations	15 400	17 503
- Dissolution de régularisations	-16 516	-19 331
= fonds générés (financement interne)	158 096	141 578
+ Désinvestissements	11	0
- Investissements	-50 325	-21 603
+ Investissements dans des participations non nécessaires	-	-
= Fonds nets générés	107 782	119 975

Les fonds nets générés en 2012 de 107,8 millions de francs (2011 : 120,0 millions) s'entendent avant utilisation du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

¹ Redispersions brutes de correctifs de valeurs présentées comme constitution et dissolution	73 990	55 460
---	--------	--------

L'utilisation se monte à / est proposée comme suit :

en millions de CHF

	2012	2011
- Utilisation du bénéfice (dividende)	49,4	49,4
- Dividende extraordinaire (distribution à partir de réserves provenant d'apports en capital d'un montant de 26,7 millions de CHF non compris)	22,7	
- Remboursement de capital	-	-
- Investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation	-	-

Publications selon l'Ordonnance sur les fonds propres (Bâle II)

Approche

La BCBE a décidé d'appliquer les prescriptions remaniées relatives aux fonds propres (Bâle II) dès le 1^{er} janvier 2008. Les données se rapportant aux dites prescriptions sont publiées d'une part dans le chapitre sur la gestion des risques (informations qualitatives, page 63) et d'autre part dans le présent chapitre (informations quantitatives).

L'ordonnance «Bâle II» propose différentes approches pour calculer les exigences de fonds propres pour les risques en matière de crédit, les risques du marché et les risques opérationnels. La BCBE a opté pour les approches suivantes :

Risques en matière de crédit :

- Approche standard suisse (AS-CH)
- Correctifs de valeurs : déduction forfaitaire des correctifs de valeurs et des provisions inscrits au passif
- Produits dérivés : méthode de la valeur de marché
- Transactions adossées à des sûretés : approche simple
- Crédits lombards : approche simple
- Notations externes : lorsque disponibles, les notations émises par Standard & Poor's sont utilisées pour les classes de postes «Gouvernements centraux et banques centrales», «Banques et négoc-

ciants en valeurs mobilières», «Corporations de droit public» et «Entreprises»

- La compensation monétaire de groupe se restreint aux possibilités légales en la matière offertes par la loi ; les éventuelles conventions contractuelles de compensation ne sont pas applicables.

Risques du marché :

- Approche «de minimis»

Risques opérationnels :

- Approche de l'indicateur de base

Cercle de consolidation

En vertu de l'art. 6, al. 2 OFR, le cercle de consolidation pour les dispositions en matière de fonds propres et de répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe actives dans le secteur financier au sens des art. 11 et

13 de l'OB. La BCBE ne détient aucune filiale essentielle soumise à l'obligation de consolidation. Dans les chiffres de l'exercice précédent également aucune filiale soumise à l'obligation de consolidation n'est incluse.

Les principales participations non consolidées aux fins de détermination des fonds propres sont traitées comme suit :

Raison sociale	Siège	Activité	Traitement pour détermination des fonds propres	
			Déduction	Pondération
RTC Real-Time Center AG	Köniz	Centre de calcul		X
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	X	
Jungfraubahn Holding AG	Interlaken	Chemin de fer de montagne		X
Victoria-Jungfrau Collection AG	Interlaken	Hôtel		X
Legando AG	Schwerzenbach	Développement de logiciels		X
BioMedInvest AG I	Hünenberg	Octroi de crédits dans les secteurs de la biotechnologie et de la technique médicale		X
Berimag AG	Berne	Gestion d'immeubles		X
Entris Operations AG	Muri près Berne	Société de production		X

Par rapport à l'année précédente, le cercle de consolidation n'a pas changé.

Fonds propres pouvant être pris en compte et fonds propres requis

(en milliers de francs)

	31.12.2012	31.12.2011
Fonds propres de base bruts ¹	2 039 399	1 991 631
dont instruments innovants	–	–
Eléments à déduire des fonds propres de base ²	–66 730	–57 607
Fonds propres de base ajustés pouvant être pris en compte (tier 1)	1 972 669	1 934 024
Fonds propres complémentaires (tier 2) et supplémentaires (tier 3) pouvant être pris en compte	–	–
Autres déductions des fonds propres complémentaires, des fonds supplémentaires et de la totalité du capital ³	–	–
Fonds propres pouvant être pris en compte selon OFR	1 972 669	1 934 024
Risques en matière de crédit (approche standard suisse)	792 771	751 221
dont risques liés à l'évolution du cours des titres de participation du portefeuille de la banque	20 880	19 507
Risques sans contrepartie (approche suisse standard)	47 781	48 507
Risques du marché (approche «de minimis»)	16 075	16 252
Risques opérationnels (approche de l'indicateur de base)	70 616	71 347
Déduction pour correctifs de valeurs et provisions ⁴	–40 370	–41 300
Fonds propres requis selon OFR	886 874	846 027⁵
Excédent de fonds propres selon OFR	1 085 794	1 087 997
Part de fonds propres pouvant être pris en compte par rapport aux fonds propres requis (degré de couverture des fonds propres) selon l'approche standard suisse (en pour-cent)	222,4	228,6
Ratio tier 1 de la BRI selon l'approche standard suisse (en pour-cent) ⁶	17,8	18,3

¹ Après utilisation des bénéfices

² Positions nettes longues de certains titres de participation ainsi que déductions selon note de bas page 3

³ Déduction des participations dans des sociétés de secteur financier, ne devant pas être consolidées, ainsi que pour des transactions non exécutées. Celles-ci doivent notamment être déduites paritairement du capital propre de base ajusté et du capital propre complémentaire. Lorsque la banque ne dispose pas de fonds propres complémentaires ou ne dispose que d'un montant insuffisant, les déductions excédentaires correspondantes sont imputées sur les fonds propres de base ajustés.

⁴ Il y a lieu, dans le cadre de l'approche standard suisse, de déduire de la somme des positions pondérées 75 % des correctifs de valeurs et provisions portés au passif du bilan à titre de couverture des positions soumises à des exigences de fonds propres.

⁵ En raison de la garantie limitée du canton, la BCBE ne pouvait pas faire valoir la réduction pour les banques cantonales.

⁶ Fonds propres pouvant être pris en compte en pour-cent des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

Encours de crédits selon groupes de contrepartie

(en milliers de francs)

	Gouvernements centraux et banques centrales	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres institutions	Entreprises	Clientèle privée et PME ²	Autres postes	Total
Encours de crédits ¹							
Créances résultant de papiers monétaires					211	82	293
Créances sur les banques		409 585	35	15 238		821	425 679
Créances sur la clientèle	874		1 597 855	438 974	372 708		2 410 411
Créances hypothécaires			36 921	896 535	16 861 463		17 794 919
Titres de créance dans les immobilisations financières	435 327	303 066	333 382	1 426 357			2 498 133
Compte de régularisation			3 012			67 902	70 915
Autres actifs	37 655	33 714		3 695	192	362 320	437 575
Total au 31.12.2012	473 857	746 365	1 971 206	2 780 799	17 234 574	431 125	23 637 925
Total au 31.12.2011	1 114 100	845 082	1 797 498	2 695 463	15 911 080	329 118	22 692 341
Opérations hors bilan							
Engagements conditionnels		9 481	826	73 491	39 638		123 435
Engagements irrévocables			169 044		61 268	4 957	235 270
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				73 300	1 604		74 904
Crédits par engagement							-
Total au 31.12.2012		9 481	169 870	146 791	102 510	4 957	433 609
Total au 31.12.2011	1 169 986	62 900	167 058	77 500	123 138	58 983	1 659 565

¹ Contrepartie au sens de l'OFR, sans liquidités, positions sans contrepartie et engagements avec caractère de participation

² Pour la BCBE, est réputée PME si aucun des critères suivants n'est dépassé : somme du bilan : CHF 10 millions, chiffre d'affaires : CHF 20 millions, effectifs : 50.

Atténuation réglementaire des risques en matière de crédits

(en milliers de francs)

	Couverts par des sûretés	Couverts par des gages immobiliers	Autres encours de crédits ²	Total
Encours de crédits ¹				
Gouvernements centraux et banques centrales	873		476 620	477 493
dont produits dérivés ³			1 735	1 735
Banques et négociants en valeurs mobilières			764 034	764 034
dont produits dérivés ³			44 327	44 327
Autres institutions		22 651	2 033 988	2 056 639
dont produits dérivés ³			6	6
Entreprises	65 700	779 007	2 185 823	3 030 531
dont produits dérivés ³			7 331	7 331
Clientèle privée et PME	9 429	16 232 945	1 027 108	17 269 482
dont produits dérivés ³			281	281
Autres postes			2 561 621	2 561 621
dont produits dérivés ³				-
Total au 31.12.2012	76 002	17 034 603	9 049 194	26 159 799
Total au 31.12.2011	81 840	15 570 796	9 816 722	25 469 358

¹ Contrepartie au sens de l'OFB, sans actifs sans contrepartie et engagements avec caractère de participation. Les encours de crédits sont indiqués après compensation monétaire de groupe selon OFB. Les postes hors-bilan ont été convertis en leur équivalent crédits.

² Notamment crédits lombards et crédits non couverts

³ Le risque de contrepartie pour produits dérivés a été évalué au moyen de la méthode de la valeur de marché.

Encours de crédits selon la classe de pondération-risque

(en milliers de francs)

Encours de crédits après substitution ¹	0%	25%	35%	50%	75%	100%	150%	250%	Total
Gouvernements centraux et banques centrales	541 849								541 849
dont produits dérivés ²	1 735								1 735
Banques et négociants en valeurs mobilières	77 673	535 510		119 567	31 732		1 650		766 132
dont produits dérivés ²		42 991		1 336					44 327
Autres institutions		1 469 958	11 251	563 092	10 868	10 146	0		2 065 315
dont produits dérivés ²				6					6
Entreprises	29 467	1 283 386	250 536	104 079	528 270	768 753	340		2 964 831
dont produits dérivés ²	719					6 613			7 331
Clientèle privée et PME	75 388	33 848	14 655 977	235 057	2 076 347	162 045	21 390		17 269 053
dont produits dérivés ²					281				281
Autres postes	2 437 458					124 162			2 561 621
dont produits dérivés ²									
Total au 31.12.2012	3 161 836	3 322 701	14 917 765	1 021 795	2 647 217	1 065 106	23 380		26 159 800
Total au 31.12.2011	3 833 899	3 379 957	13 539 253	981 945	2 704 928	1 003 024	26 119	233	25 469 358

¹ Contrepartie au sens de l'OFB, sans actifs sans contrepartie et engagements avec caractère de participation. Les encours de crédits sont indiqués après compensation monétaire de groupe selon OFB. Les postes hors-bilan ont été convertis en leur équivalent crédit. Pour l'atténuation du crédit, la BCBE applique l'approche de substitution. Les encours de crédits sont attribués au groupe de contrepartie qui se forme après une éventuelle substitution.

² Le risque de contrepartie pour produits dérivés a été évalué au moyen de la méthode de la valeur de marché.

Risques géographiques en matière de crédits

Les prêts à la clientèle à l'étranger pondérés en fonction du risque représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle pondérés en fonction du risque. C'est pourquoi, aucune répartition géographique ne sera présentée.

Représentation géographique des prêts à la clientèle à l'étranger constituant un risque

Les prêts à la clientèle à l'étranger pondérés en fonction du risque représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle pondérés en fonction du risque. C'est pourquoi, aucune répartition géographique ne sera présentée.

Produits dérivés de crédit en portefeuille

La BCBE n'a pris aucun engagement en matière de produits dérivés de crédit, ni comme donneur ni comme preneur de garantie.

Risques de variation des taux d'intérêts concernant le portefeuille

Les chiffres clés de la gestion de la structure du bilan de la BCBE au 31.12.2012 figurent dans le tableau ci-après :

	Valeur effective	Benchmarks	Explications
Sensibilité des revenus	CHF -3/-2 millions ¹	CHF 10 à 15 millions ²	Modification de la valeur de marché des fonds propres pour un changement concomitant de taux d'intérêts de +/- 1 %
Modification de la valeur en espèces des fonds propres (ensemble du bilan)	+3,55 %/-3,90 %	5 à 10 % ²	Modification de la valeur de marché du capital propre en cas de variation parallèle du taux d'intérêt de +/- 1 %
Fonds propres		≥ 137,5 %	
Volant de sécurité en matière de fonds propres	222,4 %	12,5 % (en ASR)	Taux de couverture selon approche standard suisse

¹ 50 millions de francs sont prélevés chaque année, jusqu'en 2015, sur les réserves pour risques bancaires généraux pendant la planification à moyen terme, afin de couvrir la sensibilité des revenus. De la sorte, la capacité à endosser des risques augmente de 7 points de pourcentage sur la base de la valeur des fonds propres.

² Dans le cas d'un niveau d'intérêt du marché monétaire et du marché des capitaux inférieur à 3 % (situation d'intérêt extrême)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Banque Cantonale de Berne SA (BEKB | BCBE), Berne

Zurich, le 6 mars 2013

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale de Berne SA (BEKB | BCBE), comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe (pages 56 à 102) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

A blue ink signature of Rolf Walker, consisting of a series of fluid, connected loops.

Rolf Walker
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A blue ink signature of Stefan Lutz, featuring a prominent vertical stroke and several horizontal strokes.

Stefan Lutz
Expert-réviseur agréé

La BCBE en comparaison pluriannuelle

en millions de CHF

	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2007	31.12.2005	31.12.2003
Somme du bilan	26 371	25 219	24 335	24 036	21 361	20 724	20 117
Total des créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	20 205	18 505	17 971	16 565	14 939	13 882	13 356
Total des créances sur la clientèle sans les CDP	18 607	17 195	16 553	15 865	14 316	13 478	12 618
Fonds de la clientèle au sens restrictif dont fonds d'épargne	21 668 16 787	20 480 16 012	19 622 15 275	19 276 14 325	15 893 10 922	15 167 11 303	14 240 10 453
Provisions pour risques de défaillance (créances sur la clientèle)	619	641	638	631	628	628	637
Capital propre	1 415 ¹	1 379	1 293	1 186	1 168	1 026 ²	1 017
Réserves pour risques bancaires généraux	586	571	607	611	560	452	303
Ratio Tier 1 de la BRI selon approche standard suisse ³ (en pour-cent)	17,8	18,3	18,0	17,2	18,4	15,6	14,7
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt) ⁴	20 608	19 748	20 474	20 291	20 451	18 902	16 333
Avoirs administrés de la clientèle ⁴	36 682	36 682	36 694	35 934	34 309	32 224	28 240
Bénéfice annuel avant impôts	162,9	162,7	159,9	155,4	135,6 ⁵	121,2	99,9
Distribution de dividende	98,8 ⁶	49,4	47,5	44,7	38,2	32,6	26,7
Cours de fin d'année de l'actions nom. en CHF ⁷	254,0	249,1	242,0	229,5	199,9	167,4	124,3
Dividende par actions nominative en CHF	5,30 ⁶	5,30	5,10	4,80	4,10	3,50	3,00
Dividende extraordinaire par actions nominative en CHF	5,30 ⁶						
Effectif du personnel (apprentis et auxiliaires compris)	1 456	1 465	1 448	1 426	1 457	1 441	1 448
Collaboratrices et collaborateurs (corrige du temps partiel)	1 207	1 214	1 199	1 193	1 210	1 206	1 210
Nombre de sièges	79	79	78	78	79	77	78
Guichets mobiles (localités desservies)	18	18	17	16	15	15	14
Banque virtuelle	1	1	1	1	1	1	1
Versements aux pouvoirs publics							
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	34,8	32,6	35,5	37,5	69,9 ⁸	36,2	28,8
Rémunérations de la garantie de l'Etat au canton	3,4	3,3	3,2	3,2	3,0	5,1	4,8
Dividende versé au canton	50,9 ⁶	25,4	24,5	23,0	19,7	18,4	16,9

¹ Après utilisation du bénéfice selon proposition de conseil d'administrations à l'assemblée générale

² 31.12.2005: après transactions sur capital de CHF 87 millions (remboursement de valeur nominale, émission de droits de souscription et augmentation du capital-actions autorisé)

³ Fonds propres pouvant être pris en compte en pour-cent des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques de marché, les risques opérationnels et pour les positions de transactions non exécutées

⁴ Calcul selon Circ.-FINMA 08/2, cf. page 95

⁵ Avant produit de l'aliénation d'une participations

⁶ Selon proposition du conseil d'administrations à l'assemblée générale

⁷ Tous les cours sont ajustés

⁸ dont: CHF 38,1 millions d'impôts sur produit de vente d'une participation



Coralie Scheidegger, 25 ans, conseillère clientèle privée à Moutier

Rien de moins que « Les meilleures perspectives », c'est ce qu'offre la BCBE selon Coralie Scheidegger : « Nous sommes une banque robuste, qui croît lentement mais sûrement. » Un attribut qui convient d'ailleurs parfaitement à l'action de la BCBE ; un titre que la jeune spécialiste bancaire détient en dépôt – au même titre que la majorité des collaborateurs – et qu'elle ne manque pas de recommander à la clientèle. Les expressions locales, elle les juge trop familières et préfère les éviter autant que possible. Dans son travail, elle aime s'exprimer dans un français soigné, mais allégé de la complexité du jargon bancaire.

Action BCBE

Données de base de l'action BCBE (31.12.2012)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	65 291
Capitalisation boursière en milliards de CHF	2,37
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

Symboles

SIX Swiss Exchange	Bloomberg BEKN SW	Thomson Reuters BEKN.S	Telekurs BEKN,4
BX Berne eXchange	–	BEKN.BN	BEKN,5

Evolution du cours (en CHF)

	2012	2011	2010
Cours de fin d'année	254.0	249.1	242.0
Plus haut de l'année	258.8	250.5	242.8
Plus bas de l'année	246.6	239.0	228.8
Dividende par action nominative	5.30 ¹	5.30	5.10
Dividende extraordinaire par action nominative	5.30 ¹		

¹ Selon demande du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

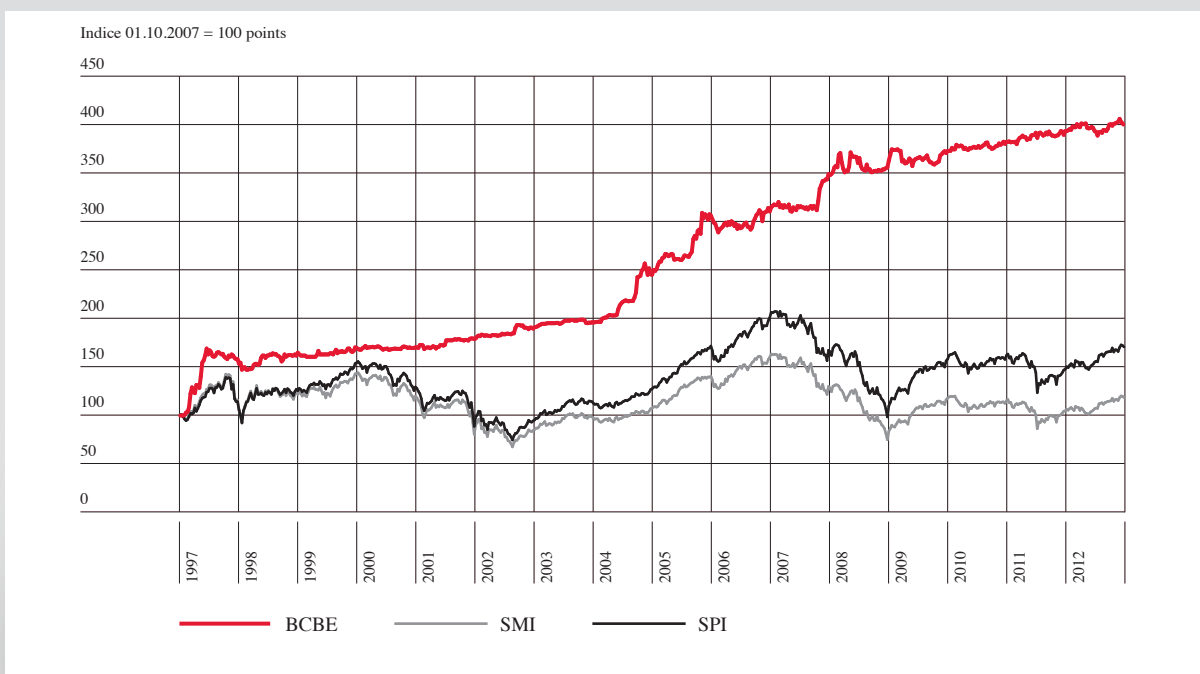
Volume de négoce

	SIX Swiss Exchange	BX Berne eXchange	Total 2012
Total en actions	483 172	14 281	497 453
Total en millions de CHF	121,9	3,6	125,5

Ratings de la BCBE

Agence	Longue échéance	Brève échéance	Capacité financière
Moody's	A1	Prime-1	C+

Le cours de l'action BCBE a constamment progressé



Sièges de la BCBE

Centrale/Information	031 666 11 11	Herzogenbuchsee	062 956 65 11	Seftigen	033 345 34 26
E-mail	bekb@bekb.ch	Responsable : Thomas Witschi		Responsable : Laurent Tschäppät	
Internet	www.bekb.ch	Huttwil	062 959 92 50	Soleure	032 626 31 40
Fax	031 666 60 40	Responsable : Beat Röthlisberger		Responsable : Stefan Huber	
CantoPhone/CantoMobile/ CantoFax	0848 848 666	Interlaken	033 826 61 31	Soleure Private banking	032 621 09 88
Banque en ligne		Responsable : Alfred Braunagel		Responsable : Roger Murbach	
Téléphone	031 666 12 60	Ittigen	031 918 45 60	Spiez	033 655 55 55
Fax	031 666 12 55	Responsable : Christian Balmer		Responsable : Hans Leuthold	
E-mail	bekbnet@bekbnet.ch	Jegenstorf	031 760 49 50	Steffisburg	033 437 54 12
Internet	www.bekbnet.ch	Responsable : Stefan Frehner		Responsable : Niklaus Luginbühl	
Sièges		Kandersteg	033 675 15 48	Sumiswald	034 431 51 35
Aarberg	032 392 42 14	Responsable : Bruno Jost		Responsable : Christian Röthlisberger	
Responsable : Dominique Kurz		Kirchberg-Alchenflüh	034 445 58 11	Tavannes	032 481 23 40
Adelboden	033 673 71 71	Responsable : Bernhard Neukomm		Responsable : Norbert Schneider	
Responsable : Marc Steinhauer		Köniz	031 974 45 70	Thoune-Bahnhofstrasse	033 227 11 11
Anet	032 313 77 20	Responsable : Roland Stalder		Responsable : Hanspeter Bigler	
Responsable : Kurt Wandfluh		Konolfingen	031 791 02 47	Thoune-Marktgasse	033 221 54 60
Balsthal	062 391 94 70	Responsable : Monika Gerber		Responsable : Monika Hagen	
Responsable : Matthias Leu		La Neuveville	032 752 35 23	Tramelan	032 486 88 10
Beatenberg	033 841 14 44	Responsable : Philippe Seuret		Responsable : Antoine Haenni	
Responsable : Silvia Gadenz		Langenthal	062 916 25 25	Unterseen	033 823 71 60
Belp	031 812 45 40	Responsable : Marcel Murat		Responsable : Rudolf Grütter	
Responsable : Daniel Buntschu		Langnau / Emmental	034 408 30 30	Utzenstorf	032 665 46 44
Berne-Vieille ville	031 318 49 10	Responsable : Peter Schmutz		Responsable : Marco Schneider	
Responsable : Kurt Gerber		Laupen	031 748 45 90	Wabern	031 964 46 30
Berne-Breitenrain	031 348 45 00	Responsable : Stephan Wyss		Responsable : Franziska Schaer	
Responsable : Zita Wenger		Lenk / Simmental	033 733 18 14	Wattenwil	033 227 19 42
Berne-Bubenbergrplatz	031 666 11 11	Responsable : Alexandre Bezzu		Responsable : Stefan Winkler	
Responsable : Martin Ringgenberg		Longeau	032 653 84 50	Wengen	033 855 12 18
Berne-Bümpliz	031 994 45 30	Responsable : Jonas-Oliver Affolter		Responsable : Erhard Müller	
Responsable : Wilhelm Sablatnig		Lyss	032 387 85 11	Wimmis	033 657 26 26
Berne-Place Fédérale	031 666 11 11	Responsable : Philipp Cossi		Responsable : Edith Tuor	
Responsable : Bernhard Burkhalter		Malleray	032 492 18 10	Worb	031 832 46 40
Berne-Eigerplatz	031 376 45 10	Responsable : Patrick Hasler		Responsable : Rudolf Steiner	
Responsable : Marcel Schneider		Meiringen	033 971 36 16	Zollbrück	034 496 81 08
Berne-Hôpital de l'Île	031 398 45 20	Responsable : Marc Zumbrunn		Responsable : Hanspeter Widmer	
Responsable : Nicole Kunz		Moutier	032 494 62 00	Zollikofen	031 914 46 50
Berthoud	034 428 41 11	Responsable : Pascal Ribaut		Responsable : Daniel Hirzel	
Responsable : Arian Muster		Münsingen	031 722 46 00		
Biel/Bienne	032 327 47 47	Responsable : Thomas Stämpfli		Banques mobiles	
Responsable : Marcel Oertle		Muri près Bern	031 954 46 10	Aarwangen	062 916 27 90
Bienne-Boujean	032 342 42 56	Responsable : Stefan Zeller		Büren / Aar	032 351 57 57
Responsable : Daniel Schmidt		Mürren	033 855 20 76	Bützbürg	062 956 65 60
Bolligen	031 918 45 50	Responsable : Martin Stäger		Egerkingen	062 956 65 74
Responsable : Christian Balmer		Nidau	032 331 82 51	Gunten	033 227 19 01
Brienz	033 951 20 53	Responsable : Hans Peter Ramensperger		Hünibach	033 227 19 01
Responsable : Rudolf von Bergen		Niederbipp	032 633 23 44	Koppigen	034 413 03 03
Corgémont	032 489 25 15	Responsable : Manuela Beck		Merligen	033 227 19 01
Responsable : Gisèle Mast		Oberdiessbach	031 771 05 97	Oberhofen	033 227 19 01
Frutigen	033 672 39 44	Responsable : vakant		Oensingen	062 956 65 74
Responsable : Martin Rieder		Oey	033 681 80 12	Orpont	032 355 22 22
Granges	032 653 44 70	Responsable : Esther Bähler		Perles	032 372 15 30
Responsable : Max Neuenschwander		Ostermundigen	031 939 46 60	Schüpfen	031 879 22 82
Grindelwald	033 854 13 31	Responsable : Daniel Zwygart		Sigriswil	033 227 19 01
Responsable : Niklaus Rubi		Rapperswil	031 879 12 22	Täuffelen	032 327 43 47
Grosshöchstetten	031 711 24 25	Responsable : Anne-Marie Soletti		Wangen / Aar	032 631 27 77
Responsable : Christian Durtschi		Reconvilier	032 481 42 33	Wangen près Olten	062 956 65 74
Gstaad	033 748 74 44	Responsable : Norbert Schneider		Wiedlisbach	032 636 10 70
Responsable : Walter Heer		Roggwil	062 929 28 88		
Hägendorf	062 216 93 88	Responsable : Denis Moser			
Responsable : Thomas Baumgartner		Saint-Imier	032 942 34 23		
Hasliberg Wasserwendi	033 971 33 45	Responsable : Frédéric Weingart			
Responsable : Monika Nägeli		Schönried	033 744 52 11		
		Responsable : Peter Plüss			
		Schwarzenburg	031 732 46 20		
		Responsable : Daniel Rohrbach			

Mentions légales

BEKB | BCBE
Place fédérale 8
Case postale
3011 Berne
Téléphone 031 666 11 11
Fax 031 666 60 40

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Redaction

Catherine Duttweiler, Alexandra Melar Studer, Eveline Wittwer

Concept, conception et impression

Stämpfli Publikationen AG, Bern

Photographie

Lea Moser, Berne, couverture et pages 8, 21, 32, 37, 40, 54, 111
Daniel Rihs, Berne, pages 4, 11

© Mars 2013
BEKB | BCBE

Couverture

Coralie Scheidegger, Federico Gianfreda, Ludivine Voiblet, conseillers à la clientèle de la BCBE
(de g. à d.)



No. 01-13-434297 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership

La BCBE en bref

Avec ses plus de 500 000 clients, ses près de 1450 collaborateurs, ses 79 sièges, ses 18 banques mobiles et sa banque en ligne, la BCBE est profondément ancrée dans les cantons de Berne et de Soleure.

Banque universelle classique, elle propose des solutions globales en fait de paiement, d'épargne, de placement, de financement et de prévoyance. Sa stratégie se concentre sur deux champs d'activité centraux : d'une part les affaires avec les particuliers et la clientèle commerciale, notamment les PME, d'autre part le conseil en gestion de fortune.

Son réseau dense de sièges ainsi que le perfectionnement continu de ses conseillers à la clientèle sont garants d'un conseil à la fois expert et personnalisé dans l'ensemble de son rayon d'action. 95 % des décisions de crédit sont prises dans les sièges.

La BCBE est la première banque cantonale à avoir endossé, en 1998, l'habit juridique d'une société anonyme de droit privé. Aujourd'hui, 48,5 % des actions sont aux mains du public, et 51,5 % du canton de Berne. Mesurée au nombre de ses actionnaires, la banque compte, avec plus de 65 000 copropriétaires, parmi les dix principales sociétés suisses ouvertes au public.

Depuis la décision du souverain bernois en 1997 en faveur de la transformation de la forme juridique, le cours de l'action a plus que triplé, et le dividende a été augmenté continuellement.

La BCBE dispose d'une forte dotation en fonds propres. Présentant un taux de couverture de 222,4 %, elle surpasse largement les exigences légales en la matière. Sa structure de financement est saine, et les créances sur la clientèle sont intégralement refinancées par des fonds de la clientèle. En outre, en sa qualité de principale banque formatrice du canton de Berne, la BCBE joue un rôle de premier plan.

Les principes de gouvernement d'entreprise sont un gage d'équité.

À bientôt...